RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

(Article L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et articles 222-3 et suivants du Règlement général de l'AMF)

Sommaire **Page**

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	**2**
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**3**
TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	**41**
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011	**42**
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	**103**
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	**104**
COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011	**106**
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	**135**
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2011	**137**
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**148**
DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	**149**

Recylex – 6, place de la Madeleine – F – 75008 Paris
Siège administratif : 79 rue Jean-Jacques Rousseau – F– 92158 Suresnes Cedex
Tel. : +33 1 58 47 04 70 – Fax : +33 1 58 47 02 45 – **www.recylex.fr**

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Yves Roche

Président-Directeur Général

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Les actionnaires de la société Recylex SA (ci-après la "Société" ou "Recylex SA") ont été convoqués en Assemblée générale mixte pour que leur soit rendu compte de l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et pour soumettre notamment à votre approbation les comptes consolidés et sociaux dudit exercice.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité et la sincérité des comptes consolidés et sociaux dudit exercice.

Au présent rapport de gestion du conseil d'administration (le "Rapport"), sont annexés les rapports spéciaux du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions.

Le Président du conseil d'administration de la Société rend compte notamment dans un rapport joint au présent Rapport des faits et éléments relatifs à la composition du conseil d'administration et en particulier de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société en application de l'article L.225-37 du code de Commerce (le "Rapport du Président").

1. LE GROUPE RECYLEX

Dans le cadre du présent Rapport sauf mention contraire, le terme "Groupe" s'entend de la Société et des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de ses comptes tel que défini par l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Le Groupe Recylex, constitué en 1988 est issu de la fusion de la division des métaux non ferreux de la société allemande Preussag (devenue TUI) et de la société française Peñarroya.

Le Groupe Recylex, dont les activités sont réparties sur onze sites de production implantés en France, en Allemagne et en Belgique, est un acteur majeur du recyclage industriel dont les activités principales sont :

- Le recyclage du plomb, principalement à partir de batteries automobiles et industrielles usagées,
- Le recyclage du plastique (polypropylène), principalement à partir de boîtiers de batteries usagées mais également d'autres déchets industriels (pièces automobiles, déchets du BTP…)
- Le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques et la production d'oxydes de zinc à partir du recyclage du vieux zinc,
- La production de métaux spéciaux utilisés principalement dans le secteur de l'industrie électronique, l'optique et les technologies de pointe.

Disposant de sièges social et administratif en France, la société mère Recylex SA regroupe deux activités, une activité de holding et une activité opérationnelle de valorisation de batteries plomb-acide usagées répartie sur deux établissements situés à Escaudoeuvres (Nord) et à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

1.1. Conditions de marché

L'année 2011 a été marquée dans sa deuxième partie par un ralentissement économique au niveau mondial, principalement dû à la crise des dettes souveraines en Europe, ce qui a eu un impact sur le cours des matières premières qui ont subi une forte volatilité. L'activité industrielle du Groupe n'en a toutefois été affectée que d'une manière très limitée et globalement, les quantités de matières recyclées par le Groupe ont été identiques à celles de l'année 2010.

1.2. Faits caractéristiques et activités du Groupe

Les autres faits caractéristiques du Groupe sont détaillés à la section 1.3. du présent Rapport.

L'évolution de l'activité par segment d'activité du Groupe au cours de l'exercice 2011 est décrite ci-après.

1.2.1 Plomb

L'année 2011 a été marquée par une très forte volatilité du cours du plomb. En janvier et avril 2011, le cours a franchi les 2 000 €/t et a avoisiné les 1 600 €/t en mai 2011 pour atteindre son plus bas niveau en octobre 2011, en-dessous des 1 300 €/t. Au 31 décembre 2011, le cours s'est élevé à 1 530 €/t. La moyenne du cours du plomb de l'année 2011, s'élevant à 1 722 €/t, est restée toutefois supérieure à celle de l'année 2010 qui s'élevait à 1 615 €/t.

- **Valorisation de batteries**

Outre les deux établissements en France précités de Recylex SA, la filiale Harz-Metall GmbH située en Allemagne (ci-après « HMG ») collecte et valorise également les batteries plomb-acide usagées sur le site situé à Oker (Basse-Saxe, Allemagne).

Dans le segment du plomb, les usines de valorisation de batteries du Groupe ont traité sensiblement le même volume de batteries au cours de l'année 2011 (environ 148 600 tonnes) par rapport à l'exercice 2010 (environ 148 500 tonnes).

Malgré la volatilité du cours du plomb, le prix d'achat de batteries usagées est resté orienté à la hausse, en raison d'une demande très soutenue du secteur du recyclage. Par ailleurs, cette évolution continue à peser sensiblement sur les marges dans le secteur du plomb.

- **Fonderie et raffinage**

Les matières plombeuses issues des sites de valorisation de batteries usagées visées ci-dessus sont ensuite expédiées vers les deux fonderies du Groupe exploitées par les filiales Weser-Metall GmbH (ci-après "WMG") en Allemagne (Nordenham, Basse-Saxe) et Fonderie et Manufacture de Métaux SA (ci-après "FMM"), en Belgique (Anderlecht). Ces matières plombeuses sont en effet utilisées par les fonderies du Groupe comme matières premières secondaires, sans autre traitement complémentaire et sont fondues et valorisées en vue de produire des lingots de plomb et des lingots d'alliages.

La production de plomb du Groupe dans ses deux fonderies s'est élevée à environ 126 000 tonnes pour l'année 2011 par rapport à environ 122 000 tonnes pour l'année 2010, qui avait été marquée par deux arrêts, dont un non prévu lié à l'incident survenu au cours du quatrième trimestre 2010.

Les conditions commerciales, notamment les primes sur ventes de plomb et les frais de traitement sur les concentrés de plomb ont été comparables à l'exercice précédent. Le cours de l'argent (sous-produit issu de la fonderie de Nordenham) a connu une hausse sensible, combinée à une forte volatilité, durant l'exercice 2011 par rapport à l'exercice 2010. La baisse du cours d'argent durant le mois de décembre 2011 a mené à des dépréciations de stocks d'argent au 31 décembre 2011.

Le prix du marché de l'acide sulfurique, autre sous-produit de la fonderie de plomb de Nordenham, s'est également apprécié au cours de l'exercice 2011 par rapport à l'exercice précédent, ce qui a également contribué à la hausse du chiffre d'affaires du segment en 2011.

1.2.2 Zinc

Le cours du zinc a également été marqué par une forte volatilité avec une phase de progression durant les quatre premiers mois de l'année 2011, une phase de stabilité au cours des mois de juin à août 2011 et une phase baissière au cours du dernier trimestre 2011. Au 31 décembre 2011, le cours s'élevait à 1 413 €/t. La moyenne du cours du zinc de l'année 2011, s'élevant à 1 574 €/t, est toutefois inférieure à celle de l'année 2010 qui s'élevait à 1 624 €/t.

- **Oxydes de zinc**

L'activité de production d'oxydes de zinc du Groupe, issue du recyclage de déchets zincifères, est exploitée par la filiale Norzinco GmbH, en Allemagne.

La production d'oxydes de zinc s'est élevée à environ 24 800 tonnes pour l'exercice 2011 par rapport à environ 25 800 tonnes en 2010. Cette baisse de la production résulte notamment des arrêts planifiés pour maintenance ayant couvert un périmètre plus important en 2011 que ceux réalisés lors de l'année précédente, mais également à une baisse de la demande en 2011, principalement dans le secteur des pneumatiques.

- **Oxydes Waelz**

L'activité de production d'oxydes Waelz du Groupe, issue du recyclage des poussières d'aciéries électriques enrichies en zinc, est exercée par la filiale HMG (en Allemagne) et par la société Recytech SA (en France), détenue à 50% par Recylex SA.

Les deux usines de production d'oxydes Waelz du Groupe ont traité environ 182 400 tonnes de poussières d'aciéries électriques, permettant la production d'environ 75 500 tonnes d'oxydes Waelz au cours de l'exercice 2011 (par rapport à environ 182 000 tonnes de poussières traitées et une production d'environ 73 800 tonnes d'oxydes Waelz en 2010).

1.2.3 Plastique

Dans le segment du recyclage du plastique (polypropylène), les deux filiales du Groupe, C2P SAS (Villefranche-sur-Saône, France) et C2P GmbH (Oker, Allemagne), ont augmenté leur production de polypropylène de 15% au cours de l'année 2011 par rapport à l'année précédente, pour atteindre un volume d'environ 12 700 tonnes. L'accroissement du volume des ventes de polypropylène en Allemagne et l'élargissement du portefeuille de clients en France ont permis à chacune de ces filiales d'augmenter sensiblement leur chiffre d'affaires en 2011 par rapport à l'exercice 2010.

1.2.4 Métaux spéciaux

Le segment des métaux spéciaux, géré par les filiales allemandes du groupe, PPM Pure Metals GmbH (« PPM ») et Reinstmetalle Osterwieck GmbH (« RMO »), a enregistré une hausse de 12% de son chiffre d'affaires en 2011 (29,2 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2010 (26 millions d'euros) grâce à une hausse sensible des prix de ventes du germanium et à une hausse du volume de ventes dans l'arsenic, tirée par la croissance des secteurs d'application de la téléphonie mobile et des composants opto-électroniques (LEDs).

Le 5 décembre 2011, le Groupe a annoncé qu'il envisageait de se recentrer sur ses activités de recyclage de plomb, zinc et plastique qui constituent son cœur de métier et avoir mandaté la banque Berenberg comme conseil financier en vue d'explorer les meilleures opportunités stratégiques pour sa branche métaux spéciaux. Le regroupement au sein d'une même entité des actifs de production et personnels des deux filiales allemandes, PPM et RMO est intervenu avec effet au 1er janvier 2012 (*voir section 1.5. du présent Rapport*).

1.3. Autres faits caractéristiques et évènements majeurs du Groupe

Les faits caractéristiques et événements majeurs du Groupe au cours de l'exercice 2011 concernent principalement l'évolution des procédures judiciaires à l'encontre de la Société et l'exécution du plan de continuation de la Société.

1.3.1. Procédures judiciaires en cours concernant Recylex SA

Les procédures judiciaires initiées en 2005 à l'encontre de Recylex SA par d'anciens salariés de Metaleurop Nord SAS (filiale de Recylex SA en liquidation), d'une part, et par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS d'autre part, sont toujours en cours:

1.3.1.1. Anciens salariés de Metaleurop Nord SAS

- **Anciens salariés non-cadres**

Le 27 juin 2008, la section Industrie du Conseil de Prud'hommes de Lens avait décidé d'allouer 30 000 euros à titre d'indemnités et 300 euros à titre de frais à chacun des 493 anciens salariés non-cadres de Metaleurop Nord SAS, considérant notamment que Recylex SA était leur co-employeur. Le Conseil de Prud'hommes avait toutefois décidé d'intégrer ces sommes, d'un montant total d'environ 14,9 millions d'euros, au passif de Recylex SA apuré de manière échelonnée selon les termes du plan de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005. La Société avait fait appel de ces décisions.

Les 18 décembre 2009 (460 arrêts rendus) et 17 décembre 2010 (8 arrêts rendus), la Cour d'Appel de Douai avait partiellement confirmé les décisions prud'homales et avait octroyé des indemnités, d'un montant global d'environ 12,6 millions d'euros, à 468 anciens salariés non protégés, en ordonnant la fixation de ces sommes au passif de Recylex SA, payable de manière échelonnée dans le cadre de son plan de continuation. Conformément au plan de continuation de la Société, 44% de ces indemnités correspondant aux six premières échéances du plan (novembre 2006 à novembre 2011) ont été payés à ce jour, soit environ 5,5 millions d'euros. Le solde d'un montant total d'environ 7,1 millions d'euros sera apuré de manière échelonnée dans le cadre du plan de continuation de la Société jusqu'en novembre 2015.

Le 28 septembre 2011, la chambre sociale de la Cour de Cassation a décidé de rejeter les pourvois formés par la Société à l'encontre des 460 arrêts de la Cour d'Appel de Douai rendus le 18 décembre 2009. La procédure concernant les pourvois en cassation formés par la Société à l'encontre des 8 arrêts rendus par la Cour d'Appel de Douai le 17 décembre 2010 est toujours en cours.

Par décisions du 18 décembre 2009, la Cour d'Appel de Douai avait par ailleurs rejeté les demandes de 22 anciens salariés protégés (délégués du personnel, membres du comité d'entreprise, délégués syndicaux). Le 28

septembre 2011, la chambre sociale de la Cour de Cassation a décidé de rejeter les pourvois en cassation formés par ces anciens salariés.

Enfin, le délibéré de la Cour d'Appel de Douai concernant les demandes de 3 autres anciens salariés non protégés, licenciés avant la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS, est fixé au 30 mars 2012.

- **Anciens salariés cadres**

Les 15 et 30 septembre 2009 et le 26 février 2010, la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens avait alloué à chacun des 91 anciens salariés cadres de Metaleurop Nord SAS une somme identique de 30 000 euros à titre d'indemnités et 300 euros à titre de frais, en considérant Recylex SA comme leur co-employeur et avait ordonné la fixation de ces sommes au passif de Recylex SA, apuré de manière échelonnée dans le cadre de son plan de continuation. La Société avait fait appel de ces décisions.

Le 17 décembre 2010, la Cour d'Appel de Douai avait partiellement confirmé les décisions du Conseil de Prud'hommes de Lens, en considérant que Recylex SA était co-employeur des anciens salariés cadres de sa filiale Metaleurop Nord SAS. La Cour d'Appel avait octroyé à 84 anciens salariés non protégés des indemnités d'un montant compris entre 20 000 euros et 50 000 euros, ainsi que 500 euros à titre de frais, représentant un montant global d'environ 3,6 millions d'euros, en décidant d'intégrer ces sommes au passif de Recylex SA, apuré de manière échelonnée conformément aux dispositions de son plan de continuation. Recylex SA a décidé de se pourvoir en cassation à l'encontre de ces décisions. Conformément aux termes du plan, 44% de ces indemnités correspondant aux six premières échéances du plan (novembre 2006 à novembre 2011), ont été payés à ce jour, soit un montant total d'environ 1,6 million d'euros. Le solde d'un montant total d'environ 2 millions d'euros sera apuré de manière échelonnée dans le cadre du plan de continuation de la Société jusqu'en novembre 2015, sous réserve des décisions de la Cour de Cassation.

Par ailleurs, la Cour d'Appel de Douai avait également débouté le 17 décembre 2010, 6 anciens salariés cadres protégés de leur demande d'indemnisation. La procédure concernant les pourvois en cassation formés par ces derniers à l'encontre de ces décisions est toujours en cours devant la chambre sociale de la Cour de Cassation.

Enfin, le dossier concernant un ancien salarié cadre non-protégé, licencié avant la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS, a été renvoyé à l'audience de procédure de la Cour d'Appel de Douai du 13 avril 2012.

- **Autres demandes d'anciens salariés cadres et non-cadres**

Les prochaines audiences de la section Industrie et de la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens concernant les demandes d'indemnisation formulées fin 2010 par 137 anciens salariés non-cadres et 55 anciens salariés cadres de Metaleurop Nord SAS, non parties aux procédures initiées en 2005, sont fixées au 12 juin 2012. Chaque demandeur réclame des indemnités d'un montant compris entre 30 000 euros et 50 000 euros et 300 euros à titre de frais, soit un montant total d'environ 9,96 millions d'euros.

1.3.1.2. Liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS

L'action en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord S.A.S. à hauteur de 50 millions d'euros avait été rejetée le 27 février 2007 par le Tribunal de Grande Instance de Béthune qui avait considéré que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Les liquidateurs ont fait appel de ce jugement. Le 18 novembre 2008, la Cour d'Appel de Douai a décidé de surseoir à statuer en invitant les parties à saisir le Conseil d'Etat sur l'examen de la légalité d'une disposition réglementaire, Recylex SA ayant soulevé une exception d'irrecevabilité.

Le 20 mai 2011, le Conseil d'Etat a considéré que l'exception d'illégalité soulevée par Recylex SA devant la Cour d'appel de Douai n'était pas fondée et a par conséquent rejeté sa requête en appréciation de légalité.

L'audience de plaidoiries devant la Cour d'Appel de Douai est fixée au 12 avril 2012.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés ou dans les comptes sociaux de Recylex SA au titre de la procédure initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS, eu égard au jugement favorable à Recylex SA du Tribunal de Grande Instance de Béthune considérant que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS.

1.3.2. Plan de continuation de Recylex SA

Le respect des engagements souscrits par Recylex SA dans le cadre du plan de continuation arrêté le 24 novembre 2005 par le Tribunal de Commerce de Paris demeure la priorité du Groupe, avec pour objectifs d'égale importance, la poursuite de ses activités avec le maintien des 627 emplois du Groupe (au 31 décembre 2011), la prise en charge des responsabilités environnementales du Groupe et l'apurement du solde du passif gelé d'environ 22 millions d'euros (25,6 millions d'euros avant élimination des créances intragroupes) sur un échéancier de quatre ans, jusqu'en 2015. A cet égard, le paiement de la sixième annuité du plan est intervenu le 24 novembre 2011 pour un montant total d'environ 3,8 millions d'euros (4,5 millions d'euros avant élimination des créances intragroupe).

Il est important de noter que les montants réclamés dans le cadre de l'action en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS (point 1.3.1.2 du Rapport) ne sont pas intégrés dans le plan de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005 et que dans l'hypothèse où cette procédure aboutirait de façon défavorable pour Recylex SA se traduisant par un accroissement significatif de son passif, l'exécution du plan de continuation pourrait être remis en cause.

1.4. Résultats du Groupe

En application du Règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe Recylex a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Le périmètre de consolidation a évolué durant l'exercice 2011 par rapport à l'exercice précédent en raison de la dissolution de la filiale Delot Métal SAS avec transmission universelle de son patrimoine à Recylex SA réalisée avec effet au 30 juin 2011.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Recylex pour l'exercice 2011 s'élève à 457,6 millions d'euros, soit une augmentation de 13% par rapport à l'exercice 2010, essentiellement tiré par la hausse du chiffre d'affaires du segment d'activité Plomb.

La hausse du chiffre d'affaires de l'activité plomb (332,3 millions d'euros pour 2011 contre 282 millions d'euros pour 2010) est essentiellement liée à la hausse sensible des volumes de vente d'argent (sous-produit issu de la fonderie de Nordenham) conjuguée à la hausse du cours de l'argent durant cette même période et aussi à la hausse de 7% du cours du plomb exprimé en euros au cours de l'année 2011 par rapport à l'année 2010.

La baisse du chiffre d'affaires de l'activité zinc pour l'exercice 2011 (83,8 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent (86,1 millions d'euros) est notamment liée à la baisse de 3% du cours du zinc (exprimé en euros) entre ces mêmes périodes.

La hausse de 12% du chiffre d'affaires de l'activité métaux spéciaux en 2011 (29,2 millions d'euros), représentant 6% du chiffre d'affaires du Groupe, par rapport à l'exercice 2010 (26 millions d'euros), est notamment due à une hausse sensible des prix de ventes du germanium et une hausse de volume des ventes dans l'arsenic, tirée par la croissance des secteurs d'application de la téléphonie mobile et des composants opto-électroniques (LEDs).

La hausse de 30% du chiffre d'affaires de l'activité plastique en 2011 (12,3 millions d'euros), représentant 3% du chiffre d'affaires du Groupe, par rapport à l'exercice 2010 (9,5 millions d'euros), résulte notamment de l'accroissement du volume de ventes en Allemagne et de l'élargissement du portefeuille de clients en France.

Le résultat net consolidé pour l'exercice 2011 se solde par un bénéfice de 0,05 million d'euros contre une perte de 4,3 millions pour l'exercice 2010.

Le résultat net consolidé 2011 est principalement constitué des postes suivants :

- Résultat opérationnel courant : 7,6 millions d'euros

- Solde des autres produits et charges opérationnels : - 2 millions d'euros
  Cette charge nette concerne essentiellement les dotations aux provisions pour réhabilitation des anciens sites miniers et du site de l'Estaque ainsi que les charges non provisionnées concernant ces sites (voir section 1.9.4.5 du présent Rapport).

- Résultat financier : - 2,3 millions d'euros
- Charge d'impôt : - 3,3 millions d'euros

- Résultat de la mise en équivalence de la participation dans la société algérienne Eco Recyclage : bénéfice de 0,1 million d'euros

Les principales évolutions du bilan entre l'exercice 2010 et l'exercice 2011 sont les suivantes :

- **Stocks : + 10,6 millions d'euros**

L'augmentation de la valeur nette des stocks du Groupe depuis le 31 décembre 2010 résulte d'une importante hausse des volumes de matières premières dans la principale fonderie de plomb du Groupe exploitée par la filiale Weser-Metall GmbH en Allemagne suite à son arrêt programmé de maintenance en décembre 2011.

- **Clients : - 13,3 millions d'euros**

La diminution des créances clients et comptes rattachés est principalement due à la diminution des ventes dans le secteur du plomb et du zinc au quatrième trimestre 2011 par rapport au quatrième trimestre 2010.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie : - 22,1 millions d'euros**

La baisse de la trésorerie au 31 décembre 2011 s'explique principalement par l'augmentation du besoin en fonds de roulement suite à l'augmentation des stocks, les investissements effectués à hauteur de 9,5 millions d'euros et le paiement de la sixième annuité du plan de continuation de Recylex SA à hauteur de 3,8 millions d'euros (après élimination des créances intragroupe).

- **Fournisseurs et comptes rattachés : - 14,4 millions d'euros**

La diminution des dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2011 est principalement due à la différence de cadencement des livraisons de concentrés miniers pour la principale fonderie en Allemagne en 2011 par rapport à l'exercice 2010.

- **Emprunts portant intérêt (courant et non courant) : - 5,8 millions d'euros**

La diminution des emprunts est principalement due aux remboursements d'emprunts des filiales du Groupe en Allemagne.

- **Provisions courantes et non courantes : - 2,6 millions d'euros**

La baisse des provisions courantes et non courantes s'explique par l'utilisation des provisions environnementales pour la réhabilitation des anciens sites miniers et du site de l'Estaque.

- **Investissements**

En 2011, le groupe Recylex a réalisé 9,5 millions d'euros d'investissements essentiellement pour la maintenance et l'amélioration des outils industriels.

La décomposition des investissements par branche d'activité s'établit comme suit :

- Plomb : 3,8 millions d'euros,
- Zinc : 5 millions d'euros,
- Métaux spéciaux : 0,5 million d'euros,
- Plastique et infrastructures : 0,2 million d'euros.

- **Analyse de la situation d'endettement**

Au 31 décembre 2011, le montant total des dettes financières du Groupe s'élève à 7,4 millions d'euros, la partie courante s'élevant à 5,6 millions d'euros et la partie non courante à 1,8 millions d'euros.

Aux dettes financières du Groupe, s'ajoutent les dettes rééchelonnées au titre du plan de continuation de Recylex SA, en vigueur depuis novembre 2005.

Le montant total des dettes de ce plan de continuation s'élève, au 31 décembre 2011, à 22 millions d'euros (hors dette intragroupe et avant actualisation) sur un échéancier de 4 ans. A cet égard, le paiement de la sixième annuité du plan est intervenu en novembre 2011 pour un montant total d'environ 3,8 millions d'euros (après élimination des créances intragroupe).

Le montant de la septième annuité du plan de continuation, dont le paiement est prévu en novembre 2012, s'élève à environ 5,4 millions d'euros (avant élimination des créances intragroupe), dont 2 millions d'euros relatifs aux indemnités octroyées par la Cour d'Appel de Douai aux anciens salariés de Metaleurop Nord SAS sous réserve des décisions de la Cour de Cassation en ce qui concerne les pourvois en cassation formés par Recylex SA à l'encontre des décisions de la Cour d'Appel de Douai du 17 décembre 2010 concernant 92 anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, dont 84 cadres et 8 non cadres *(voir point 1.3.1.1 du Rapport)*.

Le plan de continuation de la Société arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005 prévoit que les créanciers ayant choisi l'option 1 du plan de continuation impliquant un abandon de 50% de leur créance, bénéficieront d'une clause de retour à meilleure fortune sous réserve (i) d'en avoir informé la Société par lettre recommandée dans les six mois du jugement adoptant le plan et (ii) de l'absence de remise en cause du plan de continuation avant son échéance (le 24/11/2015).

Cette clause de retour à meilleure fortune prévoit, sous les réserves précitées, qu'à compter du 31 décembre 2015 inclus, Recylex SA affectera 20% de sa trésorerie existante au 31 décembre de chaque exercice suivant (2015 inclus) au remboursement du solde des créances ayant fait l'objet d'un abandon, sur une base pari passu entre les créanciers et ce, sans limitation de durée. Trois créanciers ayant manifesté, dans les délais, leur souhait de bénéficier de la clause de retour à meilleure fortune, le montant total des créances concernées par ladite clause s'élève à 19,2 millions d'euros.

La Société a évalué la juste valeur de cette dette au 31 décembre 2011 à 3,9 millions d'euros et l'a inscrite au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en « Autres passifs non courants » en contrepartie des autres charges financières. *(Voir la note 18.2 de l'Annexe aux comptes consolidés pour plus d'informations concernant les modalités de l'évaluation de cette dette)*

1.5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre du recentrage des activités du Groupe sur le recyclage de plomb, zinc et plastique, constituant son coeur de métier, les actifs de production et le personnel des deux filiales PPM et RMO ont été regroupés au sein d'une même entité juridique. Ainsi, PPM a transféré ses actifs de production (autres qu'immobiliers) et personnel à sa filiale à 100% RMO avec effet au 1er janvier 2012. Au cours du premier trimestre 2012, la filiale RMO a changé sa dénomination sociale en « PPM Pure Metals GmbH », tout en poursuivant les activités de RMO liées à l'arsenic de haute pureté sous la marque « RMO » et la filiale PPM a changé sa dénomination sociale en « Recylex Grundstücksverwaltungs GmbH ». L'examen des meilleures opportunités stratégiques pour le segment métaux spéciaux du Groupe se poursuit, en collaboration avec la banque Berenberg, mandatée par le Groupe comme conseil financier.

Aucun autre événement susceptible d'affecter de façon significative les activités du Groupe ou la situation économique et financière du Groupe n'est survenu entre la clôture de l'exercice 2011 et la date du présent Rapport.

1.6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le niveau des cours du plomb et du zinc est resté au-dessus des 2 000 USD/t (1 560 euros/t) au début de l'année 2012. Sur le marché de la collecte des batteries, la demande toujours très soutenue du secteur du recyclage maintient à la hausse le prix des matières à recycler.

Dans le cadre du recentrage de ses activités sur son cœur de métier du recyclage de plomb, zinc et plastique, le Groupe a poursuivi au début de l'année 2012 ses essais techniques sur ses deux fonderies de plomb afin d'améliorer le taux d'utilisation de ces dernières. La recherche permanente de diversification géographique de ses sources d'approvisionnement est une priorité pour le Groupe afin de traiter davantage de matières recyclées.

Par ailleurs, la filiale HMG a investi dans un procédé lui permettant de valoriser davantage de zinc contenu dans les poussières d'aciéries électriques.

Au début de l'année 2012, les volumes de matières traitées dans le segment du plomb restent sur la même tendance qu'à la fin de l'année 2011. Le volume de poussières d'aciéries électriques traitées dans le segment d'activité zinc est satisfaisant, les usines du Groupe ayant débuté l'année 2012 à pleine capacité. La tendance haussière des volumes de vente observée en fin d'année 2011 dans l'activité plastique, se confirme au tout début de l'année 2012.

Enfin, le délibéré de la Cour d'Appel de Douai dans le cadre de la procédure d'appel contre la décision du Tribunal de Grande Instance de Béthune ayant rejeté l'action en comblement de passif initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS (*voir section 1.3.1.2 du présent Rapport*) devrait être rendu au cours de l'année 2012, les plaidoiries étant fixées le 12 avril 2012. L'évolution des procédures judiciaires à l'encontre de la Société peut être consultée sur le site internet de la Société (www.recylex.fr – Rubrique Actualités – Calendrier des procédures judiciaires).

1.7. Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe, par sa filiale Recylex GmbH, fait partie d'un consortium constitué de neuf autres entreprises et de six instituts des Universités de Brunswick (*Technische Universität Braunschweig*) et de Munster dans le cadre du

projet « Lithorec » de recherche-développement pour le recyclage de batteries lithium-ion, lancé en 2009 et financé par le Ministère de l'Environnement allemand à hauteur de 8,4 millions d'euros. Ce projet de recherche et développement s'est clos en 2011, le recyclage de ce type de batteries à l'échelle industrielle n'étant envisageable que dans plusieurs années compte tenu du faible volume actuel de matières disponibles à recycler.

Par ailleurs, la filiale HMG a initié en 2011 les premières études d'un procédé industriel visant à valoriser des matières contenues dans les anciens terrils du site d'Oker. Les dépenses dans le cadre de ce projet se sont élevées à environ 120 000 euros au cours de l'année 2011.

1.8. Description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats et considère, sur base des informations dont il dispose à ce jour, qu'il n'y a pas de risques significatifs autres que ceux présentés ci-après.

1.8.1. Risques financiers

Dans le cadre de la présente section, le terme « Groupe » s'entend de la Société et des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de la Société (au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce).

Spécialisé dans les métiers du recyclage du plomb, du zinc, des plastiques et dans les métaux spéciaux, le Groupe est exposé au risque de change, au risque de taux et au risque lié aux fluctuations du cours des matières premières. Le Groupe est également exposé à d'autres risques tels que le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

Le Groupe a défini une politique et mis en place un manuel de procédures destiné à mesurer, gérer et contrôler l'exposition aux risques de marché. Cette politique proscrit la prise de position spéculative sur le marché et consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de l'exposition du Groupe au risque lié aux fluctuations du cours des matières premières. Ces procédures sont mises en place pour les sociétés du Groupe lorsque les risques sont identifiés.

Les instruments financiers sont souscrits sur le marché de gré à gré auprès d'une contrepartie bénéficiant d'une notation élevée. Le Groupe utilise essentiellement des contrats à terme et des options.

Les instruments financiers dérivés couvrent des expositions financières et commerciales existantes ou anticipées. La position sur les instruments financiers dérivés est suivie en juste valeur.

L'exposition au risque de change et au risque matières premières est gérée localement, au niveau des sociétés concernées du Groupe, sous le contrôle de la Direction Générale du Groupe.

- **Risque matières premières**

Le Groupe est exposé au risque de variation des cours de métaux, en particulier du plomb et du zinc, mais également de l'argent (sous-produit issu principalement du traitement des minerais de plomb dans la principale fonderie du Groupe en Allemagne). Ces métaux sont cotés en dollars sur le marché à terme des métaux de Londres (*London Metal Exchange (LME)* pour ce qui concerne le plomb et le zinc et sur la *London Bullion Market Association (LBMA)* pour ce qui concerne l'argent). Le Groupe n'a pas d'influence sur les prix de ces métaux et subit donc la fluctuation de leur valeur. L'exposition provient des ventes de métaux pour lesquelles la production est basée sur des matières premières primaires et secondaires (telles que les batteries usagées plomb-acide) dont le prix a été fixé à un moment différent. De ce fait, tout décalage dans le temps entre achats et ventes, ainsi que le stock commercial, font l'objet d'une couverture.

Le Groupe utilise parfois des instruments de couverture pour sécuriser une partie de ses marges.

Au cours de l'exercice 2011, des opérations de couverture de risques sur le plomb et l'argent ont été mises en place.

- **Risque de change**

Le Groupe est soumis à un risque de change qui résulte de transactions réalisées par ses filiales dans des devises différentes de leur devise fonctionnelle, certains contrats d'approvisionnement étant notamment libellés en dollars. La politique du Groupe consiste à ne pas couvrir ce risque de change.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne dispose pas d'instruments financiers dérivés matières premières cotés en dollars venant en couverture des ventes libellées en euros. L'intégralité des instruments financiers dérivés matières premières est contractée en euros.

- **Risque de taux d'intérêt**

Les dettes financières principales du Groupe sont supportées par la holding Recylex SA et les filiales Recylex GmbH, WMG et RMO. Compte tenu de la situation du Groupe, les dettes sont essentiellement constituées d'une part, du passif rééchelonné issu du plan de continuation de Recylex SA et d'autre part, de quatre emprunts contractés par Recylex GmbH, WMG, C2P GmbH et RMO. Les emprunts contractés par Recylex GmbH et C2P GmbH sont à taux fixe, les emprunts contractés par WMG et RMO sont à taux variable.

Les dettes issues du plan de continuation ne portent pas intérêt. Le Groupe utilise des dérivés de taux pour couvrir le risque de taux sur les deux emprunts à taux variable.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. La politique du Groupe en matière de risque de crédit diffère selon les secteurs.

- *Risque de crédit lié aux créances commerciales*

Sur base des informations dont il dispose, le Groupe n'anticipe pas de défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Toutefois, en raison du contexte économique et financier actuel, qui demeure particulièrement difficile et incertain, la défaillance de clients du Groupe ne peut être totalement exclue.
Dans le secteur du plomb, le Groupe entretient des relations commerciales avec un nombre limité de clients, dont la santé financière est avérée et auxquels les délais de paiement accordés sont très courts. Toutefois, pour les raisons exposées ci-dessus liées au contexte économique et financier exceptionnel actuel, le Groupe ne peut totalement exclure le risque lié à la défaillance potentielle de ses clients.

Le Groupe peut couvrir, dans les secteurs du plomb et du zinc, une partie de ses encours clients par la cession de créances dans le cadre des contrats de factoring « sans recours » à une société de factoring. Au 31 décembre 2011, le Groupe a cédé ainsi 15,3 millions d'euros (13,7 millions d'euros au 31 décembre 2010) à une société de factoring.

- *Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés*

Les opérations de couverture de matières premières ainsi que les placements de trésorerie sont réalisés auprès d'établissements financiers de premier plan (bénéficiant d'un rating long terme selon Standard & Poor's AA- et A+ au 31/12/2011). Toutefois, en raison du contexte financier actuel du secteur bancaire qui demeure difficile et incertain, la défaillance d'établissements financiers ne peut être totalement exclue.

- **Risque de liquidité**

La Société a établi une prévision de trésorerie pour l'année 2012 en fonction des informations dont elle dispose et notamment des échéances du plan de continuation restant à payer aux créanciers au titre de l'exercice 2012 et des dépenses liées à ses engagements dans le cadre de la réhabilitation de ses anciens sites miniers et du site de l'Estaque. Les filiales du Groupe ont également présenté des prévisions de trésorerie (par pool de trésorerie) pour l'année 2012. Ces prévisions ont été établies sur la base de cours de métaux prévisionnels inférieurs à la moyenne de l'année 2011.

Ces prévisions démontrent une diminution de la trésorerie du Groupe pour l'exercice 2012, du fait notamment des charges environnementales et du passif à rembourser, sans toutefois faire apparaître un besoin de financement à court terme. Néanmoins, la volatilité des cours de métaux et la difficulté certaine à appréhender leur évolution ainsi que l'évolution des perspectives économiques rendent toute prévision à moyen terme extrêmement difficile.

En ce qui concerne la trésorerie de la société mère Recylex SA, tête du Groupe, il convient de noter :

- qu'il n'existe pas de centralisation de trésorerie du Groupe au niveau de Recylex SA
- que toute distribution de dividendes à Recylex SA est susceptible d'être fortement limitée compte tenu du système d'intégration fiscale du périmètre des filiales allemandes du Groupe. Dans le cadre de ce système d'intégration fiscale concernant l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle allemands, des contrats prévoyant le transfert des pertes et des bénéfices (« Ergebnisabführungsvertrag ») ont été conclus entre certaines filiales allemandes du Groupe. Il en résulte une compensation des pertes et des profits au niveau de la société tête de groupe des filiales allemandes, à savoir Recylex GmbH (filiale à 100 % de Recylex SA). Selon ce dispositif, toute société fiscalement intégrée doit transférer la totalité de ses bénéfices à la société fiscalement intégrante (Recylex GmbH). Cependant, si une perte est constatée, la société intégrée a un droit de compensation de la part de la société intégrante. Toute distribution éventuelle de dividendes de Recylex GmbH à Recylex SA dépend dès lors de la situation financière de l'ensemble des filiales allemandes intégrées fiscalement chez Recylex GmbH et non pas seulement de la situation de cette dernière.

- que des emprunts bancaires contractés par certaines filiales en Allemagne sont soumis à des covenants bancaires limitant la distribution de dividendes vers la société mère Recylex SA en fonction du flux de trésorerie généré par l'ensemble des filiales allemandes du Groupe.

Suite à l'adoption du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005, les dettes de Recylex SA ont été rééchelonnées *(pour plus d'informations concernant les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation, voir la note 18 de l'Annexe aux comptes consolidés)*.

Suite aux décisions de la Cour d'Appel de Douai du 18 décembre 2009 et du 17 décembre 2010, le montant total des indemnités octroyées aux anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, s'élevant à 16,2 millions d'euros (12,6 millions d'euros pour les ex-salariés non cadres et 3,6 millions d'euros pour les ex-salariés cadres), a été intégré dans le plan de continuation. Le 28 septembre 2011, la Cour de Cassation a rejeté les pourvois formés par Recylex à l'encontre des 460 décisions de la Cour d'Appel du Douai du 18 décembre 2009. La procédure devant la Cour de Cassation concernant les pourvois formés par Recylex SA à l'encontre des décisions de la Cour d'Appel de Douai du 17 décembre 2010 concernant 92 anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, dont 84 anciens salariés cadres et 8 anciens salariés non cadres, est toujours en cours.

Conformément à son plan de continuation, la Société a honoré les six premières échéances de remboursement de ses créanciers, soit un total de 39,9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, la dette totale du plan de continuation de la Société, après intégration des indemnités octroyées par la Cour d'Appel de Douai aux anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, s'élève à 25,6 millions d'euros (22,0 millions d'euros après élimination des créances intragroupe) contre 16,6 millions d'euros hors intégration de ces indemnités (12,9 millions d'euros après élimination des créances intragroupe).

Par ailleurs, en 2010, 192 anciens salariés cadres et non-cadres de Metaleurop Nord SAS non parties aux procédures initiées en 2005 ont formulés des demandes d'indemnisation d'un montant total de 9,96 millions d'euros. Après une absence de conciliation le 8 mars 2011, les sections Industrie et Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens ont décidé de renvoyer ces affaires à leur audience du 12 juin 2012. Les indemnités réclamées ont été intégralement provisionnées dans les comptes de la Société. La Société entend contester tant la recevabilité que le fond de ces demandes. En cas d'issue défavorable définitive de ces procédures, ces indemnités se rajouteraient au passif rééchelonné de la Société dans le cadre du plan de continuation, ce qui dégraderait d'autant la situation de la trésorerie de la Société.

Une telle augmentation des annuités du plan de continuation de la Société pourrait générer un besoin de financement externe à moyen terme en fonction de l'évolution des conditions de marché (*pour plus d'informations sur les procédures judiciaires en cours et le plan de continuation de la Société, voir la note 1 de l'Annexe aux comptes consolidés*).

Enfin, il est important de noter que le montant réclamé dans le cadre de l'action en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS initiée par les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros (*pour plus d'informations, voir la note 1 de l'Annexe aux comptes consolidés)* n'est pas provisionné dans les comptes de Recylex SA et n'a pas été intégré dans le plan prévisionnel d'évolution des flux de trésorerie du Groupe (2012-2016), compte tenu de la décision du Tribunal de Grande Instance de Béthune du 27 février 2007 ayant rejeté cette demande.

Dans l'hypothèse où cette procédure, actuellement en appel, aboutirait de façon défavorable pour Recylex SA occasionnant un accroissement significatif de son passif, le niveau de trésorerie disponible de la Société ne serait notamment plus compatible ni avec les échéances de remboursement du plan de continuation, ni avec les engagements de la Société dans le cadre de la réhabilitation des anciens sites miniers et du site de l'Estaque (*voir la note 38 de l'Annexe aux comptes consolidés qui donne des informations environnementales au niveau du Groupe*).

1.8.2. Risques opérationnels

Les sites de production du Groupe et plus particulièrement les entités du Groupe exploitant des fonderies de plomb, sont exposés à des risques potentiels liés aux interruptions d'activités dues à des incidents de production, tels que des pannes de courant ou pannes de matériels essentiels. Des mesures préventives d'entretien, de stock de pièces essentielles, ainsi que d'autres procédures opérationnelles sont mises en place par chaque société du Groupe en vue de prévenir ces risques.

Par ailleurs, les évolutions législatives et réglementaires des pays dans lesquels certains fournisseurs du Groupe sont situés, notamment en matière de contrôle des exportations, sont susceptibles de constituer un risque au niveau de l'approvisionnement du Groupe.
A ce jour, les principaux clients du Groupe sont européens. Néanmoins, en cas de déclin de la demande européenne, le Groupe dispose de la capacité de traiter une clientèle non européenne en développant l'exportation.

1.8.3. Risques juridiques

Le Groupe est principalement composé de sociétés par actions simplifiée et de sociétés privées à responsabilité limitée (GmbH de droit allemand) pour les structures opérationnelles d'exploitation. La gestion de la Société et ses filiales françaises, en tant qu'entités juridiques, ainsi que des risques juridiques auxquels elles sont susceptibles d'être confrontées est assurée par la Direction juridique du siège de la Société, avec l'assistance de conseils externes, celle des filiales belges et allemandes étant assurée par leurs directions respectives, avec l'assistance de la Direction juridique de la Société et de conseils externes.

Les principales procédures judiciaires initiées à l'encontre de la Société sont décrites à la section 1.3.1. et les conséquences financières de ces procédures sont décrites dans la section 1.8.1 « Risque de liquidité » du présent Rapport.

1.8.4. Risques environnementaux

Dans le cadre du développement pérenne de ses activités, le Groupe est particulièrement attentif à l'impact lié à l'exercice de ses activités sur la santé, l'environnement et la sécurité tant des collaborateurs du Groupe que des riverains et au respect strict du cadre législatif et réglementaire définissant les normes et bonnes pratiques d'exploitation.

L'ensemble des sites d'exploitation du Groupe qui exercent une activité de recyclage susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont soumis à des autorisations par les autorités environnementales locales dont le respect constitue une priorité absolue.

Les sites de WMG (plomb), Norzinco GmbH (zinc) et PPM (Métaux spéciaux), en Allemagne, sont classés Seveso II.

L'installation classée susceptible de contribuer le plus significativement aux performances environnementales du Groupe est celle de WMG à Nordenham (Allemagne). L'évaluation des risques dans le cadre réglementaire Seveso est confiée à des bureaux spécialisés. Un plan d'urgence est mis en œuvre en relation avec les autorités locales. Cependant, aucun risque d'explosion pouvant causer des dommages aux habitants riverains des sites n'a été identifié. Des assurances couvrant la responsabilité environnementale à hauteur de 10 millions d'euros, ainsi que la responsabilité environnementale concernant la prévention et la réparation des dommages environnementaux à hauteur de 6 millions d'euros par sinistre par an, ont été souscrites.

Par ailleurs, le Groupe a sous sa responsabilité la réhabilitation d'un certain nombre d'anciens sites issus du passé industriel ou minier des deux sociétés fondatrices du Groupe (la société allemande Preussag AG, devenue TUI AG aujourd'hui, et la société française Peñarroya), dont la plupart n'ont jamais été exploités par le Groupe lui-même, créé en 1988. Pour ce qui concerne Recylex SA, le contrôle de la réhabilitation des anciens sites miniers et industriels français, est placé sous la responsabilité directe du Président-Directeur général de Recylex SA, et le suivi est assuré par un responsable environnement, spécialiste en la matière.

La gestion des risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité est sous la responsabilité des directeurs des filiales et établissements du Groupe auquel est rattaché un animateur Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement pour chaque entité concernée.

1.9. Développement Durable

1.9.1. Politique de développement durable du Groupe

L'activité principale de producteur primaire de plomb et de zinc (à partir de minerais) du Groupe s'est transformée en activités de recyclage, traitant majoritairement des déchets pour en faire des matières premières secondaires, les métaux étant indéfiniment recyclables.

Les activités du Groupe Recylex portant sur le recyclage et la valorisation de déchets de métaux et du polypropylène et la production de métaux de haute pureté, la préservation de l'environnement naturel et humain se doit de conduire le développement de celles-ci. Au-delà du simple respect des réglementations locales, l'anticipation et la prévention des risques liés à la santé des collaborateurs, à la sécurité des installations industrielles et à la préservation de l'environnement figurent au cœur de la stratégie et de la culture d'entreprise promue par le Groupe.

La politique du Groupe en matière de développement durable est de :

- Préserver l'environnement en respectant la réglementation applicable.
- Protéger la santé du personnel.
- Maintenir une performance durable.

Dans le cadre de la charte de développement durable du Groupe, les engagements du Groupe sont les suivants :

- Maîtriser et réduire les impacts des activités sur le milieu naturel.
- Impliquer les parties prenantes locales et nationales.
- Améliorer les conditions de travail du personnel.
- Identifier, mener et développer une gestion efficace des risques.
- Mesurer et améliorer les processus pour prévenir les maladies professionnelles et les accidents liés au travail.
- Concevoir, maintenir et exploiter les installations d'une manière fiable, efficace et respectueuse de l'environnement.
- Identifier et optimiser les consommations d'énergie.

1.9.2. Système de Management Environnemental au sein du Groupe

La charte de développement durable du Groupe est applicable à l'ensemble des établissements et filiales du Groupe et est conforme au principe d'amélioration continue de la norme environnementale ISO 14 001.

La mise en œuvre de la charte de développement durable du Groupe relève de la compétence des directions de chaque établissement ou filiale, qui ont pour mission d'assurer le respect des paramètres environnementaux et le contact avec les autorités et les populations locales. A chaque directeur de site est rattaché au moins une personne, dont l'activité principale est dédiée à la gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés avec un objectif de réduction des risques pour l'environnement ainsi que la définition des organisations à mettre en place en situation d'urgence pour chaque site.

Les systèmes de management de l'environnement constituent un cadre permettant d'identifier les impacts des activités, de définir les objectifs de progrès, de mettre en œuvre les plans d'actions et d'évaluer les résultats. Dans cette perspective, chaque établissement et filiale du Groupe fait certifier les systèmes de management mis en œuvre par des organismes accrédités. Ces certifications font figure de références internationales en termes de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (ci-après « QHSE ») et sont présentées par site dans le tableau ci-dessous :

Sites en exploitation au 31 décembre 2011	**Segment d'activité**	**Certifications**
France		
sites de Recylex SA à Escaudoeuvres et Villefranche-sur-Saône	Plomb	ISO 14 001 : 2004
site de C2P à Villefranche-sur-Saône	Plastique	ISO 14 001 : 2004 ISO 9001 : 2008 OHSAS 18001 : 2007
site de Recytech SA (détenue à 50% par Recylex SA) à Fouquières-lès-Lens	Zinc	ISO 14 001 : 2004
Belgique		
site de FMM à Bruxelles	Plomb	ISO 14 001 : 2004 ISO 9001 : 2000
Allemagne		
site de HMG à Goslar	Zinc / Plomb	ISO 14 001 : 2005 ISO 9001 : 2008
site de WMG à Nordenham	Plomb	ISO 14 001 : 2005 ISO 9001 : 2008
site de Norzinco GmbH à Goslar	Zinc	ISO 14 001 : 2005 ISO 9001 : 2008
site de C2P GmbH à Goslar	Plastique	ISO 9001 : 2008
site de PPM à Langelsheim	Métaux spéciaux	ISO 9001 : 2008
site de RMO à Osterwieck	Métaux spéciaux	ISO 9001 : 2008

Tous les sites en exploitation du Groupe, dont les activités sont détaillées à la section 1 du présent Rapport, sont soumis à des autorisations administratives environnementales compte tenu de leur activité industrielle qui est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.

Les sites en Allemagne WMG, PPM et Norzinco GmbH sont classés Seveso II (*voir section 1.8.4 du présent Rapport*).

1.9.3. Reporting Développement Durable du Groupe

En vue d'anticiper le décret d'application de la loi française n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Loi Grenelle II » prévoyant de nouvelles obligations de publication en termes de développement durable, le Groupe a décidé d'initier au cours du 3ème trimestre 2011 un processus de formalisation de son reporting de données sociales, sociétales et environnementales (« Reporting Développement Durable »), avec notamment la réalisation d'audits à blanc par un cabinet externe sur deux sites pilotes du Groupe à la fin de l'année 2011.

Le périmètre de Reporting Développement Durable comprend les données sociales, sociétales et environnementales relatives à la Société, ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce ou des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, à l'exclusion des sociétés dans lesquelles Recylex SA détient la moitié ou moins de la moitié du capital. Seules les filiales porteuses de personnel sont intégrées au périmètre du reporting social et seules les filiales et établissements exerçant une activité opérationnelle ayant un impact environnemental sont intégrés au périmètre du reporting environnemental.

Les indicateurs sociaux et environnementaux intégrés au Reporting Développement Durable du Groupe ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence par rapport aux activités et aux domaines d'intervention du Groupe. Des groupes de travail ont été constitués avec les personnes compétentes au sein du Groupe afin d'élaborer les principes sous-tendant chaque indicateur relatif aux ressources humaines, à l'environnement et à la sécurité inclus dans le Reporting Développement Durable. Ce processus, tenant compte des lignes directrices proposées par la "Global Report Initiative"[*], a ainsi donné lieu à l'élaboration d'un guide méthodologique décrivant le processus de reporting, les définitions des indicateurs sélectionnés et les méthodes à suivre par les différentes entités du Groupe participant à ce reporting. Il sera révisé régulièrement en vue de prendre en compte d'autres indicateurs pertinents, ainsi que les évolutions du Groupe. Ainsi, le périmètre de reporting, les indicateurs sélectionnés, de même que les définitions et méthodes de calcul y afférentes, seront susceptibles d'évolution d'un exercice sur l'autre.

Ce guide méthodologique, destiné à servir de référentiel aux fins d'audit externe du Reporting Développement Durable lors de l'entrée en vigueur du décret précité, sera à ce titre, accessible aux lecteurs du Rapport Annuel du Groupe sur demande.

Par ailleurs, un questionnaire relatif aux données qualitatives sociales, environnementales et sociétales présentées dans ce Rapport a été élaboré et transmis aux responsables du reporting des entités du Groupe concernées en vue notamment de compléter les données chiffrées du Reporting Développement Durable.

Le processus de formalisation du Reporting Développement Durable se poursuivra au cours de l'année 2012 avec notamment la sélection d'indicateurs supplémentaires en fonction de leur pertinence par rapport aux activités du Groupe et la détermination de leurs définitions et méthodes de calcul dans le cadre de la revue régulière du guide méthodologique.

Les données sociales et environnementales du Groupe présentées dans le présent Rapport ont évolué et peuvent différer de celles publiées dans le rapport de gestion de l'année 2010, compte tenu d'une part, des définitions retenues dans le cadre de l'élaboration du guide méthodologique pour les indicateurs sociaux et environnementaux du Reporting Développement Durable et d'autre part, de la détermination des sociétés comprises dans le périmètre de ce reporting, excluant notamment la société Recytech SA, détenue à 50% par Recylex SA.

Les indicateurs du Reporting Développement Durable du Groupe sont répartis dans des sections différentes du présent Rapport: les indicateurs environnementaux sont présentés dans la section 1.9.3.1, les indicateurs sociaux sont présentés dans la section 1.9.5.1. et les indicateurs santé et sécurité sont présentés dans la section 1.9.6.

1.9.3.1. Indicateurs environnementaux

Les sites en exploitation du Groupe ont un impact potentiel sur l'environnement essentiellement lié aux émissions atmosphériques et aux rejets dans l'eau, particulièrement les métaux lourds comme le plomb et le cadmium.

[*] *Global Reporting Initiative (GRI). Les Lignes Directrices, Indicateurs et Protocoles du GRI sont disponibles sur le site internet: www.globalreporting.org*

Les valeurs pertinentes mesurées ou calculées concernant les sites en exploitation du Groupe ont été collectées et reportées conformément au processus de formalisation du Reporting Développement Durable décrit ci-dessus et sont présentées dans les tableaux ci-dessous. De manière générale, les données "mesurées" sont issues d'un autocontrôle. Cet autocontrôle est soumis à une vérification au moins annuelle par un organisme agréé et à des contrôles inopinés réalisés par les autorités administratives locales.

- **Consommation de matières non renouvelables**

Les matières non renouvelables sont les matières produites à partir de ressources ne pouvant pas se reconstituer rapidement. Les matières non renouvelables retenues pour cet indicateur sont principalement les concentrés de plomb en provenance de mines, le coke, le charbon et les minéraux consommés comme matières premières mais également comme réactifs (exemple : la chaux pour la neutralisation des effluents). Cela exclut toutes les matières premières composant les produits manufacturés achetés (par exemple : l'acier contenu dans l'acquisition d'un nouvel équipement mécanique).

Le tableau ci-après en présente l'évolution de la consommation de matières premières non renouvelables du Groupe au cours des deux dernières années :

	2010	**2011**
Consommation du Groupe de matières non renouvelables	100 209 tonnes	92 086 tonnes

- **Consommation de matières premières secondaires (déchets)**

Les matières premières secondaires (déchets) suivies dans le cadre de cet indicateur sont les matières remplaçant une matière produite à partir d'une ressource vierge, achetée ou obtenue auprès de sources externes au Groupe. Les matières recyclées retenues pour cet indicateur sont principalement les batteries usagées plomb-acide, les « fines » et les «métalliques », les poussières d'aciéries de fours électriques, les déchets de polypropylène, les déchets de plomb et de zinc, et les composés de gallium et de germanium.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la consommation par le Groupe de matières premières secondaires (déchets) au cours des deux dernières années :

	2010	**2011**
Consommation de matières premières secondaires dans le Groupe	305 811 tonnes	299 563 tonnes
Pourcentage des matières premières secondaires consommées par rapport à l'ensemble des matières premières consommées du Groupe	75,32%	76,49%

Les activités du Groupe s'inscrivant principalement dans le domaine du recyclage, la part des matières premières non renouvelables consommées par le Groupe est par nature moindre que celle des matières premières secondaires (déchets). La diminution de consommation de matières premières secondaires en 2011 par rapport à 2010 s'explique en grande partie par une moindre activité de collecte pour les activités du segment zinc.

- **Déchets**

Cet indicateur porte sur les volumes de déchets dangereux et non dangereux générés par les activités de production du Groupe qui sont soit valorisés à l'extérieur du Groupe pour en extraire les composés contenus comme le plomb, le zinc ou le polypropylène, soit éliminés dans des centres de stockage lorsque qu'aucune voie de valorisation n'est techniquement ou économiquement possible.

En application de l'Ordonnance n° 2010-15-79 du 17 décembre 2010, transposant en droit français la Directive 2008/98/CE du 18 novembre 2008 sur les déchets, les matières plombeuses issues des établissements de valorisation de batteries plomb-acide usagées situés en France sont considérées comme des déchets jusqu'à ce que des critères spécifiques de fin de statut de déchet soient définis pour ces matières. Toutefois, les matières considérées comme des déchets mais valorisées par les entités du Groupe ont été exclues dans le cadre de cet indicateur, en raison du cœur de métier du Groupe, qui est le recyclage de déchets pour les transformer en matières primaires secondaires pouvant se substituer sans traitement complémentaire à des ressources minières. L'effort principal sur la gestion des déchets générés par les activités du Groupe porte sur une diminution des volumes de déchets destinés à l'élimination, en favorisant le plus possible le recyclage en interne des matières insuffisamment riches en métaux pour être commercialisées ou des produits non conformes.

Les caractéristiques de danger des déchets produits par le Groupe ainsi que la description des opérations de valorisation ou d'élimination sont décrites dans la Directive européenne 2008/98/EC du 19 novembre 2008.

L'évolution du volume de déchets générés par les activités du Groupe au cours des deux dernières années, ainsi que leur mode de gestion, se présente comme suit :

Déchets industriels	**2010**	**2011**
Déchets industriels non dangereux éliminés en centre de stockage *(1)*	58 450 tonnes	60 469 tonnes
Déchets industriels dangereux éliminés en centre de stockage agréé	8 998 tonnes	10 492 tonnes
TOTAL déchets éliminés	67 448 tonnes	70 961 tonnes
Déchets industriels non-dangereux valorisés en externe	2 467 tonnes	2 679 tonnes
Déchets industriels dangereux valorisés en externe	2 745 tonnes	3 040 tonnes
TOTAL déchets valorisés en externe	5 212 tonnes	5 719 tonnes

(1) Le volume principal de déchets générés correspond aux scories résultant de la production d'oxydes Waelz du site de HMG. Depuis 2010, ces scories sont stockées en centre de stockage interne.

- **Consommation d'énergies directe et indirecte**

L'énergie directe est l'énergie consommée par l'entreprise sur le site (par exemple, le gaz naturel essentiellement utilisé pour la production ou le diesel consommé pour les manutentions et transports des matières à l'intérieur du site).

L'énergie indirecte est l'énergie consommée à l'extérieur de l'entreprise pour fournir de l'énergie à l'entreprise (par exemple l'électricité ou la vapeur achetée à un fournisseur). Dans sa version actuelle, le Reporting Développement Durable du Groupe exclut toutes les énergies consommées concernant le transport des matières des fournisseurs vers l'usine ou celles expédiées vers les clients et le carburant consommé par des véhicules pour le transport de personnes et les trajets travail/domicile.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la consommation d'énergie par les sites (en MWh) au cours des deux dernières années :

Consommation directe d'énergie par les sites	**2010**	**2011**
Gaz naturel	229 399 MWh	239 221 MWh
Diesel/Essence	13 083 MWh	12 506 MWh
Total	**242 482 MWh**	**251 727 MWh**
Consommation indirecte d'énergie hors sites	**2010**	**2011**
Electricité	84 144 MWh	86 120 MWh
Total	**84 144 MWh**	**86 120 MWh**
Total consommation d'énergies par le Groupe	**326 626 MWh**	**337 847 MWh**

S'agissant des mesures prises en vue de la réduction des consommations d'énergie, le Groupe poursuit ses efforts de réduction de sa consommation énergétique tant pour l'utilisation du gaz naturel pour les procédés thermiques que pour l'électricité consommée par les moteurs électriques des outils industriels de ses sites. Les mesures d'économies d'énergie du Groupe s'inscrivent dans une stratégie pluriannuelle visant à réduire les consommations rapportées à la tonne produite par optimisation des procédés de production. Les exemples suivants illustrent cette politique : Norzinco GmbH étudie la récupération de l'énergie thermique des gaz issus de son procédé industriel et C2P SAS (France) la diminution des durées de préchauffage de ses extrudeuses. Dans le domaine de la consommation d'électricité, plusieurs sites ont effectués des investissements portant sur l'acquisition de variateurs de fréquence sur les moteurs électriques très consommateurs en énergie, ainsi que l'installation de compteurs « intelligents » pour l'optimisation des réseaux électriques.

Le Groupe participe au développement des énergies renouvelables par l'intermédiaire de sa filiale PPM, qui produit la matière première destinée à la fabrication de cellules photovoltaïques en couches minces à base de Tellure de Cadmium. En outre, les batteries au plomb dites stationnaires, recyclées par le Groupe, sont largement utilisées pour le stockage d'énergie temporaire dans les secteurs de l'énergie solaire et éolienne.

- **Consommation d'eau**

Cette donnée porte sur tous les prélèvements d'eau effectués sur site par l'ensemble des entreprises du Groupe provenant de toutes sources d'approvisionnement, incluant les eaux de refroidissement.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la consommation d'eau du Groupe au cours des deux dernières années :

Consommation totale d'eau par le Groupe	**2010**	**2011**
Eau de rivière pour le refroidissement des installations *(1)*	4 959 902 m3	3 332 753 m3
Eau potable	220 737 m3	248 100 m3
Eau utilisée pour la production et le lavage	2 230 199 m3	2 201 312 m3
Total	**7 410 838 m3**	**5 782 165 m3**

(1) La diminution de la consommation des eaux de refroidissement s'explique en grande partie par l'utilisation de nouveaux refroidisseurs diminuant fortement les débits prélevés d'eau de rivière pour le refroidissement de l'unité d'acide de la filiale Weser-Metall GmbH, à Nordenham (Allemagne).

- **Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES)**

Cet indicateur porte sur les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre résultant d'une combustion de combustibles fossiles consommés en directes et indirectes. Dans sa version actuelle, le Reporting Développement Durable du Groupe exclut les émissions de gaz à effet de serre résultant des énergies consommées concernant le transport des matières des fournisseurs vers l'usine ou celles expédiées vers les clients ainsi que le carburant consommé par des véhicules pour le transport de personnes ou les trajets travail/domicile.

Le gaz à effet de serre considéré est le CO2. Les autres gaz à effet de serre comme le méthane, les NOX, les fluocarbones et les hexafluorures n'étant pas pertinentes pour les activités du groupe RECYLEX.

Le tableau ci-après présente l'évolution des tonnes de CO2 (tCO2) émises au cours des deux dernières années par le Groupe :

Emissions Directes et Indirectes de gaz à effet de serre (tCO2)	**2010**	**2011**
Emissions émises directement par les sites	138 740 tCO2	132 550 tCO2
Emissions émises indirectement (ex: pour la production d'électricité)	31 061 tCO2	31 809 tCO2
Total	**169 801 tCO2**	**164 359 tCO2**

Bien qu'aucun site du Groupe ne soit assujetti aux quotas des émissions de CO2, le Groupe tient compte de la prise de conscience collective sur le réchauffement climatique. Les projets au niveau européen de taxation carbone sur les énergies consommées sont une préoccupation croissante pour le Groupe, notamment pour le site allemand de Weser-Metall GmbH, à Nordenham (Allemagne).

- **Emissions atmosphériques de métaux**

Ces données concernent les émissions atmosphériques des principaux métaux recensés sur les permis environnementaux prescrits aux installations industrielles du Groupe et qui sont susceptibles d'avoir des effets nocifs sur l'environnement. Cet indicateur est applicable à l'ensemble des entreprises du Groupe à l'exception de PPM et RMO, dont les activités génèrent peu d'émissions atmosphériques de métaux.

La gestion des poussières émises par les sites est un enjeu majeur pour le Groupe afin de garantir un environnement sain pour les riverains des sites de production. L'utilisation de procédés thermiques peut être génératrice de polluants dans les gaz émis aux cheminées et ces installations sont dès lors équipées de système de captation de ces polluants.

Les métaux concernés sont les suivants (en Kg/an):
- Plomb
- Cadmium
- Zinc

Le tableau ci-après présente l'évolution des émissions dans l'air par le Groupe de plomb, de cadmium et de zinc au cours des deux dernières années :

Emissions dans l'air aux cheminées (rejets mesurés)	2010	2011
Plomb	663,8 Kg/an	631,2 Kg/an
Cadmium	3,86 Kg/an	5,80 Kg/an
Zinc	4070 Kg/an	4313 Kg/an

- **Rejets d'Effluents de métaux**

Ces données concernent le rejet dans l'eau des principaux métaux recensés sur les permis environnementaux prescrits aux installations industrielles du Groupe et qui sont susceptibles d'avoir des effets nocifs sur les milieux aquatiques et sur l'environnement des communautés en aval des points de rejet. Cet indicateur est applicable à l'ensemble des entreprises du Groupe à l'exception de RMO (pas de rejet).

La Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 définit des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux en Europe pour 2015 et est progressivement prise en compte dans les autorisations de fonctionnement des stations de traitement des effluents qui doivent s'adapter à ces nouvelles réglementations.

Les principaux métaux concernés pour le Groupe sont les suivants :
- Plomb
- Cadmium
- Zinc

Le tableau ci-après présente l'évolution des rejets dans l'eau de plomb, cadmium et zinc par les entreprises du Groupe au cours des deux dernières années :

Rejets dans les eaux par les sites du Groupe (rejets mesurés)	2010	2011
Plomb	17,3 Kg/an	17,3 Kg/an
Cadmium	10,15 Kg/an	12,22 Kg/an
Zinc	184,9 Kg/an	169,6 Kg/an

1.9.3.2. Impact des activités au niveau local ou régional

- **Impact routier, olfactif ou sonore**

Selon leur zone d'implantation en milieu rural ou non, les usines du Groupe prennent des mesures afin de limiter l'impact de leurs activités sur les populations riveraines et locales, principalement lié au trafic routier et au bruit.

Le Groupe effectue régulièrement des mesures de l'impact sonore des activités de ses filiales et établissements en limite de propriété des sites. Ces mesures n'ont fait apparaître aucun dépassement des seuils autorisés en 2011.

Aucune amende n'a été payée en 2011 du fait de contraventions en matière de réglementation environnementale. Aucune réclamation pour nuisance olfactive n'a par ailleurs été formulée à l'encontre du Groupe au cours de l'année 2011.

- **Rejets dans le sol**

Les rejets dans les sols des sites en exploitation du Groupe sont liés, pour les zones externes aux usines, aux retombées de poussières *(voir section 1.9.3.1 du présent Rapport)* et pour les zones internes, au stockage et à la manutention des matières. Au-delà du simple respect de la réglementation applicable, les sociétés du Groupe surveillent la qualité des sols soit par des mesures de retombées atmosphériques, soit par des prélèvements périodiques et des analyses qui permettent de contrôler la qualité des sols. Des investissements importants sont consacrés chaque année par le Groupe pour le maintien de l'étanchéité des sols des usines.

Au cours de l'année 2011, les établissements de la Société ont limité les vitesses des véhicules circulant à l'intérieur des usines suite à une expérience similaire concluante menée en Allemagne, ce qui a eu un impact

positif sur la réduction des volumes de retombées de poussières tant sur les sites concernés qu'à proximité de ceux-ci.

- **Mesures prises pour limiter les atteintes au milieu naturel et aux espèces protégées**

Tous les établissements en exploitation du Groupe sont situés en zones industrielles ou urbaines, éloignés de toute zone d'espace protégée (ex. Natura 2000) et ne requièrent à ce titre aucune mesure de protection particulière. Chaque filiale et établissement du Groupe reste néanmoins attentif à la limitation de l'impact de ses activités sur l'environnement.

Par ailleurs, dans le cadre de la réhabilitation de sites miniers ou arrêtés, une attention particulière est prise lors de travaux de fermeture d'anciennes galeries minières lorsqu'elles sont identifiées comme gîte d'hébergement pour des chauves-souris. Dans ce cas, l'obturation consiste à fermer la galerie par un mur épais en béton muni d'une lucarne équipée de barreaux en acier, en lieu et place d'un foudroyage ou d'une fermeture totale par des matériaux rapportés.

1.9.4. Stratégie environnementale du Groupe

1.9.4.1. Recyclage

Le Groupe Recylex est pleinement intégré à la filière du recyclage industriel. D'une part, il traite et valorise plusieurs catégories de composants automobiles : des déchets dangereux, comme les batteries automobiles usagées ou les poussières d'aciérie et des déchets banals, comme les débris de zinc.

D'autre part, Recylex contribue à économiser des matières premières non-renouvelables comme les minerais de plomb ou de zinc puisque les métaux sont indéfiniment recyclables, ou, indirectement, le pétrole, en recyclant le polypropylène. Recylex recycle, transforme et valorise 97% d'une batterie usagée : les matières plombeuses et le plastique, mais aussi l'acide sulfurique redeviennent des produits de même qualité que ceux issus des filières alimentées par des matières premières naturelles.

Le recyclage contribue aux réductions de gaz à effet de serre en évitant les consommations énergétiques liées à l'extraction des matières premières et leur transport jusqu'en Europe. Les technologies du recyclage sont également moins consommatrices d'énergie que les procédés traitant des matières premières primaires.

1.9.4.2. Réhabilitation d'anciens sites miniers, des sites industriels arrêtés et des anciens terrils

Les chantiers de réhabilitation des sites miniers et des sites industriels arrêtés demeurant sous la responsabilité du Groupe font l'objet de provisions importantes *(voir note 38 de l'Annexe aux comptes consolidés)*.

- <u>France</u>

Lors de sa création en 1988, le Groupe a hérité de la responsabilité d'une trentaine de concessions minières en France, dont seulement deux étaient encore en exploitation à cette époque. Dans le cadre du plan de continuation de 2005, Recylex SA a défini un programme de mise en sécurité de ses concessions minières qui est validé et actualisé périodiquement auprès des ministères de l'Industrie et de l'Ecologie et des autorités locales.

La procédure d'abandon des travaux des concessions minières dépend de la législation du Code Minier et consiste tout d'abord à mettre en sécurité les installations minières et les anciens dépôts de résidus miniers avant l'étape administrative de rétrocession à l'Etat formalisée par la publication d'un arrêté ministériel de renonciation.

Au 31 décembre 2011, Recylex SA conserve les titres miniers de 11 concessions et d'un permis d'exploitation après avoir pu obtenir l'arrêté ministériel de renonciation de 16 concessions depuis 2005 dont 2 concessions en 2011 dans les Hautes Pyrénées et l'Aude.

La Société conserve également sous sa responsabilité la réhabilitation de deux sites industriels arrêtés dont le principal est situé à l'Estaque (Marseille).

- <u>Allemagne</u>

En Allemagne, les filiales HMG, PPM et WMG conservent la responsabilité d'anciens terrils ou dépôts de résidus localisés dans les enceintes ou à proximité des sites en activité. Ces anciens terrils ou dépôts, souvent non exploités depuis plusieurs années, mais dont la responsabilité est soit entière, soit partagée avec d'autres industriels, doivent faire l'objet d'une réhabilitation.

1.9.4.3. Recylex Lab : l'engagement de l'amélioration continue

En 2008, un audit externe des risques en matière d'hygiène, sécurité et environnement (HSE) a été réalisé sur l'ensemble des sites industriels du Groupe aboutissant à des recommandations d'amélioration continue en matière d'HSE.

Sur base de l'audit externe, la Direction du Groupe a lancé un plan d'actions, sous l'appellation « Recylex LAB », visant à mettre en œuvre ces recommandations avec l'aide d'experts sur les sites de Recylex SA et C2P à Villefranche-sur-Saône, dans un premier temps. Suite à l'accueil favorable et aux résultats positifs constatés suite à l'initiation du plan d'actions en 2009, la mission s'est poursuivie en 2010 sur le site de Recylex SA à Escaudœuvres, avec des objectifs définis en décembre 2010 pour les établissements de Villefranche et d'Escaudœuvres pour 2011 et 2012.

1.9.4.4. Procédure Reach

Adopté en décembre 2006, le Règlement européen (CE) 1907/2006 REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restriction relatifs aux substances CHimiques) est entré en vigueur le 1er juin 2007 et concerne le contrôle de la fabrication, de l'importation, de la mise sur le marché et de l'utilisation des substances chimiques.

REACH constitue un tournant majeur dans la réglementation sur les produits chimiques industriels et a un impact important dans les modes de travail des industriels producteurs, importateurs et utilisateurs de substances chimiques. Des bénéfices importants sont attendus en termes de protection de la santé humaine et de l'environnement par une meilleure connaissance de ces substances, la maîtrise de leurs usages et en cas de besoin, la réduction ou l'interdiction de leur emploi.

REACH comporte quatre procédures principales :
• L'enregistrement de substances chimiques,
• L'évaluation de substances chimiques,
• L'autorisation de substances chimiques,
• La restriction éventuelle de substances chimiques.

Pour la mise en œuvre des différentes étapes de la procédure, le Groupe travaille en étroite relation avec des organismes professionnels internationaux. La filiale Norzinco GmbH été désignée par le REACH Zinc Consortium (International Zinc Association à Bruxelles) en tant que déclarant principal pour l'oxyde de zinc et la filiale WMG a été désignée par le REACH Lead consortium (International Lead Association à Londres) comme titulaire principal pour les fines de batterie au plomb-acide (issue du recyclage).

Le Règlement Européen (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP) qui est entré en vigueur le 20 janvier 2009 prévoit des mesures complémentaires à mettre en œuvre pour les substances chimiques avant le 3 janvier 2011. Ce règlement intègre les critères de classification et d'étiquetage approuvé par l'Organisation des Nations Unies, appelé « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) », qui définit des critères de classification, de nouveaux symboles de danger (pictogrammes) et de nouvelles formules d'étiquetage visant à mieux informer et protéger les travailleurs, les consommateurs et l'environnement.

Au cours de l'année 2011, des démarches préparatoires aux prochaines échéances d'enregistrement (2013 et 2018) ont été initiées, notamment pour le tellure de cadmium, le trichlorure d'antimoine, l'arsenic, le germanium, l'indium le gallium et leurs composés. PPM et RMO sont membres du REACH Arsenic Consortium et PPM est également membre des REACH Cadmium Consortium, REACH Antimony Consortium et REACH Indium Consortium.

1.9.4.5. Dépenses et provisions environnementales des sites du Groupe

- **Dépenses liées aux sites du Groupe**

Les dépenses environnementales récapitulées dans les tableaux ci-dessous concernent d'une part, les investissements liés à l'environnement des sites en exploitation du Groupe et, d'autre part, les coûts découlant de la remise en état des sites industriels arrêtés, sites miniers et anciens terrils du Groupe.

(i) Investissements environnementaux des sites en exploitation du Groupe

		2010	2011
Investissements liés à l'environnement des sites en exploitation	France	576 K€	1 541 K€
	Belgique	63 K€	146 K€
	Allemagne	3 407 K€	824 K€
	Total	***4 046 K€***	***2 511 K€***

Au cours de l'année 2011, plus de 30% des investissements du Groupe ont été consacrés à l'amélioration des conditions de protection de l'environnement et/ou de sécurité des exploitations industrielles.

(ii) Dépenses liées aux sites industriels arrêtés et anciens terrils du Groupe

		2010	2011
Dépenses liées aux sites industriels arrêtés	France	538 K€	1 048 K€
	Allemagne	0	0
	Total	*538 K€*	*1 048 K€*
Dépenses liées aux anciens terrils	France	0	0
	Allemagne	387 K€	550 K€
	Total	*387 K€*	*550 K€*
Total des dépenses		***925 K€***	***1 598 K€***

Les dépenses comptabilisées sur l'exercice 2011 s'élèvent à environ 1 598 000 euros couvrant les frais d'études et de réalisation de maîtrise des impacts et de remise en état, ainsi que des coûts d'exploitation des installations de traitement de pollutions historiques.

Deux anciens sites industriels en France ont fait l'objet d'études et de travaux de remise en état pendant l'exercice 2011.

- Estaque

La Société est propriétaire d'une usine à l'Estaque dont l'exploitation a été arrêtée en février 2001. Les impacts sur le milieu naturel proviennent des dépôts de résidus métallurgiques et de déchets de démolitions qui devront être éliminés dans des alvéoles de confinement à construire sur site.

Le 6 février 2012, un arrêté préfectoral complémentaire a reporté le planning de réalisation des travaux de réhabilitation au 31 décembre 2015. Le 1er décembre 2011, la Société a obtenu le permis d'aménager des alvéoles de stockage dans le vallon dit « Vallon du Souffre ».

Au cours de l'exercice 2011, le montant des dépenses réalisées s'établit à environ 609 000 euros.

L'évaluation de deux années supplémentaires pour les coûts récurrents a conduit à devoir augmenter les coûts prévisionnels d'environ 808 000 euros.

- Rieux

La société Recylex SA est propriétaire d'un site industriel à Rieux (Oise) qui était loué à la société PENOX SA. Cette société a cessé son exploitation en 2006 rendant ainsi le site libre de toute occupation. Depuis, la société Recylex SA en assure le gardiennage et l'entretien dans l'attente d'une vente. En 2011, la Société a fait le choix de déconstruire les bâtiments pour proposer un site vierge de toute construction. Le montant des dépenses pour ces travaux a été d'environ 413 000 euros pour l'année 2011.

(iii) Dépenses liées aux sites miniers en France

	2010	2011
Dépenses liées aux sites miniers en France	1 168 K€	1 503 K€

Au cours de l'exercice 2011, le montant des travaux réalisés s'est établi à environ 1 503 000 euros pour les coûts du chantier d'aménagement du carreau de la mine de Noailhac-Saint-Salvy (Tarn) et la gestion des stations de traitement des eaux.

Au cours de l'exercice 2011, l'évaluation de travaux complémentaires pour plusieurs mines et l'addition d'une année supplémentaire pour des coûts récurrents ont conduit à devoir augmenter les coûts prévisionnels d'environ 231 000 euros.

- **Provisions liées à l'environnement concernant les sites du Groupe**

(Les provisions environnementales reprises dans le tableau ci-dessous sont reprises dans les notes 38 et 22 des annexes aux Etats financiers consolidés et sociaux)

Montant des provisions (en millions d'euros)	**2010**	**2011**
France		
Sites en exploitation	0	0
Sites industriels arrêtés	17 343 K€	17 130 K€
Mines	5 171 K€	4 157 K€
Allemagne		
Sites en exploitation	1 116 K€	1 116 K€
Sites industriels arrêtés	9 871 K€	9 439 K€
Belgique		
Site en exploitation	742 K€	742 K€
Total des provisions	***34 243 K€***	***32 584 K€***

1.9.5. Informations sociales du groupe Recylex

Dans le cadre du processus de formalisation du Reporting Développement Durable *(voir section 1.9.3 du présent Rapport)*, le processus et le périmètre des données sociales des entités du Groupe porteuses de personnel ont été définis et précisés lors de l'élaboration du guide méthodologique, en collaboration avec les responsables des ressources humaines du Groupe chargés de ce reporting au niveau de chaque pays d'implantation des entités du Groupe concernées.

Les données sociales du Groupe présentées dans le présent Rapport ont évolué et peuvent différer de celles publiées dans le rapport de gestion de l'année 2010, compte tenu d'une part, des indicateurs et définitions retenus dans le cadre de l'élaboration du guide méthodologique et d'autre part, de la détermination des sociétés comprises dans le périmètre du Reporting Développement Durable, excluant notamment la société Recytech SA, détenue à 50% par Recylex SA.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le reporting environnemental, le périmètre de reporting, les indicateurs sélectionnés, de même que les définitions et méthodes de calcul y afférentes, sont susceptibles de varier ou d'être ajustés d'un exercice sur l'autre.

1.9.5.1. Indicateurs sociaux

- **Effectif Opérationnel du Groupe**

Sont considérés comme faisant partie de l'Effectif Opérationnel du Groupe les salariés sous contrat de travail à durée déterminée «CDD» ou à durée indéterminée «CDI» avec l'une des entreprises du groupe Recylex et inscrits dans les registres du personnel au dernier jour du mois de décembre, quel que soit leur rythme de travail (Temps Plein ou Temps Partiel), à l'exclusion des apprentis et contrats de professionnalisation.

L'Effectif Opérationnel Moyen en Equivalent Temps Plein (ETP) correspond à l'Effectif Opérationnel existant à la fin de chaque mois de l'année écoulée, ajusté pour prendre en compte les salariés à Temps Partiel en utilisant le taux de présence individuel, ainsi que les salariés présents seulement une partie de l'année écoulée, divisé par 12.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'Effectif Opérationnel en nombre et de l'Effectif Opérationnel moyen en Equivalent Temps Plein (ETP) par zone géographique et au niveau du Groupe :

	Effectif Opérationnel au 31/12		**Effectif Opérationnel Moyen en ETP**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Allemagne	530	540	523,4	537,1
France	62	64	62,1	62,2
Belgique	24	23	23,8	23
Groupe	**616**	**627**	**609,3**	**622,3**

Au 31 décembre 2011, l'Effectif Opérationnel du Groupe est réparti entre l'Allemagne (86%) la France (10%) et la Belgique (4%) et est en progression de 1,3% par rapport à l'année 2010.

La proportion de l'Effectif Opérationnel du Groupe travaillant à temps partiel par rapport à ceux travaillant à temps plein a diminué d'environ 1% au 31 décembre 2011 (4%) par rapport à 2010 (5%):

	Effectif Opérationnel à temps plein au 31/12		**Effectif Opérationnel à temps partiel au 31/12**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**
Allemagne	506	519	24	21
France	61	61	1	3
Belgique	23	23	1	0
Groupe	**590**	**603**	**26**	**24**

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent notamment du secteur d'activité des sociétés et établissements du Groupe, ainsi que de leur zone géographique d'implantation, avec des adaptations pour les sites de production nécessitant un fonctionnement continu des installations et requérant la pratique du travail posté.

La durée légale du temps de travail au 31 décembre 2011 dans les différents pays où est implanté le Groupe est la suivante :

Pays	**Region/Land**	**Convention collective de branche**	**Heures de travail à temps plein par semaine**	**Heures de travail à temps plein par jour**
Allemagne	Lower Saxony	Métallurgie	35	7,5 en moyenne
		Produit chimique	37,5	7,5 en moyenne
	Saxe & Anhalt	Produit chimique	38	7,5 en moyenne
France		Métallurgie/Matières Plastiques	35	7
Belgique		Métallurgie	38	8

- **Taux de rotation (Turnover) de l'Effectif Opérationnel**

Le Groupe a recruté 46 salariés au cours de l'année 2011, en hausse de 53% par rapport à l'année 2010.

Le nombre total de départs au 31 décembre 2011 s'est élevé à 36 au niveau du Groupe, dont 6 licenciements (principalement pour faute grave), par rapport à 21 départs en 2010, dont 4 licenciements. Aucun plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi n'a été mis en place au sein du Groupe en 2011.

Le solde de créations d'emplois (nombre de recrutements - nombre de départs) est resté positif en 2011 par rapport à 2010.

Le taux de rotation du personnel (turnover) du Groupe, correspondant au nombre total de salariés ayant quitté l'une des entreprises du Groupe (en raison d'un départ volontaire, départ à la retraite, licenciement ou décès) divisé par le nombre de l'Effectif Opérationnel au 31 décembre, était de 3,8% en 2011, en progression par rapport à 2010.

	Nombre de recrutements		**Nombre de départs (dont licenciements)**		**Taux de rotation au 31/12**	
	2010	**2011**	**2010**	**2011**	**2010**	**2011**
Allemagne	22	35	16 (3)	25 (2)	4,6%	2,2%
France	4	10	4 (1)	9 (2)	4,2%	12,5%
Belgique	4	1	1 (0)	2 (2)	1,3%	17,4%
Groupe	**30**	**46**	**21 (4)**	**36 (6)**	**1,8%**	**3,8%**

- **Rémunération**

Les salariés du Groupe sont rémunérés notamment en fonction de leur expérience, de leur niveau de responsabilités, du secteur d'activité concerné et des réglementations sociales locales.

Pour l'exercice 2011, le Salaire de Base moyen par salarié, hors déductions de toutes taxes ou charges de l'employeur et comprenant toutes les rémunérations complémentaires à l'exception des bonus accordés au titre d'accords collectifs, s'est élevé au niveau du Groupe à environ 52 600 euros, par rapport à 51 200 euros pour l'exercice 2010. Le taux de charges patronales est de 49% en France, 34% en Belgique et 20% en Allemagne.

En France, des accords d'intéressements sont renégociés régulièrement dans les sociétés du Groupe et les salariés ont la possibilité d'adhérer à un plan d'épargne entreprise dans leur société qui participe à cette épargne sous la forme d'un abondement.

- **Formation**

Les entreprises du Groupe évaluent les besoins de formation des employés, en recueillant directement les souhaits des salariés concernés ou auprès de leur responsable hiérarchique, notamment lors des entretiens annuels individuels et des entretiens de seconde partie de carrière.

Selon le tableau ci-dessous, présentant le nombre d'heures de formation consacrées par le Groupe à ses salariés, l'effort de formation du Groupe pour l'exercice 2011 est en augmentation d'environ 17% par rapport à l'exercice 2010:

	2010	**2011**
Nombre d'heures de formation en Allemagne	3591	4908
Nombre d'heures de formation en France	1669	1601
Nombre d'heures de formation en Belgique	283	155
Nombre total d'heures de formation au niveau du Groupe	5 542	6 664

Au cours de l'année 2011, les formations ont porté sur les domaines suivants:
- Sécurité et environnement, sensibilisation aux risques industriels ;
- Formation à la conduite des engins en sécurité (CACES nacelle, chariot, grue, pelle, chargeuse), formations techniques métiers (par exemple en électricité et automatisme industriel);
- Secourisme au travail ;
- Langues.

1.9.5.2. Dialogue social

- **Relations sociales**

Le dialogue social s'effectue au niveau de chaque société du Groupe et donne lieu à des réunions et échanges réguliers, tant formels qu'informels, entre les représentants du personnel et les cadres dirigeants de chaque société afin de mettre en place un dialogue constructif visant au maintien et à l'amélioration continue des relations avec les salariés.

Le nombre de réunions tenues en 2011 a varié entre 4 et 26 selon les différentes sociétés du Groupe.

Depuis le 1er décembre 2011, une délégation unique du personnel, réunissant les attributions du Comité d'entreprise et des délégués du personnel, est mise en place au sein de la société-mère Recylex SA.

- **Bilan des négociations sociales**

Les négociations sociales avec les instances représentatives du personnel dans les sociétés du Groupe au cours de l'année 2011 ont principalement porté sur les augmentations salariales.

1.9.5.3. Egalité des chances

L'ensemble des sociétés du Groupe sont respectueuses des droits de l'homme et des libertés fondamentales et prônent des mesures de non-discrimination et d'égalité de traitement, notamment en matière d'emploi et de travail.

- **Egalité professionnelle entre hommes et femmes**

Compte tenu de la nature des activités du Groupe dans le domaine de l'industrie du recyclage, la proportion de femmes au sein du Groupe est faible par rapport aux hommes.

La répartition Hommes-Femmes au niveau du Groupe, restée stable en 2011 par rapport à 2010, se présente comme suit :

Répartition de l'Effectif Opérationnel par sexe au 31/12	**2010**		**2011**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne	484	46	492	48
France	45	17	47	17
Belgique	22	2	22	1
Groupe	**551**	**65**	**561**	**66**

Selon un principe de traitement professionnel et salarial égal à poste identique, au sein d'une même société, les femmes et les hommes sont classés selon les mêmes grilles professionnelles en fonction des responsabilités de leur poste de travail.

Selon leur pays d'implantation, diverses mesures ont été prises par les entreprises du Groupe en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Conformément à la loi française n°2011-103 du 27 janvier 2011, lors de sa réunion du 12 décembre 2011, le Conseil d'administration de la société mère Recylex SA a délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale et un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle a été adopté, fixant des objectifs de progression et des mesures de nature à les atteindre portant sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes et le maintien de dispositifs facilitant l'articulation de la vie professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales.

- **Travail des personnes handicapées**

Le Groupe souhaite favoriser l'intégration des travailleurs handicapés dans ses différents sites.

Les mesures prises par les entreprises du Groupe en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées au cours de l'année 2011 ont notamment été de leur ouvrir le recrutement de certains postes (35 salariés (hors intérimaires) souffrant d'un handicap ont été employés par le Groupe par rapport à 27 en 2010), de leur confier des missions de travail temporaire ou de procéder à l'achat de fournitures auprès d'établissements spécialisés employant des travailleurs handicapés.

1.9.5.4. Sous-traitance et parties liées

- **Sous-traitance**

Les différentes sociétés du Groupe privilégient tant le recrutement sur le bassin d'emploi local que le développement des relations avec les fournisseurs et prestataires de services locaux. La sous-traitance par les sociétés du Groupe permet de développer localement des activités spécifiques aux métiers exercés par le Groupe.

Afin de compléter l'effectif opérationnel et en fonction des pics d'activités des différentes sociétés du Groupe, le Groupe a fait appel à des sous-traitants, principalement dans les domaines du transport, de la manutention, de l'entretien des sites industriels et bureaux administratifs, du gardiennage, ainsi que de la maintenance de ses installations industrielles. Au cours de l'année 2011, le nombre de sous-traitants (hors intérimaires) ayant travaillé pour le Groupe est d'environ 59 personnes par mois en équivalent temps plein.

- **Relations avec les parties liées**

L'implication de leurs fournisseurs et prestataires de services dans leur politique en matière de QHSE font partie des objectifs des sites du Groupe, ainsi que la satisfaction des exigences de leurs clients et des parties intéressées en matière QHSE.

Par ailleurs, la politique d'achat des entreprises du Groupe prend en compte les enjeux sociaux et environnementaux tout au long du processus de sélection des fournisseurs, du choix du matériel (par exemple, en fonction de critères limitant l'impact environnemental) du suivi des livraisons et le cas échéant, du suivi des anomalies éventuelles et des actions correctives à conduire par la transmission de fiches de non-conformité.

Dans le cadre de l'activité de recyclage de batteries usagées plomb-acide, la mise à disposition gratuite de bennes inox étanches auprès des fournisseurs participe à la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre du transport de ces déchets dangereux.

De bonnes pratiques commerciales sont en outre mises en place par les entreprises du Groupe, notamment en vue de prévenir toute corruption, telles que la dissociation des fonctions de négociation commerciale et de contrôle (livraisons, comptabilité) et l'application du principe de double signature (« four-eyes principle »).

1.9.6. Santé et sécurité au travail

La gestion de la sécurité et de la santé est l'une des priorités de la Charte de Développement durable du Groupe avec un engagement visant notamment à améliorer les conditions de travail du personnel et à mesurer et améliorer les processus pour prévenir les maladies professionnelles et les accidents liés au travail dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Les sociétés du Groupe ont chacune élaboré leur politique en matière de QHSE, avec notamment pour objectifs :
- d'encourager la participation du personnel et de le sensibiliser pour développer de meilleures pratiques en matière de QHSE
- d'améliorer les ambiances de travail
- de réduire les risques environnementaux et professionnels par la formation du personnel.

Afin d'assurer l'application effective des politiques en matière de santé et de sécurité sur leurs sites, les mesures et actions mises en place par les entreprises du Groupe pour en contrôler le respect diffèrent selon les sites et activités industrielles concernés :
- mise en place d'un système de management complété par un système de documentation accessible en ligne par les salariés des sites concernés,
- audits externes dans le cadre des certifications des systèmes de management mis en œuvre par des organismes accrédités (ISO 14001)
- création de comités dédiés à la santé et à la sécurité au travail, par exemple, le « technical lead committee » dans l'une des filiales allemandes du Groupe,
- actions continues de prévention et de sensibilisation du personnel afin de préserver la santé des salariés
- suivi médical personnalisé par l'intermédiaire de la médecine du travail, renforcé pour certains sites par un suivi de l'exposition au plomb pour l'ensemble des salariés et sous-traitants exposés.

L'évolution de la moyenne des plombémies du personnel exposé du Groupe est la suivante :

	2010	**2011**
Moyenne des plombémies du personnel exposé du Groupe	**196,7 µg/l**	**184,3 µg/l**

En outre, la survenance de tout accident éventuel fait l'objet d'une information auprès de la Direction Générale du Groupe et d'une analyse détaillée des circonstances, afin de proposer les actions correctives visant à prévenir et réduire les risques d'exposition du personnel du Groupe.

Les indicateurs santé et sécurité du Reporting Développement Durable du Groupe *(voir section 1.9.3 du présent Rapport)* sont les suivants :

- **Accidents de travail avec arrêt**

Est considéré comme un accident du travail avec arrêt tout accident survenant sur le lieu de travail ou pendant les heures de travail, entraînant un arrêt de travail d'un ou plusieurs jours d'arrêt (le jour de l'accident n'étant pas comptabilisé).

Sont donc comptabilisés les accidents du travail mortels et les accidents survenus lors des déplacements professionnels. En revanche, sont exclus :
- Les accidents entraînant une absence inférieure à un jour d'arrêt
- Les rechutes liées à un seul et même accident
- Les accidents survenant lors du trajet du salarié domicilie-lieu de travail
- Les maladies professionnelles

Le nombre d'accidents de travail avec arrêt au niveau Groupe a diminué d'environ 20% en 2011 par rapport à 2010 :

	2010	**2011**
Allemagne	34	30
France	1	0
Belgique	2	0
Groupe	**37**	**30**

- **Taux de gravité des accidents de travail avec arrêt**

Le taux de gravité des accidents de travail avec arrêt correspond au nombre total des journées de travail perdues par rapport au nombre total d'heures travaillées au sein du Groupe suite à un accident de travail avec arrêt ou en raison d'une maladie professionnelle survenue au cours des 24 mois précédent l'année écoulée.

Le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt au niveau du Groupe a diminué en 2011 par rapport à 2010 :

Taux de gravité (en %)	2010	2011
Allemagne	0,62	0,64
France	0,88	0
Belgique	1,18	0
Groupe	**0,67**	**0,54**

- **Taux d'absentéisme**

Le taux d'absentéisme correspond à la mesure du nombre de jours d'arrêt de travail (jour plein normalement ouvré mais non travaillé en raison d'un événement ayant entraîné un arrêt de travail autre que dû à un accident du travail avec arrêt, une maladie professionnelle ou une absence autorisée) exprimée en pourcentage du nombre total des heures de travail initialement prévues, de l'Effectif Opérationnel sur la même période.

Le taux d'absentéisme au niveau Groupe est resté stable en 2011 par rapport à 2010:

Taux d'absentéisme (en %)	2010	2011
Allemagne	9,4	9,5
France	3,3	2,1
Belgique	7,3	6,7
Groupe	**8,6**	**8,5**

1.9.7. Dialogue avec les associations, partenariat et mécénat

Au cours de l'année 2011, la plupart des sociétés du Groupe ont soutenu des associations caritatives, sportives ou culturelles, ainsi que des universités dans le cadre de programmes de recherche et développement, par le biais de dons ou d'assistance dans la préparation de conférences ou séminaires scientifiques.

Certaines sociétés du Groupe diffusent des plaquettes d'information et proposent des visites de leur site afin de permettre à la population locale, notamment les établissements d'enseignement, de mieux appréhender leur activité et ainsi d'établir des relations de confiance. Des relations avec des universités en Allemagne sont en outre maintenus afin d'assurer un échange d'informations concernant notamment des problématiques technique, environnementales et de sécurité au travail.

En Allemagne, tous les deux ans ont lieu les « jours de la métallurgie », sponsorisé par Recylex GmbH et auxquels le Groupe participe, visant à créer un lien entre l'industrie et la population. Les sociétés du Groupe participent également à de nombreux salons nationaux ou internationaux et sont membres de diverses associations professionnelles afin d'améliorer leur savoir-faire et de développer leur relation avec les parties prenantes de leur secteur d'activité.

2. LA SOCIETE RECYLEX SA

2.1. Situation et activités de la Société

La société Recylex SA est la société de tête du Groupe Recylex et regroupe deux activités, une activité de holding et une activité opérationnelle de valorisation de batteries plomb-acide usagées répartie sur deux établissements situés à Escaudoeuvres (Nord) et à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

L'année 2011 a été marquée par une très forte volatilité du cours du plomb. En janvier et avril 2011, le cours a franchi 2 000 euros par tonne et a avoisiné 1 600 euros par tonne en mai 2011 pour atteindre un plus bas en octobre 2011, en-dessous de 1 300 euros par tonne. Finalement, au 31 décembre 2011, le cours s'est élevé à 1 530 euros par tonne. La moyenne du cours du plomb de l'année 2011, s'élevant à 1 722 euros par tonne, est restée toutefois supérieure à celle de l'année 2010 qui s'élevait à 1 615 euros par tonne.

Dans le segment du plomb, les usines de traitement de batteries de la Société ont traité sensiblement le même volume de batteries au cours de l'année 2011 (environ 99 300 tonnes de batteries) par rapport à l'exercice 2010 (environ 103 200 tonnes en 2010).

Malgré la volatilité du cours du plomb en 2011, le prix d'achat de batteries usagées est resté orienté à la hausse, en raison d'une demande très soutenue du secteur du recyclage. Cette évolution continue à peser sensiblement sur les marges de la Société.

Au cours de l'année 2011, les investissements réalisés dans les deux établissements opérationnels de Recylex SA se sont élevés à environ 1,8 million d'euros.

Les activités des sociétés du Groupe durant l'exercice 2011 sont indiquées à la section 1.2 du présent Rapport.

2.2. Faits caractéristiques et évènements majeurs de la Société

Par décision de l'associé unique du 27 mai 2011, la filiale Delot Metal SAS, sans activité de production, a été dissoute par anticipation sans liquidation, la transmission universelle de son patrimoine à la Société, son actionnaire unique, ayant pris effet au 30 juin 2011.

Les autres faits caractéristiques et événements majeurs de la Société sont détaillés à la section 1.3 du présent Rapport.

2.3. Résultats et situation financière de la Société

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément aux règles généralement admises en France et sont homogènes par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2011, le résultat net de la société Recylex SA se solde par un bénéfice de 6 526 609,19 euros par rapport à une perte de 10 584 516,96 euros en 2010. Cette variation s'explique d'une part, par la consitution en 2010 de provisions pour risques, à hauteur de 9,96 millions d'euros, liées aux nouvelles demandes d'indemnisation formulées par 192 anciens salariés de Metaleurop Nord SAS *(voir section 1.3.1.1 du présent Rapport)* et d'autre part, par l'augmentation des dividendes perçus en 2011 par la Société par rapport à 2010.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 d'affecter le bénéfice de 6 526 609,19 euros au compte « report à nouveau », dont le solde, après affectation, s'élèvera à un montant débiteur de 7 904 702,60 euros.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

L'activité de valorisation des batteries usagées a généré un chiffre d'affaires de 87,9 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 1,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2011. En 2010, le chiffre d'affaires était de 72,7 millions d'euros et le résultat d'exploitation de 4 millions d'euros.

L'activité de holding et la réhabilitation des anciens sites miniers ont généré une perte de d'exploitation de 3 millions d'euros. Le résultat d'exploitation de l'ensemble des activités de Recylex SA se solde ainsi par une perte de 1,8 millions d'euros.

2.3.1. Analyse de la situation d'endettement

Au cours de l'exercice écoulé, aucun nouvel endettement financier a été contracté par la Société.

La Société a honoré la sixième échéance du plan de continuation le 24 novembre 2011 en versant un montant de 4,5 millions d'euros (avant élimination des paiements intragroupe) à ses créanciers, dont 1,6 millions d'euros relatifs aux indemnités octroyées par la Cour d'Appel de Douai à certains anciens salariés de Metaleurop Nord SAS (*voir point 1.3.1.1. du Rapport*). Les dettes moratoriées dans le cadre du plan de continuation ne portent pas intérêt.

Au 31 décembre 2011, l'endettement de source financière et d'exploitation de la Société s'élevait à 32,9 millions d'euros (contre 37 millions d'euros en 2010). *(Voir la note 8 de l'Annexe aux comptes sociaux)*

2.3.2. Délais de paiement des fournisseurs

La décomposition, à la clôture de l'exercice 2011, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, en application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, est la suivante :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés [1)] *En milliers d'euros*	***Au 31/12/2011***	***Au 31/12/2010***
Solde au 31/12	3 003	3 495
Dont échu	1 890	2 176
Dont du à 30 jours	279	244
Du à 31 à 60 jours	76	167
Du à 61 à 90 jours	8	2
Du à 91 à 120 jours	0	0
Du à plus de 120 jours [2)]	751	905

[1)] Hors Charges à payer
[2)] Il s'agit des dettes fournisseurs inscrites dans le passif du plan de continuation de Recylex SA

Recylex SA règle ses factures dans les délais impartis. Seules ne sont pas réglées aux échéances portées sur les factures, les factures qui font l'objet de litige et qui sont classées en attente d'avoir, ainsi que les factures reçues tardivement. Le solde échu et non réglé au 31 décembre 2011 d'environ 1 890 000 euros concerne, à hauteur d'environ 1 683 000 euros, des échéances comprises entre le 15 et le 31 décembre 2011 qui ont été réglées début janvier 2012.

2.3.3. Tableau des résultats

Le tableau des résultats de Recylex SA au cours des cinq derniers exercices figure au point 2.11. du présent Rapport.

2.3.4. Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code Général des Impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit code, s'élève à 20 767 euros au titre de l'exercice 2011.

2.3.5. Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a engagé aucune dépense significative en matière de recherche et développement au cours de l'exercice 2011.

2.4. Description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les risques spécifiques auxquels sont exposés la Société et notamment ses sites situés en France sont détaillés à la section 1.8. du présent Rapport.

2.5. Evènements importants survenus depuis la clôture

Aucun événement significatif, autre que ceux figurant à la section 1.3 du présent Rapport, n'est survenu entre la clôture de l'exercice 2011 et la date du présent Rapport.

2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société

Les perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation du Groupe sont présentés à la section 1.6. du présent Rapport.

La Société poursuit sa stratégie commerciale de conquête de nouveaux marchés afin d'augmenter le volume de batteries traitées. Des investissements sont également prévus sur l'année 2012 afin notamment d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel de production de la Société.

2.7. Prises de participation et prises de contrôle

Aucune prise de participation significative, ni de contrôle au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce n'a été réalisée au cours de l'année 2011 par la Société.

2.8. Informations concernant le capital social de la Société

Pour plus d'informations sur le capital social de Recylex SA, voir la note 12 de l'Annexe aux comptes sociaux.

2.8.1. Répartition du capital social

- **Répartition du capital nominal et des droits de vote**

Le capital social de la Société est réparti de la façon suivante :

	Nombre d'actions	**En % du capital nominal**	**Nombre d'actions**	**En % du capital nominal**
	Au 31 décembre 2011		*Au 31 décembre 2010*	
Glencore Finance Bermuda Ltd	7 703 877	32,1*	7 703 877	32,1*
Auto- contrôle	42 939**	0,2	42 939**	0,2
Public	16 228 166	67,7	16 228 166	67,7
Total	***23 974 982***	***100***	***23 974 982***	***100***

** représentant 32,09% des droits de vote exerçables (excluant les droits de vote suspendus résultant d'actions auto-détenues)*

*** dont 19.000 actions gratuites attribuées aux bénéficiaires résidents allemands qui leur seront définitivement acquises le 26 septembre 2012.*

Le capital social n'a subi aucune variation durant l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2011, le capital social est fixé à 47 949 964 euros et divisé en 23 974 982 actions, d'une valeur nominale de 2 euros, entièrement libérées et de même catégorie.

Conformément aux statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toute action entièrement libérée, pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte de titres nominatifs au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins. Au 31 décembre 2011, 71 930 actions de la Société bénéficient d'un droit de vote double. A l'exception de ces droits de vote double, il n'existe pas de titres comportant des droits de vote différents.

- **Principaux actionnaires nominatifs**

Sur la base des déclarations reçues au 31 décembre 2011 en application de la réglementation des franchissements de seuils et de la règlementation relative aux notifications des participations significatives, aucun actionnaire autre que Glencore Finance Bermuda Ltd ne détient directement ou indirectement 5 % ou plus du capital social et des droits de vote de la Société.

Suite à l'évolution de la réglementation en vigueur concernant les déclarations de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1er alinéa du règlement général), la société Glencore Finance Bermuda Ltd a déclaré à l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier reçu le 4 avril 2011, détenir :

- Au 1er janvier 2010 : 7 703 857 actions Recylex représentant autant de droits de vote, soit 32,15% du capital et 32,11% des droits de vote de la Société.
- Au 1er février 2011 : 7 703 877 actions Recylex représentant autant de droits de vote, soit 32,13% du capital et 32,04% des droits de vote de la Société.

- **Franchissements de seuils**

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2011.

2.8.2. Délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité au cours de l'exercice 2011 accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration portant sur le capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2011.

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée générale (n° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Rachat par la société de ses propres actions	6 mai 2011 (n° 9)	18 mois (6 novembre 2012)	10 % du capital social à la date de l'Assemblée générale	Néant
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE	6 mai 2011 (n° 10)	18 mois (6 novembre 2012)	100 000 euros de valeur nominale	Néant
Réduction du capital social par annulation d'actions	6 mai 2011 (n° 11)	18 mois (6 novembre 2012)	10 % du capital social par périodes de 24 mois	Néant
Attribution gratuite d'actions existantes	7 mai 2010 (n° 8)	38 mois (7 juillet 2013)	Nombre d'actions auto-détenues par Recylex à la date de l'Assemblée générale, soit 73 939* actions, sous réserve de certaines conditions	Néant
Attribution d'options de souscriptions d'actions	7 mai 2010 (n° 9)	38 mois (7 juillet 2013)	Montant nominal global maximal de 3% du capital existant au jour de la date de l'Assemblée générale	Néant

** Ce nombre est porté à 42 939 actions en raison de l'acquisition définitives de 31 000 actions le 27 septembre 2010 par les bénéficiaires concernés dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'administration du 26 septembre 2008 étant précisé également que sur ces 42 939 actions, 19 000 actions gratuites ont été attribuées aux bénéficiaires résidents allemands et leur seront définitivement acquises le 26 septembre 2012. (Pour plus d'informations concernant les actions auto-détenues par la Société, voir la section « 2.8.4. Mouvements et situations des actions auto-détenues » du présent Rapport.)*

Aucune délégation consentie par l'assemblée générale des actionnaires de la Société a été utilisée au cours de l'exercice 2011.

2.8.3. Actionnariat salarié

Pour les besoins du présent paragraphe, le terme "Groupe" s'entend de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2011, le personnel du Groupe ne détenait aucune action Recylex SA dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprise visés à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

L'Assemblée générale du 7 mai 2010 a conféré au Conseil d'administration l'autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes et à l'attribution d'options de souscriptions d'actions. Au cours de l'exercice 2011, la Société n'a pas mis en place de plan d'options de souscriptions d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

2.8.4. Mouvements et situation des actions auto-détenues

Suite à l'acquisition par la Société de 73 939 actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 30 mars 2000, l'Assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2005 a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à un objectif d'allocation d'actions aux salariés du Groupe et notamment dans le cadre de plan d'options d'achats au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux.

Conformément à l'autorisation donnée par les Assemblées générales du 16 juillet 2007 et du 6 mai 2008, le Conseil d'administration de Recylex SA a le 26 septembre 2008 mis en œuvre un plan d'attribution de 50 000 actions gratuites sur les 73 939 actions existantes et auto-détenues par la Société, en vue d'associer les bénéficiaires salariés et mandataires sociaux du Groupe aux performances du Groupe à travers l'évolution de la valeur des actions Recylex.

31 000 actions gratuites attribuées aux bénéficiaires résidents français leur ont été définitivement acquises au terme d'une période d'acquisition de deux ans (soit le 27 septembre 2010, le 26 septembre 2010 étant un jour de fermeture du marché boursier) et 19 000 actions gratuites attribuées aux bénéficiaires résidents allemands leur seront définitivement acquises au terme d'une période de quatre ans (soit le 26 septembre 2012), sous réserve de leur présence dans l'une des sociétés du Groupe à la date d'acquisition sauf exceptions prévues par le plan. Les actions acquises par les bénéficiaires résidents français ne pourront être cédées avant l'expiration d'un délai de conservation de deux ans (soit le 26 septembre 2012).

Au 31 décembre 2011, Recylex SA détient 42 939 actions propres (dont 19 000 actions gratuites attribuées par le conseil d'administration du 26 septembre 2008 aux bénéficiaires résidents allemands qui leur seront définitivement acquises le 26 septembre 2012), représentant 0,2 % du capital. Le nombre d'actions propres n'a pas varié par rapport au 31 décembre 2010. Les 23 939 actions propres détenues par la Société non encore attribuées sont affectées à un objectif d'allocation d'actions aux salariés du Groupe et notamment dans le cadre de plan d'options d'achats au profit des salariés et mandataires sociaux.

L'Assemblée générale du 6 mai 2011, a autorisé pour une nouvelle durée de 18 mois un programme de rachat d'actions propres, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de ladite Assemblée. Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration n'a pas mis en place ce programme de rachat d'actions.

Lors de l'Assemblée générale du 9 mai 2012, il sera proposé aux actionnaires de mettre fin à la précédente autorisation et d'autoriser pour une nouvelle durée de 18 mois un programme de rachat d'actions propres, dont le descriptif est joint au présent Rapport, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de cette Assemblée.

2.9. Informations relatives aux mandataires sociaux de la Société

2.9.1. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration est composé de six administrateurs.

Les statuts de la Société disposent qu'un administrateur est élu pour 3 ans et doit posséder au moins 20 actions.

Au 31 décembre 2011, la composition détaillée du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Nom	Fonction	Age au 31.12.2011	Première nomination - Dernier renouvellement	Date d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues dans la Société au 31.12.2011
M. Yves ROCHE	Président-Directeur Général	42 ans	21.04.2005 - 06.05.2011	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31.12.2013	15 540 actions[1]
M. Aristotelis MISTAKIDIS	Administrateur	50 ans	20.09.2002 - 06.05.2011	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31.12.2013	100 actions
M. Mathias PFEIFFER	Administrateur	66 ans	28.07.2006 - 12.05.2009	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31.12.2011	319 actions
M. Richard ROBINSON	Administrateur	58 ans	08.04.2003 - 12.05.2009	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31.12.2011	1000 actions
Mme Laetitia SETA	Administratrice	37 ans	06.05.2011	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31.12.2013	20 actions
M. Jean-Pierre THOMAS	Administrateur	54 ans	12.05.2009	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31.12.2011	20 actions

[1] dont 15 000 actions définitivement acquises le 27/09/2010 et soumises à une obligation de conservation de deux ans dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'administration du 26/09/2008

Les mandats d'administrateur de Messieurs Mathias PFEIFFER, Richard ROBINSON et Jean-Pierre THOMAS expirant immédiatement après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011, le renouvellement de leur mandat pour une durée de trois ans sera soumis à l'approbation de votre Assemblée générale.

La liste des autres mandats sociaux et fonctions exercés dans toutes sociétés par les membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011 est la suivante :

M. Yves ROCHE	*Sociétés françaises*	- Administrateur de Recytech SA - Superviseur de Recylex Commercial SAS
	Sociétés étrangères	- Administrateur de FMM SA - Président du Conseil d'administration d'Eco-Recyclage SPA
M. Aristotelis MISTAKIDIS	*Sociétés étrangères*	- Président de Portovesme Srl - Administrateur de Mopani Copper Mines PLC - Administrateur de Katanga Mining Limited* - Administrateur et salarié de Glencore AG
M. Mathias PFEIFFER		Néant
M. Richard ROBINSON	*Société française*	- Administrateur de Recytech SA
	Sociétés étrangères	- Administrateur de Greystar Resources Ltd* - Gérant de HRI BVBA
Mme Laetitia SETA	*Sociétés étrangères*	- Membre du conseil d'administration de la société Philippines Associated Smelting and Refining Corporation (Philippines) - Salariée de Glencore AG
M. Jean-Pierre THOMAS	*Sociétés françaises*	- Administrateur de Generali France - Associé gérant au sein de Lazard France

** Société cotée*

2.9.2. Rémunérations des membres du Conseil d'administration

- **Montants des jetons de présence**

Conformément à la loi, le montant maximal des jetons de présence distribuables annuellement aux administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Compte tenu de la nomination d'un administrateur supplémentaire, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 6 mai 2011 (7ème résolution) a décidé de fixer à 170 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours (2011) et ceux à venir, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil a décidé d'attribuer aux membres du Conseil, outre une part égale de jetons de présence, une part supplémentaire liée à leurs fonctions spécifiques de présidence du Conseil ou des Comités compte tenu de la charge de travail supplémentaire et des responsabilités résultant de ces fonctions spécifiques.

Lors de sa séance du 2 décembre 2011, le Conseil a dès lors décidé, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, de répartir le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil pour l'exercice 2011, s'élevant à 170 000 euros, comme suit :

- 20 000 euros à chacun des membres du Conseil,
- 20 000 euros à titre de rémunération complémentaire pour le Président du Conseil d'administration, étant précisé que ce dernier bénéficie en outre d'une rémunération annuelle distincte, composée d'une part fixe et d'une part variable, en sa qualité de Directeur général de la Société, ainsi que pour le Président du Comité d'audit, soit un montant total de 40 000 euros chacun,
- 10 000 euros à titre de rémunération complémentaire pour le Président du Comité des Rémunérations et nominations, soit un montant total de 30 000 euros.

Le montant total des jetons de présence versés aux administrateurs s'est donc élevé à 170 000 euros pour l'exercice 2011, conformément à la décision de répartition visée ci-dessus.

- **Montants des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux non dirigeants**

Le tableau figurant ci-après indique la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la Société et les sociétés du Groupe à chacun des mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2010 et 2011.

Tableau sur les jetons de présence et autres avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2011
M. Aristotelis MISTAKIDIS (administrateur)		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
M. Mathias PFEIFFER (administrateur)		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Autres[1]	120 000 €	120 000 €
M. Richard ROBINSON (administrateur et Président du Comité des Rémunérations et nominations)		
Jetons de présence	30 000 €	30 000 €
Autres[2]	166 429 €	127 040,67 €
Mme Laetitia SETA (administratrice)		
Jetons de présence	N/A	20 000 €
M. Jean-Pierre THOMAS (administrateur et Président du Comité d'audit)		
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €
TOTAL	**396 429 €**	**377 040,67 €**
dont jetons de présence	*110 000 €*	*130 000 €*
dont autres	*286 429 €*	*247 040,67 €*

[1] *Sommes versées par Recylex GmbH au titre d'une convention de prestations de services, conclue en 2007 entre Recylex GmbH et Monsieur Mathias Pfeiffer*

[2] *Sommes versées au titre d'une convention de prestations de services conclue entre Recylex SA et HRI BVBA dont Monsieur Richard Robinson est le gérant. Les termes de cette convention sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.*

- **Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de fixer la part fixe annuelle brute de la rémunération de Monsieur Yves Roche en sa qualité de Directeur général de la Société, à un montant de 220 000 euros à compter du 1er janvier 2010.

En ce qui concerne la part variable de la rémunération de Monsieur Yves Roche, le montant de cette part variable est fixé pour chaque année par le Conseil d'administration au vu de l'évolution, au cours de l'année considérée, des objectifs qualitatifs fixés préalablement par le Conseil d'administration chaque année, sur base des recommandations du Comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération totale, y compris bonus et avantages de toute nature, versée par Recylex SA et les sociétés (y compris étrangères) qu'elle contrôle, durant l'exercice 2011 à chaque dirigeant mandataire social, est présentée dans les tableaux ci-dessous.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
M. Yves ROCHE	**Exercice 2010**	**Exercice 2011**
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	368 028 €	358 028 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	**368 028 €**	**358 028 €**

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Yves ROCHE	**Exercice 2010**		**Exercice 2011**	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe (brute)	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €
- rémunération variable	100 000 €	100 000 € *	90 000 €	100 000 € *
- rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
- jetons de présence	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
- avantages en nature (voiture de fonction)	8 028 €	8 028 €	8 028 €	8 028 €
TOTAL	**368 028 €**	**368 028 €**	**358 028 €**	**368 028 €**

** dus au titre de l'exercice précédent*

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Yves ROCHE	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
M. Yves ROCHE	NEANT	NEANT	NEANT

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Yves ROCHE	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social				
Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
M. Yves ROCHE	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'administration du 26 septembre 2008, 15 000 actions ont été définitivement acquises le 27 septembre 2010 par Monsieur Yves Roche, Président-Directeur général de la Société, étant précisé que lesdites actions sont soumises à une obligation de conservation conformément aux conditions prévues par le plan.

Historique des attributions d'options de souscription d'actions		
Information sur les options de souscription		
Date d'assemblée	**AG 30/03/2000**	**AG 28/07/2006**
Date du conseil d'administration ou du Directoire selon le cas	20/09/2002	26/09/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :		
M. Yves ROCHE	4000	60 000[1]
Point de départ d'exercice des options	20/09/2006	50% 26/09/2012 50% 26/09/2013
Date d'expiration	20/09/2012	26/09/2018
Prix de souscription	2,21€	5,70€
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	50% 26/09/2012 50% 26/09/2013
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	4000	-
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	-
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	-	60 000

[1] Le conseil d'administration a fixé à 10% la quantité des actions issues de chaque levée d'options que M. Yves Roche sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice clos	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées durant l'exercice clos	Prix moyen pondéré	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	NEANT	NEANT	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	NEANT	NEANT	-

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Nom : Yves ROCHE Fonction : Président-Directeur Général Début de mandat : 21/04/2005 Fin mandat : AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2013	X[1]			X	X			X

[1] *Le conseil d'administration a décidé qu'il serait mis fin au contrat de travail de M. Yves ROCHE, actuellement suspendu, lorsqu'un système de couverture sociale sera mis en place en sa faveur, compte tenu des spécificités applicables aux sociétés concernant lesquelles un plan de continuation a été adopté.*

Une indemnité serait versée à Monsieur Yves ROCHE en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général à la suite d'un changement significatif de l'actionnariat de Recylex SA ayant le soutien du Conseil d'administration, sous réserve que Monsieur Yves Roche ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence. Cette indemnité s'élèverait à deux fois la rémunération globale brute perçue au titre de son mandat social au cours du dernier exercice précédant la cessation et ne pourrait pas être versée avant que le Conseil d'administration ne constate le respect des conditions de performance.

Le 21 mars 2011, le Conseil d'administration de la Société a décidé de renouveler le dispositif présenté ci-dessus, tel que décidé par le Conseil lors de sa réunion du 18 mars 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 6 mai 2008. Le renouvellement de l'engagement de la Société à verser cette indemnité a été approuvé par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale du 6 mai 2011 et a fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

2.9.2. Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres Recylex

Au cours de l'exercice 2011, les mandataires sociaux n'ont déclaré aucune opération sur les titres Recylex.

2.10. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-100-3 du Code de Commerce)

1° Les informations relatives à la structure et à la répartition du capital social, et aux droits de vote sont indiquées ci-dessus au point 2.8.1. du présent rapport.

2° Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de Commerce qui soient susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

3° Les principaux actionnaires identifiés de la Société figurent au point 2.8.1. du présent Rapport.

4° Conformément aux statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toute action entièrement libérée, pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte de titres nominatifs au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

5° La Société ne possède pas d'actionnariat salarial au 31 décembre 2011.

6° La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

8° Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration, une délibération préalable du Conseil d'administration sera requise notamment en cas de cessions totales ou partielles de participations détenues par la Société, d'acquisitions ou de cessions d'actifs pour un montant supérieur à 1 000 000 euros par opération.

9° La Société n'a pas conclu d'accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

10° En cas de cessation de fonction à la suite d'un changement significatif de l'actionnariat de Recylex SA ayant le soutien du Conseil d'administration, M. Yves Roche a droit à une indemnité égale à deux fois sa rémunération globale brute perçue au titre de son mandat social au cours du dernier exercice précédant la cessation, sous réserve que M. Yves Roche ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence. Cette indemnité ne pourrait pas être versée avant que le Conseil d'administration ne constate le respect des conditions de performance.

2.11. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Montants exprimés en euros	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
I. CAPITAL ET AUTRES TITRES EN FIN D'EXERCICE					
Capital social……	47 823 964	47 915 964	47 919 964	47 949 964	47 949 964
Nombre des actions ordinaires existantes……..	23 911 982	23 957 982	23 959 982	23 974 982	23 974 982
Nombre des actions à dividende prioritaire……					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations……					
. Par exercice de droits de souscription……...333 200		791 800	665 800	600 900	600 900
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes……...	83 296 157	58 603 854	48 308 050	74 298 422	89 222 068
Résultat avant impôts, participation des salariés					
et dotations aux amortissements et provisions……..	20 298 869	4 785 636	(10 607 942)	(760 017)	7 680 954
Impôts sur les bénéfices……	(155 714)	(153 114)		(139 124)	(287 140)
Participation des salariés due au titre de l'exercice……..					
Résultat après impôts, participation des salariés					
et dotations aux amortissements et provisions……..	25 377 093	(22 888 446)	2 416 217	(10 584 517)	6 526 609
Résultat distribué……					
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés,					
mais avant dotations aux amortissements et provisions….	0,86	0,21	(0,44)	(0,03)	0,33
Résultat après impôts, participation des salariés,					
et dotations aux amortissements et provisions……..	1,06	(0,96)	0,10	(0,44)	0,27
Dividende net attribué à chaque action……					
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés					
pendant l'exercice……	30	36	34	38	46
Montant de la masse salariale de l'exercice……	1 730 192	1 912 275	1 901 833	2 249 959	2 304 258
Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux de l'exercice (sécurité sociale,					
oeuvres sociales ...)……	695 416	849 867	901 765	1 024 663	1 075 764

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

ETAT DE SITUATION FINANCIERE
Exercice clos le 31 décembre 2011

(en milliers d'Euros)	*Notes*	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	**3 et 5**	71 504	72 697
Immobilisations incorporelles	**4 et 5**	1 747	1 958
Actifs financiers	**6**	1 552	455
Instruments financiers dérivés	**36**	-	-
Autres actifs long terme	**7**	4 733	5 004
Participation dans les entreprises associées		143	-
Actifs d'impôts différés	**28**	6 730	7 559
		86 408	**87 673**
Actifs courants			
Stocks	**8**	82 404	71 847
Clients et comptes rattachés	**9**	21 063	34 389
Actifs d'impôts exigibles		635	419
Autres actifs courants	**10**	4 122	5 030
Instruments financiers dérivés	**36**	51	91
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**11**	41 534	63 666
		149 809	**175 442**
Actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-
		149 809	**175 442**
TOTAL ACTIFS		**236 217**	**263 115**
Capitaux propres et passifs			
Capital émis	**12**	47 950	47 950
Primes d'émission	**12**	866	866
Réserves consolidées – part du Groupe	**12**	49 880	53 912
Réserves recyclables	**12**	-	(434)
Résultat de l'exercice – part du Groupe	**12**	48	(4 250)
Réserves de conversion	**12**	1 452	1 452
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		**100 196**	**99 496**
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		**100 196**	**99 496**
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	**13**	1 771	7 175
Provisions	**14**	33 933	32 395
Engagements de retraites	**15**	23 069	24 170
Autres passifs non courants	**18**	19 463	22 170
Passifs d'impôts différés	**28**	3 110	2 748
		81 346	**88 658**
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	**13**	5 635	6 036
Provisions	**14**	6 874	11 024
Engagements de retraites	**15**	2 210	2 044
Fournisseurs et comptes rattachés	**16**	21 591	35 968
Passifs d'impôts exigibles		605	3 092
Instruments financiers dérivés	**36**	-	865
Autres passifs courants	**17**	17 760	15 932
		54 675	**74 961**
Passifs directement liés aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Total passifs		**136 021**	**163 619**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**236 217**	**263 115**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
Exercice clos le 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de biens et services		457 586	403 612
Produits des activités ordinaires	**19**	**457 586**	**403 612**
Achats consommés		(340 271)	(285 437)
Charges de personnel	**21**	(44 133)	(42 548)
Charges externes	**20**	(53 893)	(55 135)
Impôts et taxes		(2 334)	(2 295)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	**23**	(12 836)	(10 142)
Pertes de valeur des goodwills		-	-
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis		2 186	4 716
Autres produits et charges d'exploitation	**24**	1 249	1 337
Résultat opérationnel courant		**7 553**	**14 108**
Autres produits et charges opérationnels	**25**	(2 039)	(9 838)
Résultat opérationnel		**5 514**	**4 270**
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		574	351
Coût de l'endettement financier brut		(1 288)	(1 139)
Coût de l'endettement financier net	**26**	**(714)**	**(788)**
Autres produits et charges financiers	**27**	**(1 580)**	**(3 774)**
Charge d'impôt	**28**	(3 315)	(3 753)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		143	(205)
Résultat net consolidé		**48**	**(4 250)**
Intérêts minoritaires			
Résultat net part du Groupe		48	(4 250)
Résultats par action :		*En euros*	*En euros*
- de base	**29**	0,00	(0,18)
- dilué	**29**	0,00	(0,17)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Résultat net……	**48**	**(4 250)**
Ecart de conversion……	5	(6)
Couverture de flux de trésorerie …… ……...	613	275
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie…….	(179)	(79)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres……	-	-
Total des autres éléments du résultat global…….	**439**	**190**
Résultat global…….	**487**	**(4 060)**
Dont :		
Part Groupe……	487	(4 060)
Intérêts minoritaires……	-	-

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros, sauf données par action)	***Nombre d'actions***	***Montant du capital***	***Primes d'émission***	***Réserves recyclables***	***Réserves consolidées***	***Total des capitaux propres part du groupe***	***Total des capitaux propres***
Solde au 1er janvier 2010	**23 959 982**	**47 920**	**783**	**(630)**	**55 122**	**103 195**	**103 195**
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	(4 250)	(4 250)	(4 250)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(6)	(6)	(6)
Variation de la réserve de couverture nette d'impôt (1)	-	-	-	196	-	196	196
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	196	(6)	190	190
Résultat global de la période							**(4 060)**
Paiement en action	-	-	-	-	249	249	249
Augmentation / Diminution de capital (2)	15 000	30	83	-	-	113	113
Solde au 31 décembre 2010	**23 974 982**	**47 950**	**866**	**(434)**	**51 115**	**99 496**	**99 496**
Solde au 1er janvier 2011	**23 974 982**	**47 950**	**866**	**(434)**	**51 115**	**99 496**	**99 496**
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	48	48	48
Autres éléments du résultat global							
Variation de la réserve de couverture nette d'impôt (1)	-	-	-	434	-	434	434
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	5	5	5
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	5	439	439
Résultat global de la période							**487**
Paiement en action	-	-	-	-	213	213	213
Augmentation / Diminution de capital (2)	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2011	**23 974 982**	**47 950**	**866**	**-**	**51 380**	**100 196**	**100 196**

(1) Il s'agit de la réserve de couverture (note 36) nette de l'impôt différé passif. *(2) Les variations du capital sont explicitées dans la note 12.*

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Exercice clos le 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Résultat net des sociétés intégrées	48	(4 250)
Résultat des mises en équivalence	(143)	205
Charges (et produits) sans incidence sur la trésorerie	9 445	17 938
- Amortissements – immobilisations corporelles	*10 127*	*9 813*
- Amortissements – actifs incorporels	*377*	*326*
- Pertes de valeur / reprises actifs incorporels et corporels	-	*(90)*
- Variation des provisions	*(2 634)*	*3 979*
- Elimination des impacts des stock-options	*213*	*249*
- Elimination sans incidence de trésorerie[2]	*1 053*	*3 511*
- Plus ou moins values sur cessions d'actifs immobilisés	*309*	*150*
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**9 349**	**13 894**
- Elimination du coût de l'endettement	*715*	*833*
- Charges d'impôt	*3 315*	*3 753*
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**13 379**	**18 479**
Variation du besoin en fonds de roulement courant	(11 349)	10 327
- Stocks	*(12 756)*	*(13 794)*
- Clients et comptes rattachés	*13 103*	*(688)*
- Fournisseurs et comptes rattachés	*(14 357)*	*16 258*
- Autres actifs et passifs courants	*2 660*	*8 551*
Variation du passif gelé	(3 747)	(7 708)
Variation du besoin en fonds de roulement non courant	(491)	(298)
Incidences des variations des provisions sur le besoin en fonds de roulement	2 125	(946)
Impôts payés	(5 001)	(446)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**(5 084)**	**19 409**
Variation de périmètre	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(9 446)	(8 976)
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	-	49
Variation d'actifs financiers	(1 094)	192
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**(10 540)**	**(8 735)**
Emissions d'emprunts	312	-
Remboursements d'emprunts	(3 105)	(2 785)
Intérêts d'actifs financiers	(715)	(833)
Autres mouvements sur capital	-	112
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**(3 508)**	**(3 506)**
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(19 132)**	**7 168**
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	60 666	53 498
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	41 534	60 666
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(19 132)**	**7 168**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2011

NOTE 1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

- **Références de la Société**

En date du 21 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Recylex SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2011. Ces états financiers consolidés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 9 mai 2012.

Recylex SA est une société anonyme cotée à la bourse de Paris (ISIN FR0000120388) immatriculée en France.

- ***Caractéristiques de l'activité***

Recylex est un groupe implanté en France, en Allemagne et en Belgique, comptant plus de 627 collaborateurs (hors Recytech SA, détenue à 50%) répartis sur onze sites de production.

Ses activités concernent le recyclage du plomb et du plastique à partir de batteries automobiles et industrielles, le recyclage du zinc issu des poussières d'aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc issus du recyclage de déchets zincifères et la production de métaux spéciaux à destination notamment de l'industrie électronique.

- **Evénements majeurs de l'exercice 2011**

L'année 2011 a été marquée par une très forte volatilité du cours du plomb. En janvier et avril 2011, le cours a franchi les 2 000 €/t et a avoisiné les 1 600 €/t en mai 2011 pour atteindre son plus bas niveau en octobre 2011, en-dessous des 1 300 €/t. Au 31 décembre 2011, le cours s'est élevé à 1 530 €/t. La moyenne du cours du plomb de l'année 2011, s'élevant à 1 722 €/t, est restée toutefois supérieure à celle de l'année 2010 qui s'élevait à 1 615 €/t.

Parallèlement, le cours du zinc a également été marqué par une forte volatilité avec une phase de cours en progression durant les quatre premiers mois de l'année 2011, une certaine stabilité au cours des mois de juin à aout 2011 et une phase baissière au cours du dernier trimestre 2011. Au 31 décembre 2011, le cours s'élevait à 1 413 €/t. La moyenne du cours du zinc de l'année 2011, s'élevant à 1 574 €/t, a été inférieure à celle de l'année 2010 qui s'élevait à 1 624 €/t.

- ***Plomb***

Dans le segment du plomb, les usines de valorisation de batteries du Groupe ont traité sensiblement le même volume de batteries au cours de l'année 2011 (environ 148 600 tonnes) par rapport à l'exercice 2010 (environ 148 500 tonnes).

Malgré la volatilité du cours du plomb, le prix d'achat de batteries usagées est resté orienté à la hausse, en raison d'une demande très soutenue du secteur du recyclage. Par ailleurs, cette évolution continue à peser sensiblement sur les marges dans le secteur du plomb.

La production de plomb du Groupe dans ses deux fonderies (Weser-Metall GmbH à Nordenham, en Allemagne et FMM SA à Anderlecht, en Belgique) s'est élevée à 126 412 tonnes pour l'année 2011 par rapport à 122 115 tonnes pour l'année 2010, qui avait été marquée par deux arrêts, dont un non prévu lié à l'incident survenu au cours du quatrième trimestre 2010.

Les conditions commerciales, notamment les primes sur ventes de plomb et les frais de traitement sur les concentrés de plomb ont été comparables à l'exercice précédent. Le cours de l'argent (sous-produit issu de la fonderie de Nordenham) a connu une hausse sensible, combinée à une forte volatilité, durant l'exercice 2011 par rapport à l'exercice 2010. La baisse du cours d'argent durant le mois de décembre 2011 a toutefois mené à des dépréciations de stocks d'argent au 31 décembre 2011.

Le prix du marché de l'acide sulfurique, autre sous-produit de la fonderie de plomb de Nordenham, s'est également apprécié au cours de l'exercice 2011 par rapport à l'exercice précédent, ce qui a également contribué à la hausse du chiffre d'affaires du segment en 2011.

- ***Zinc***

Dans le segment du zinc, les deux usines de production d'oxydes Waelz du Groupe (Harz-Metall GmbH en Allemagne et Recytech SA (détenue à 50%) en France) ont traité 182 404 tonnes de poussières d'aciéries électriques, menant à une production de 75 459 tonnes d'oxydes Waelz au cours de l'exercice 2011 (par rapport à 182 174 tonnes de poussières traitées et une production de 73 734 tonnes d'oxydes Waelz en 2010).

Dans le sous-segment du recyclage de zinc (Norzinco GmbH), la production d'oxydes de zinc s'est élevée à 24 762 tonnes pour l'exercice 2011 par rapport à 25 880 tonnes en 2010. Cette baisse de la production résulte notamment des arrêts planifiés pour maintenance ayant couvert un périmètre plus important en 2011 que ceux réalisés lors de l'année précédente, mais également à une baisse de la demande en 2011, principalement dans le secteur des pneumatiques.

- ***Plastique***

Dans le segment du recyclage du plastique (polypropylène), les deux filiales du Groupe, C2P SAS (Villefranche-sur-Saône, France) et C2P GmbH (Oker, Allemagne), ont augmenté leur production de polypropylène de 15% au cours de l'année 2011 par rapport à l'année précédente, pour atteindre un volume de 12 721 tonnes. L'accroissement du volume des ventes de polypropylène en Allemagne et l'élargissement du portefeuille de clients en France ont permis à chacune de ces filiales d'augmenter sensiblement leur chiffre d'affaires en 2011 par rapport à l'exercice 2010.

- ***Métaux Spéciaux***

Le segment des métaux spéciaux a enregistré une hausse de 12% de son chiffre d'affaires en 2011 (29,2 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2010 (26 millions d'euros) grâce à une hausse sensible des prix de ventes du germanium et à une hausse du volume de ventes dans l'arsenic, tirée par la croissance des secteurs d'application de la téléphonie mobile et des composants opto-électroniques (LEDs).

Ce segment d'activité a été géré par les filiales allemandes du groupe, PPM Pure Metals GmbH (« PPM ») et Reinstmetalle Osterwieck GmbH (« RMO ») durant l'exercice 2011.

Le 5 décembre 2011, le Groupe a annoncé qu'il envisageait de se recentrer sur ses activités de recyclage qui constituent son cœur de métier et avoir mandaté la banque Berenberg comme conseil financier en vue d'explorer les meilleures opportunités stratégiques pour sa branche métaux spéciaux. Le regroupement au sein d'une même entité des actifs de production et personnels des deux filiales allemandes, PPM et RMO est intervenu avec effet au 1er janvier 2012.

Procédures judiciaires en cours concernant Metaleurop Nord SAS

Les procédures judiciaires initiées en 2005 à l'encontre de Recylex SA par d'anciens salariés de Metaleurop Nord SAS (filiale de Recylex SA en liquidation), d'une part, et par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS d'autre part, sont toujours en cours:

- **Anciens salariés de Metaleurop Nord SAS**

Anciens salariés non-cadres

Le 27 juin 2008, la section Industrie du Conseil de Prud'hommes de Lens avait décidé d'allouer 30 000 euros à titre d'indemnités et 300 euros à titre de frais à chacun des 493 anciens salariés non-cadres de Metaleurop Nord SAS, considérant notamment que Recylex SA était leur co-employeur. Le Conseil de Prud'hommes avait toutefois décidé d'intégrer ces sommes, d'un montant total d'environ 14,9 millions d'euros, au passif de Recylex SA apuré de manière échelonnée selon les termes du plan de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005. La Société avait fait appel de ces décisions.

Les 18 décembre 2009 (460 arrêts rendus) et 17 décembre 2010 (8 arrêts rendus), la Cour d'Appel de Douai avait partiellement confirmé les décisions prud'homales et avait octroyé des indemnités, d'un montant global d'environ 12,6 millions d'euros, à 468 anciens salariés non protégés, en ordonnant la fixation de ces sommes au passif de Recylex SA, payable de manière échelonnée dans le cadre de son plan de continuation. Conformément au plan de continuation de la Société, 44% de ces indemnités correspondant aux six premières échéances du plan (novembre 2006 à novembre 2011) ont été payés à ce jour, soit environ 5,5 millions d'euros. Le solde d'un montant total d'environ 7,1 millions d'euros sera apuré de manière échelonnée dans le cadre du plan de continuation de la Société jusqu'en novembre 2015.

Le 28 septembre 2011, la chambre sociale de la Cour de Cassation a décidé de rejeter les pourvois formés par la Société à l'encontre des 460 arrêts de la Cour d'Appel de Douai rendus le 18 décembre 2009. La procédure concernant les pourvois en cassation formés par la Société à l'encontre des 8 arrêts rendus par la Cour d'Appel de Douai le 17 décembre 2010 est toujours en cours.

Par décisions du 18 décembre 2009, la Cour d'Appel de Douai avait par ailleurs rejeté les demandes de 22 anciens salariés protégés (délégués du personnel, membres du comité d'entreprise, délégués syndicaux). Le 28 septembre 2011, la chambre sociale de la Cour de Cassation a décidé de rejeter les pourvois en cassation formés par ces anciens salariés.

Enfin, le délibéré de la Cour d'Appel de Douai concernant les demandes de 3 autres anciens salariés non protégés, licenciés avant la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS, est fixé au 30 mars 2012.

Anciens salariés cadres

Les 15 et 30 septembre 2009 et le 26 février 2010, la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens avait alloué à chacun des 91 anciens salariés cadres de Metaleurop Nord SAS une somme identique de 30 000 euros à titre d'indemnités et 300 euros à titre de frais, en considérant Recylex SA comme leur co-employeur et avait ordonné la fixation de ces sommes au passif de Recylex SA, apuré de manière échelonnée dans le cadre de son plan de continuation. La Société avait fait appel de ces décisions.

Le 17 décembre 2010, la Cour d'Appel de Douai avait partiellement confirmé les décisions du Conseil de Prud'hommes de Lens, en considérant que Recylex SA était co-employeur des anciens salariés cadres de sa filiale Metaleurop Nord SAS. La Cour d'Appel avait octroyé à 84 anciens salariés non protégés des indemnités d'un montant compris entre 20 000 euros et 50 000 euros, ainsi que 500 euros à titre de frais, représentant un montant global d'environ 3,6 millions d'euros, en décidant d'intégrer ces sommes au passif de Recylex SA, apuré de manière échelonnée conformément aux dispositions de son plan de continuation. Recylex SA a décidé de se pourvoir en cassation à l'encontre de ces décisions. Conformément aux termes du plan, 44% de ces indemnités correspondant aux six premières échéances du plan (novembre 2006 à novembre 2011), ont été payés à ce jour, soit un montant total d'environ 1,6 million d'euros. Le solde d'un montant total d'environ 2 millions d'euros sera apuré de manière échelonnée dans le cadre du plan de continuation de la Société jusqu'en novembre 2015, sous réserve des décisions de la Cour de Cassation.

Par ailleurs, la Cour d'Appel de Douai avait également débouté le 17 décembre 2010, 6 anciens salariés cadres protégés de leur demande d'indemnisation. La procédure concernant les pourvois en cassation formés par ces derniers à l'encontre de ces décisions est toujours en cours devant la chambre sociale de la Cour de Cassation.

Enfin, le dossier concernant un ancien salarié cadre non-protégé, licencié avant la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS, a été renvoyé à l'audience de procédure de la Cour d'Appel de Douai du 13 avril 2012.

Autres demandes d'anciens salariés cadres et non-cadres

Les prochaines audiences de la section Industrie et de la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens concernant les demandes d'indemnisation formulées fin 2010 par 137 anciens salariés non-cadres et 55 anciens salariés cadres de Metaleurop Nord SAS, non parties aux procédures initiées en 2005, sont fixées au 12 juin 2012. Chaque demandeur réclame des indemnités d'un montant compris entre 30 000 euros et 50 000 euros et 300 euros à titre de frais, soit un montant total d'environ 9,96 millions d'euros.

- **Liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS :**

L'action en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros avait été rejetée le 27 février 2007 par le Tribunal de Grande Instance de Béthune qui avait considéré que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Compte tenu de cette décision, aucune provision n'a été constituée dans les comptes de Recylex SA. Les liquidateurs ont fait appel de ce jugement. Le 18 novembre 2008, la Cour d'Appel de Douai a décidé de surseoir à statuer en invitant les parties à saisir le Conseil d'Etat sur l'examen de la légalité d'une disposition réglementaire, Recylex SA ayant soulevé une exception d'irrecevabilité.

Le 20 mai 2011, le Conseil d'Etat a considéré que l'exception d'illégalité soulevée par Recylex SA devant la Cour d'appel de Douai n'était pas fondée et a par conséquent rejeté sa requête en appréciation de légalité.

L'audience de plaidoiries devant la Cour d'Appel de Douai est fixée au 12 avril 2012.

Plan de continuation de Recylex SA

Le respect des engagements souscrits par Recylex SA dans le cadre du plan de continuation arrêté le 24 novembre 2005 par le Tribunal de Commerce de Paris demeure la priorité du Groupe, avec pour objectifs d'égale importance, la poursuite de ses activités avec le maintien des 627 emplois du Groupe (au 31 décembre 2011), la prise en charge des responsabilités environnementales du Groupe et l'apurement du solde du passif gelé d'environ 22 millions d'euros (25,6 millions d'euros avant élimination des créances intragroupes) sur un échéancier de quatre ans, jusqu'en 2015. A cet égard, le paiement de la sixième annuité du plan est intervenu le 24 novembre 2011 pour un montant total d'environ 3,8 millions d'euros (4,5 millions d'euros avant élimination des créances intragroupe).

Il est important de noter que les montants réclamés dans le cadre de l'action en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS ne sont pas intégrés dans le plan de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005 et que dans l'hypothèse où cette procédure aboutirait de façon défavorable pour Recylex SA se traduisant par un accroissement significatif de son passif, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

NOTE 2 - METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Recours à des estimations

L'exercice 2011 a été marqué par une forte volatilité des cours du plomb, zinc et de la parité €/$. Les conditions de marché en 2012 restent incertaines et l'anticipation des paramètres clés sous-jacents à toute planification financière est extrêmement difficile.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le contexte actuel de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation possible par la Direction du Groupe à ce jour de l'avenir prévisible.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les amortissements, les provisions pour perte de valeur relatives aux actifs incorporels et corporels industriels et sur les provisions pour réhabilitations des sites miniers, les engagements de retraite, les impôts différés et les instruments dérivés.

L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existants à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations. Les estimations utilisées sont détaillées dans les notes correspondantes.

Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil Européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe Recylex a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Nouvelles normes

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2011 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée.

- IAS 24 révisée « Informations à fournir sur les parties liées » ;
- Amendements à IAS 32 « Classifications de droits de souscription » ;
- IFRIC 19 « Extinction d'une dette financière par émission d'actions », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 ;
- Amendement d'IFRS 8 consécutif à la norme IAS 24 révisée, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 19 juillet 2010 ;

- Amendement d'IFRS 1 consécutif à l'interprétation IFRIC 19 Extinction de passifs financiers par la remise d'instruments de capitaux propres, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 23 juillet 2010 ;

- Amendement d'IFRIC 14 relatif aux paiements d'avance d'exigences de financement minimal, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 19 juillet 2010 ;

- Amendement d'IFRS 1 relatif à l'exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 30 juin 2010.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2011 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- IFRS 9* « Instruments financiers » applicable à compter du 1er janvier 2015 et non adoptée encore par l'Union Européene ;

- Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers » applicable à compter du 1er juillet 2011. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 23 novembre 2011 ;

- Amendements à IAS 12* « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ». Ces nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon, ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 ;

- IAS 27* « Etats financiers individuels » applicable au 1er janvier 2013 ;

- IAS 28* « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ». IAS 28 a été modifié pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Accords conjoints" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités". La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2013 ;

- IFRS 10* «Consolidated Financial Statements». La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 est fixée par l'IASB au 1er janvier 2013 ;

- IFRS 11* « Joint Arrangements » annule et remplace IAS 31 "Participation dans des coentreprises" et SIC - 13 "Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs", la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2013 ;

- IFRS 12* « Disclosure of Interests in Other Entities». L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. IFRS 12 est applicable à partir du 1er janvier 2013 ;

- IFRS 13* « Fair Value Measurement ». La date d'application fixée par l'IASB concerne les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après et non adoptée encore par l'UE.

- Amendements à IFRS 1* « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les premiers adoptants » applicables à compter du 1er juillet 2011 ;

- Amendements à IAS 1* « Présentation des autres éléments du résultat global » applicables à compter du 1er juillet 2012 ;

- Amendements à IAS 19* « Régimes à prestations définies » applicables à compter du 1er janvier 2013.

* normes non encore adoptées par l'Union Européenne

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, le plan de continuation présenté au Tribunal de Commerce de Paris ayant été accepté en date du 24 novembre 2005 (cf. note 32).

Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Recylex SA, les comptes des sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles dont le Groupe détient une influence notable au 31 décembre de chaque année.

Méthodes de consolidation

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intragroupe, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

La participation du Groupe dans les coentreprises contrôlées conjointement est comptabilisée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, ce qui implique de consolider ligne par ligne, dans les rubriques correspondantes des états financiers consolidés, la quote-part des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise.

La participation du Groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du Groupe.

Résumé des méthodes comptables significatives

Présentation du bilan

Conformément à la norme IAS 1, le Groupe a retenu une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;

- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en actifs et passifs « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au cours en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif :

Constructions	20 à 50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à la norme IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus**.**

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations corporelles concernées et sont reprises en résultat au fur et à mesure de leur amortissement.

Goodwill

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 1 à 10 ans
Brevets, etc.	Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Dépréciation d'actifs

- *Tests de dépréciation des actifs incorporels et des goodwills*

Les goodwills et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwills.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwills sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

- *Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles*

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont définies conformément à la norme IAS 36. Le management du Groupe a défini des UGT opérationnelles sur la base des entités juridiques du Groupe tout en tenant compte des deux activités de l'entité Harz Metall GmbH (zinc et plomb).

La période couverte par les projections des flux de trésorerie est de cinq ans avec une valeur terminale à laquelle un taux de croissance de 1,5% est appliqué. La valeur terminale est calculée selon la méthode Gordon-Shapiro. Le taux d'actualisation est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (Weighted Average Cost of Capital = WACC).

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Conformément à la norme IAS 39, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur. Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres sont « recyclées » au compte de résultat lors de la décomptabilisation / cession des actifs concernés.

S'il n'existe pas de marché actif, le Groupe a recours à des méthodes d'évaluation communément utilisées. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation admises, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toutes dépréciations cumulées.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ce coût de revient inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 60 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables puis évaluées ultérieurement à leur coût amorti. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Pour deux filiales allemandes du Groupe, les contrats d'affacturage des créances clients sont enregistrés conformément aux dispositions juridiques de ces contrats. Les créances clients font l'objet d'une cession à la société d'affacturage à leur valeur nominale. La trésorerie reçue en contrepartie de cette cession est versée sur les comptes bancaires. Les retenues de garanties prévues contractuellement par les organismes d'affacturage figurent parmi les autres créances. Les conditions générales du contrat d'affacturage prévoient une garantie contre le risque d'insolvabilité des clients au terme duquel l'organisme d'affacturage est « sans recours contre la société ». Les créances cédées correspondant à ces contrats répondant aux critères de la norme IAS 39 ont fait l'objet d'une décomptabilisation ayant une incidence significative sur le poste « Clients » et sur le poste « Emprunts et dettes ».

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé. Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis.

Instruments dérivés de couvertures

Le Groupe est exposé au risque de variation des cours de métaux, en particulier du plomb et du zinc (risque structurel). L'exposition provient des ventes de métaux pour lesquelles la production est basée sur des matières secondaires (plomb issu du recyclage des batteries) dont le prix n'est pas indexé sur le cours et sur des excédents de métaux récupérés dans les matières à traiter. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur métaux cotés au London Metal Exchange afin de couvrir ces risques. Ces instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe est également confronté à deux principaux risques transactionnels liés aux prix des métaux :

1) Risque lié aux fluctuations des prix de métaux par rapport à ses engagements fermes non comptabilisés découlant de contrats de vente;

2) Risque lié aux fluctuations des prix de métaux contenus dans les stocks commerciaux [3] :

La plupart des transactions liées aux métaux utilisent les références du London Metal Exchange (LME). Si le prix des métaux était constant, le prix payé par le Groupe pour ces matières premières serait transféré au client, faisant partie du prix du produit. Cependant, pendant le délai de transformation des matières premières en produit, la volatilité du prix des métaux crée des différences entre le prix payé pour le métal contenu dans les matières premières et le prix reçu pour le métal contenu dans les produits vendus au client. Un risque transactionnel existe donc concernant la variation du prix du métal entre le moment où le prix de la matière première achetée est déterminé (période de cotation à l'entrée) et le moment où le prix de vente du produit fini est déterminé (période de cotation à la sortie).

[3] *Le stock de plomb dans la fonderie principale du Groupe est divisé en : a) Stock permanent b) Stock commercial. Le Groupe fait face à des risques liés aux prix des métaux sur ses stocks. Ce risque est lié à la valeur de marché du métal qui pourrait devenir inférieure à la valeur comptable des stocks. La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque lié aux stocks permanents et de couvrir le risque lié aux stocks commerciaux.*

Le Groupe a pour politique de couvrir le plus largement possible le risque transactionnel en utilisant essentiellement des contrats à terme. Dans le cas où une documentation sur la comptabilité de couverture existe, ces instruments dérivés sont qualifiés de couvertures de juste valeur.

En l'absence d'une documentation concernant la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39, les instruments dérivés utilisés pour couvrir les risques transactionnels sur le métal sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

Le Groupe utilise principalement des contrats à terme et des options.

Comptabilisation des opérations de couverture

Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si elle est désignée et documentée de façon formalisée à la mise en place de la couverture et s'il est démontré que la couverture est efficace dès l'initiation et de manière continue durant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80% et 125%. La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective.

Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- **couverture à la juste valeur :**

  L'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel ;

- **couverture de flux futurs de trésorerie :**

  L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à la norme IAS 32, tout engagement de rachat d'actions propres doit donner lieu à la constatation d'un passif financier par prélèvement sur les capitaux propres pour un montant égal au prix de rachat actualisé. Lorsque le prix de rachat est fixe, seul l'effet de la désactualisation affecte le résultat futur.

Les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en réduction des capitaux propres

attribuables aux actionnaires de Recylex SA. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achat de minoritaires est revue. La dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie une charge ou un produit financier. Tout engagement de ce type donne lieu à l'enregistrement d'une dette financière égale au prix de rachat actualisé.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe à la date de clôture, a une obligation légale ou contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions constituées par le Groupe concernent principalement les travaux de remise en état ou de dépollution des sites.

Concernant les sites en cours d'exploitation, des provisions sont comptabilisées pour couvrir des risques identifiés dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée.

S'agissant des provisions pour remise en état des zones de stockage de déchets ultimes (scories) en activité, le groupe comptabilise les engagements de reconstitution en provisions en contrepartie d'un composant de l'actif immobilisé en tenant compte de la date d'engagement des dépenses (actualisation). Cet actif est amorti dans l'année en fonction de sa consommation.

Par ailleurs, des provisions pour remise en état des sites sont comptabilisées pour les sites arrêtés, conformément aux obligations légales.

Les provisions comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées sur la base d'un budget prévisionnel établi avec des bureaux d'études spécialisés en fonction des bases légales en vigueur et des éléments techniques connus au moment de la réalisation des estimations. Ensuite, le Groupe consulte des entreprises de travaux pour affiner le prévisionnel.

Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

Avantages au personnel

Le Groupe constitue deux types de provisions :

- *Les provisions pour médailles du travail*

De telles provisions sont constituées, si les règles locales (loi, règlement intérieur,…) mettent cet engagement à la charge du Groupe.

- *Les provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi*

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. En Allemagne, certains salariés bénéficient de régimes de retraite complémentaire.

Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée dans l'exercice est égale aux cotisations dues aux organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces engagements sont évalués sur la base d'hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les prestations futures probabilisées sont ramenées à leur valeur actuelle en utilisant des taux appropriés pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite (régime de retraite en Allemagne).
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié (indemnités de fin de carrière en France)

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés selon la méthode du corridor : les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur de l'engagement. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés.

Transactions dont le paiement est fondé sur actions :

Le Groupe utilise des instruments de rémunération sur base d'actions.

Des options d'achat et de souscriptions d'actions (plans de stock-options et d'actions gratuites) sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

- Options d'achat :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaisantes étant revu à chaque date de clôture. Cette dépense est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

- Actions gratuites :

Les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité du plan).

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

Contrats de location

Les contrats de location financement qui transfèrent en substance au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine. Ils sont enregistrés en immobilisations à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Une dette financière de même montant est constatée au passif du bilan. Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du principal de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières calculées sur la dette sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable.

Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, tels que les effets du plan de continuation sur le passif de l'entreprise qui sont traités de façon détaillée dans la note 18 des annexes.

Charges opérationnelles – Contribution Economique Territoriale

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe comptabilise ces deux nouvelles contributions en charges opérationnelles, sans changement par rapport au traitement retenu pour la taxe professionnelle.

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement.

Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations corporelles aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011

31/12/2010 *(en milliers d'euros)*	***Valeurs brutes***	***Amortissements cumulés***	***Pertes de valeur***	***Valeurs nettes***
Terrains……	5 394	(471)	-	4 923
Constructions……	112 079	(90 181)	-	21 898
Installations matériel & outillage….	215 967	(173 977)	(5 193)	36 797
Immobilisations en cours…….	5 001	(94)	-	4 906
Autres……..	22 325	(18 154)	-	4 172
Total……	**360 766**	**(282 877)**	**(5 193)**	**72 697**

31/12/2011 *(en milliers d'euros)*	***Valeurs brutes***	***Amortissements cumulés***	***Pertes de valeur***	***Valeurs nettes***
Terrains……	5 394	(475)	-	4 919
Constructions……	115 949	(92 628)	-	23 321
Installations matériel & outillage….	216 392	(177 435)	(5 193)	33 764
Immobilisations en cours…….	5 306	(94)	-	5 212
Autres……..	22 590	(18 302)	-	4 288
Total……	**365 631**	**(288 934)**	**(5 193)**	**71 504**

b) Variation des immobilisations corporelles entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	***Valeurs nettes***
Au 1er janvier 2010, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	**72 866**
Investissements	8 826
Coût de remise en état	928
Amortissements de l'exercice	(9 813)
Pertes de valeurs sur la période	-
Cessions et mises au rebut	(200)
Reprise d'amortissement sur l'exercice	90
Autres……..	-
Au 31 décembre 2010, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	**72 697**
Investissements	9 345
Amortissements de l'exercice	(10 127)
Pertes de valeurs sur la période	-
Cessions et mises au rebut	(311)
Reprise d'amortissement sur l'exercice	-
Autres *(1)* ……..	(100)
Au 31 décembre 2011, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	**71 504**

Les investissements comprennent notamment 1,4 millions d'euros pour des mesures de remplacement et d'amélioration de l'outil de production de la principale fonderie à Nordenham / Allemagne (Weser-Metall GmbH), ainsi que1,8 millions d'euros afférents à l'amélioration de l'outil de cassage de batteries de Recylex SA. Par ailleurs, 0,4 million d'euros ont été investis chez PPM. Enfin, dans le segment du zinc des investissements de remplacement et d'amélioration de la productivité dans les trois usines de recyclage de zinc en Allemagne et en France ont été effectuées à hauteur de 5 millions d'euros.

(1) Dont 59 milliers d'euros liés aux subventions d'investissements reclassées en diminution des actifs et 41 milliers d'euros provenant des immobilisations incorporelles.

c) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en déduction de la valeur comptable de l'actif et génèrent par conséquent une réduction de la charge annuelle d'amortissement.

Les subventions obtenues proviennent de fonds de développement régionaux en Allemagne et ont été accordées sous certaines conditions d'embauches ou d'investissements. A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

d) Immobilisations acquises par voie de location financement

(en milliers d'euros)	***Valeurs brutes***	***Amortissements***	***Valeurs nettes***
31/12/2011	1 656	(454)	1 202
31/12/2010	1 656	(320)	1 336
31/12/2009	1 656	(157)	1 499
31/12/2008	2 661	(1 816)	845
31/12/2007	2 661	(1 571)	1 090

Les biens pris en location financement sont pour l'essentiel des matériels industriels.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILLS

Les immobilisations incorporelles et les goodwills, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations incorporelles et goodwills aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011

31/12/2010 *(en milliers d'euros)*	***Valeurs brutes***	***Amortissements cumulés***	***Pertes de valeur***	***Valeurs nettes***
Goodwills	792	-	(792)	-
Concessions, brevets, licences, etc.	9 291	(7 333)	-	1 958
Total	**10 084**	**(7 333)**	**(792)**	**1 958**

31/12/2011 *(en milliers d'euros)*	***Valeurs brutes***	***Amortissements cumulés***	***Pertes de valeur***	***Valeurs nettes***
Goodwills	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, etc.	9 455	(7 708)	-	1 747
Total	**9 455**	**(7 708)**	**-**	**1 747**

b) Variation des actifs incorporels entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	***Valeurs nettes***
Au 1er janvier 2010, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur….	**1 857**
Investissements……	431
Ecart d'acquisition……	-
Amortissements de l'exercice ……..	(326)
Cessions……..…..…	-
Autres…..……..	(4)
Au 31 décembre 2010, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur….	**1 958**
Investissements……	125
Ecart d'acquisition……	-
Amortissements de l'exercice ……..	(377)
Cessions……..…..…	-
Autres….....	41
Au 31 décembre 2011, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur….	**1 747**

NOTE 5 - TEST DE DEPRECIATION

Indices de perte de valeurs

Au 31 décembre 2011 le Groupe a constaté des indices de perte de valeur sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) suivantes :

- **Activité du « Zinc »**

- UGT Harz-Metall GmbH

Dans l'activité du zinc, les deux usines de production d'oxydesWaelz (Harz-Metall GmbH en Allemagne et Recytech SA (détenue à 50%) en France) ont traité 182 404 tonnes de poussières menant à une production de 75 459 tonnes d'oxydes Waelz au cours de l'exercice 2011 (par rapport à 182 174 tonnes de poussières traitées et une production de 73 734 tonnes d'oxydes Waelz en 2010). La moyenne du cours du zinc de l'année 2011, s'élevant à 1 574 €/t, a été inférieure à celle de l'année 2010 qui s'élevait à 1 624 €/t. L'UGT Harz-Metall GmbH a traité en 2011 moins de poussières qu'en 2010 et n'a pas pu atteindre l'équilibre en résultat d'exploitation.

- **Activité du « Plomb »**

- UGT Weser-Metall GmbH

Dans l'activité du plomb, la performance opérationnelle de la principale fonderie en Allemagne (Weser-Metall GmbH) a été supérieure à celle de l'année 2010. La fonderie a ainsi produit environ 118 000 tonnes de plomb en 2011 par rapport à environ 114 000 tonnes en 2010.

Malgré des conditions commerciales (primes sur ventes de plomb) en légère amélioration par rapport à 2010 et une moyenne du cours du plomb de l'année 2011 s'élevant à 1 722 €/t (supérieure à celle de l'année 2010 qui s'élevait à 1 615 €/t), l'entité n'a pas pu atteindre l'équilibre en résultat d'exploitation (LIFO).

Le Groupe a effectué un test de dépréciation concernant ces deux UGT.

Tests de dépréciation

Pour réaliser ce test, le Groupe a comparé la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable, définie comme étant la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur nette des coûts de cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise la méthode de l'actualisation de flux de trésorerie futurs estimés et établis sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux servant à déterminer la valeur terminale est de 1,5%.

Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital après impôts du Groupe, qui est égal à 10,88%.

Le calcul du coût moyen du capital est fondé sur :

- un taux sans risque correspondant à la moyenne sur 5 ans du rendement des Bunds 10 ans, d'un Beta sectoriel, d'une prime de risque de marché de 6,49% et d'une prime de risque spécifique de 2% en ce qui concerne le coût des capitaux propres;
- d'un spread de 3,17% en ce qui concerne la détermination du coût de la dette;
- et d'un levier financier sectoriel moyen en ce qui concerne la pondération des deux composants.

Les hypothèses clés sur lesquelles le Groupe a fondé ces projections des flux de trésorerie futurs sont les suivantes :

Activité plomb et zinc : Cours de métaux fondés sur les prévisions disponibles les plus récentes pour la période 2012-2016 et pour le calcul de la valeur terminale. Le cours de change EURO/USD utilisé pour calculer les flux de trésorerie à été fixé à 1,35 USD/EURO pour toute la période de planification (5 ans) et pour le flux normatif servant à calculer la valeur terminale.

Résultat des tests et dépréciations constatées

Le résultat de ces tests a montré qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une dépréciation complémentaire des actifs de ces UGT ni à une reprise des provisions pour perte de valeur existantes.

Par ailleurs, il n'y a pas d'indicateur de baisse de la valeur recouvrable individuelle des actifs en dessous de leur valeur comptable.

En ce qui concerne l'UGT Harz-Metall GmbH (zinc) une provision pour perte de valeur relative à des actifs corporels industriels à hauteur de 2,6 millions d'euros a été constituée au 31 décembre 2008. Le résultat du test indique une reprise de provision pour perte de valeur. Toutefois, en raison de la forte sensibilité des flux de trésorerie de cette UGT aux variations des cours du zinc, de la forte volatilité des cours et de la difficulté à réaliser des prévisions pour ceux-ci, le Groupe a décidé de ne pas reprendre cette provision.

En ce qui concerne l'UGT Weser-Metall GmbH (plomb) le résultat du test indique une valeur d'utilité qui égalise la valeur comptable et qui reste très sensible aux variations du cours du plomb et aux variations de la parité de change EURO/USD.

En ce qui concerne l'UGT C2P GmbH, le montant résiduel des provisions pour perte de valeur relatives à des actifs corporels industriels du Groupe s'élève à 2,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, aucun indice de reprise de perte de valeur n'a pu être constaté.

La valeur nette comptable au 31 décembre 2011, après perte de valeur des actifs corporels industriels testés, s'analyse comme suit :

31/12/2011 *(en millions d'euros)*	***UGT Harz Metall GmbH***	***UGT Weser Metall GmbH***	***UGT C2P SAS***	***UGT C2P GmbH***	***UGT PPM GmbH***	***UGT RMO GmbH***
Valeur brute des actifs industriels.....	44,5	111,7	6,8	5,7	60,1	3,4
Amortissements cumulés.....	(34,1)	(82,7)	(4,4)	(3,1)	(54,8)	(0,9)
Perte de valeur.....	(2,6)	0	0	(2,6)	0	0
Valeur nette des actifs corporels	**7,8**	**29,0**	**2,4**	**0**	**5,3**	**2,5**
Activité	Zinc	Plomb	Plastique	Plastique	Métaux Spéciaux	Métaux Spéciaux
Méthode de valorisation	Flux de trésorerie actualisés	Flux de trésorerie actualisés	Multiple EBITDA	Multiple EBITDA	Multiple EBITDA	Multiple EBITDA

La valeur nette au 31 décembre 2010 des actifs testés se présentent ainsi :

31/12/2010 *(en millions d'euros)*	***UGT Harz Metall GmbH***	***UGT Weser Metall GmbH***	***UGT C2P SAS***	***UGT C2P GmbH***	***UGT PPM GmbH***	***UGT RMO GmbH***
Valeur brute des actifs industriels.....	42,3	110,8	6,7	5,7	62,2	3,3
Amortissements cumulés.....	(32,8)	(78,8)	(4,2)	(3,1)	(56,7)	(0,7)
Perte de valeur.....	(2,6)	0	0	(2,6)	0	0
Valeur nette des actifs corporels	**6,9**	**32,0**	**2,5**	**0**	**5,5**	**2,6**
Activité	Zinc	Plomb	Plastique	Plastique	Métaux Spéciaux	Métaux Spéciaux
Méthode de valorisation	Flux de trésorerie actualisés	Flux de trésorerie actualisés	Multiple EBITDA	Multiple EBITDA	Multiple EBITDA	Multiple EBITDA

Analyse de sensibilité :

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité des deux principales UGT aux hypothèses clés affectant notamment le calcul de la valeur terminale. Ces hypothèses clés sont principalement le cours des métaux (zinc et plomb) et la parité de change EURO/USD pris en compte pour la valeur terminale, et le taux d'actualisation utilisé.

Activité « Zinc » (UGT Harz-Metall GmbH) :

- La valeur d'utilité de l'UGT Harz Metall GmbH excède sa valeur nette comptable[4] ;
- La moyenne du cours du zinc utilisée sur la période de projection est de 2 258 USD/t, la moyenne de la parité de change EURO/USD est de 1,35 sur la même période. Le cours du zinc utilisé pour la valeur terminale est de 2 250 USD/t, la parité de change USD/EURO est de 1,35 ;
- L'utilisation d'un cours moyen de 2 117 USD/t à parité de change EURO/USD de 1,35 pour la valeur terminale uniquement mène à une égalité entre la valeur d'utilité et la valeur comptable ;
- L'utilisation d'une parité de change EURO/USD de 1,44 à cours du zinc constant de 2 250 USD/t pour la valeur terminale uniquement mène à une égalité entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.
- L'utilisation d'un taux d'actualisation de 16,58 % (au lieu de 10,88%) à cours du zinc et parité de change EURO/USD constant mène à une égalité la valeur d'utilité et la valeur comptable.

Activité « Plomb » (UGT-Weser Metall GmbH) :

- La valeur d'utilité de l'UGT Weser Metall GmbH est égale à sa valeur nette comptable ;
- La moyenne du cours du plomb utilisée sur la période de projection est de 2 240 USD/t, la moyenne de la parité de change EURO/USD est de 1,35 sur la même période. Le cours du plomb utilisé pour la valeur terminale est de 2 200 USD/t, la parité de change EURO/USD est de 1,35.
- La diminution du cours moyen du plomb de 200 USD/t à parité de change EURO/USD de 1,35 pour la valeur terminale uniquement mène à diminution de la valeur d'utilité de 4,5 millions d'euros.
- La dépréciation du USD de 10 cents (1,45 EURO/USD au lieu de 1,35 EURO/USD) à cours du plomb constant pour la valeur terminale uniquement mène à une diminution de la valeur d'utilité de 4,0 millions d'euros.
- L'augmentation du taux d'actualisation de 1 % (11,88 % au lieu de 10,88%) mène à une diminution de la valeur d'utilité de 4,3 millions d'euros.

[4] Valeur nette comptable de l'ensemble des actifs de l'UGT incluant les immobilisations corporelles et incorporelles nettes après déduction des pertes de valeur et le besoin en fonds de roulement normalisé.

NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût amorti correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur. Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Actifs financiers disponibles à la vente	93 700	93 700
Créances rattachées à des participations	150 608	150 608
Prêts et cautions	1 541	442
Autres actifs financiers	126	128
Actifs financiers avant dépréciation	245 975	244 878
Dépréciation	(244 423)	(244 423)
Actifs financiers non courants	**1 552**	**455**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont principalement constitués des sociétés non consolidées détenues à plus de 50% par le Groupe. Les principales caractéristiques des sociétés non consolidées détenues à plus de 50% par le Groupe sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	***Localisation juridique***	***Valeur comptable des titres au 31/12/2011***	***Valeur comptable des titres au 31/12/2010***
Metaleurop Nord	Paris	59 510	59 510
Metaleurop International Finance	Amsterdam	253	253
Penarroya Espagne	Carthagène	33 872	33 872
ME Trade Espana	Madrid	64	64
Penarroya Utah	Etat de l'Utah	1	1
Valeur brute des actifs disponibles à la vente		93 700	93 700
Moins : Provision pour perte de valeur		(93 700)	(93 700)
Valeur nette des actifs disponibles à la vente		**0**	**0**

Les sociétés Metaleurop Nord SAS et Penarroya Espagne en liquidation judiciaire ne sont pas consolidées au 31 décembre 2011, conformément à la norme IAS 27-21. Le montant des titres de participation correspondants est entièrement déprécié.

Les créances rattachées à ces participations pour un montant de 150 608 milliers d'euros sont dépréciées à 100 %.

NOTE 7- AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les autres actifs financiers à long terme de 4 733 milliers d'euros correspondent principalement aux fonds reçus par la société Harz-Metall GmbH à hauteur de 4,5 millions d'euros suite à l'accord transactionnel conclu avec la société TUI AG en 2009. Ces fonds sont dédiés à la réhabilitation future de certains sites du Groupe en Allemagne (voir Note 1 et 25) dont les coûts font l'objet d'une provision pour charges.

NOTE 8 - STOCKS

Les stocks détenus par le Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Matières premières	38 031	27 587
Encours de biens	32 263	35 126
Produits intermédiaires et finis	14 856	9 682
Sous-total	85 150	72 395
Moins : Provision pour perte de valeur	(2 746)	(548)
Valeur nette des stocks et encours	**82 404**	**71 847**

Les stocks en valeur nette ont fortement augmenté depuis le 31 décembre 2010 suite à une importante hausse des volumes des matières premières dans la principale fonderie du Groupe exploitée par la filiale Weser-Metall GmbH en Allemagne suite à son arrêt programmé de maintenance en décembre 2011.

L'augmentation de la provision pour perte de valeur concerne principalement le stock d'argent dans la principale fonderie à Nordenham en Allemagne qui a été déprécié suite la diminution du cours de l'argent au mois de décembre 2011.

NOTE 9 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Créances clients et comptes rattachés *(1)*	26 008	39 422
Moins : Provision pour dépréciation	(4 945)	(5 033)
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	**21 063**	**34 389**

(1) Au 31/12/2011, seules les créances mobilisées et non échues à la clôture de l'exercice correspondant à des contrats de factoring sans transfert de risque ont été maintenues en compte « clients » conformément à la norme IAS 39. Le montant décomptabilisé correspondant à des créances cédées dans le cadre de contrats avec transfert de risque est de 15 312 milliers d'euros. Au 31/12/2010, les créances cédées dans le cadre des contrats avec transfert de risque s'élevaient à 13 739 milliers d'euros.

La diminution des créances clients et comptes rattachés est principalement due à la diminution des ventes dans le secteur du plomb et du zinc au quatrième trimestre 2011 par rapport au quatrième trimestre 2010.

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Avances, acomptes sur commandes en cours	1 291	1 285
Créances sociales	160	184
Créances fiscales	1 125	2 586
Débiteurs divers	1 287	762
Charges constatées d'avance	259	213
Total des autres actifs courants	**4 122**	**5 030**

La baisse des autres actifs courants s'explique principalement par la baisse des acomptes versés au titre de la TVA dans les entités allemandes et par la baisse des crédits de TVA des entités françaises.

NOTE 11 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe comprennent :

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Comptes bancaires et caisses	37 808	56 750
Autres valeurs mobilières de placement	3 726	6 916
Trésorerie active brute au bilan	**41 534**	**63 666**
Concours bancaires courants	-	(3 000)
Total trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	**41 534**	**60 666**

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires.

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose de 8 550 milliers d'euros de lignes de crédit disponibles (dont 8 147 milliers d'euros non utilisés) pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

Concernant l'évolution et la situation de trésorerie de la maison mère Recylex SA , voir Note 32 sur le risque de liquidité.

NOTE 12 - CAPITAL EMIS ET RESERVES

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 23 974 982 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,00 euros.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	***Nombre d'actions***	***Valeur nominale*** *(en euros)*	***Capital social*** *(en milliers d'euros)*	***Primes d'émission*** *(en milliers d'euros)*
Au 1er janvier 2011……	**23 974 982**	**2,00**	**47 950**	**866**
Création d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 janvier 2011 et le 31 décembre 2011……	-	-	-	-
Au 31 décembre 2011.....	**23 974 982**	**2,00**	**47 950**	**866**

Actions propres

Au 31 décembre 2011, Recylex SA détient 42 939 actions propres comme au 31 décembre 2010. Ces actions auto-détenues avaient été acquises par la Société entre septembre 2000 et juin 2001, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 30 mars 2000. Leur prix de revient moyen ressort à 6,81 euros. Les actions auto-détenues sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

	31/12/2011	***31/12/2010***
Nombre d'actions propres	42 939	42 939
Actions propres (en milliers d'euros).....	292	292

Options de souscription d'actions et actions gratuites

Options de souscription

L'Assemblée générale du 30 mars 2000 a autorisé la mise en place de plans d'options de souscription d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé le 20 septembre 2002 à des attributions d'options de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration de Recylex SA du 26 septembre 2008 a également attribué des options de souscription d'actions, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 juillet 2006.

Les options attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de la norme IFRS 2).

Les principales caractéristiques des plans d'options en vigueur au 31 décembre 2011 et susceptibles de donner lieu à la création d'actions par suite de levées d'options sont les suivantes :

Date d'attribution (date du Directoire/Conseil d'Administration)	***20/09/2002***	***26/09/2008***
Nombre d'options attribuées.....	275 650	540 000
Prix de souscription (en euros).....	2,21	5,70
Période d'acquisition des droits....	4 ans	4/5 ans[1)]
Durée de vie des options.....	10 ans	10 ans

[1)] 50 % des droits sont acquis lors de l'expiration de la période d'acquisition de 4 ans suivant la date du Conseil d'administration, 50 % lors de l'expiration de la période d'acquisition de 5 ans suivant la date du Conseil d'administration

L'acquisition des options est subordonnée à la présence du bénéficiaire dans l'une des sociétés du Groupe (soit Recylex SA et les sociétés ou groupements dont elle détient au moins 50% des droits de vote ou du capital) à la date d'acquisition, sauf exceptions prévues par le plan.

Les variations du nombre d'options en circulation au cours de l'exercice 2011 se décomposent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation au 31/12/2010	Nombre d'options réintégrées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Prix d'exercice en euros	Echéance du plan
20/09/2002	65 900				65 900	2,21	20/09/2012
26/09/2008	535 000[1)]				535 000[1)]	5,7	26/09/2018
Total	***600 900***				**600 900**	**5,3**	

1) 50% des options ne seront définitivement acquises et ne pourront être exercées qu'à compter du 26/09/2012 et 50% qu'à compter du 26/09/2013.

L'Assemblée générale du 7 mai 2010 a décidé de conférer au Conseil d'administration l'autorisation de procéder à l'attribution d'options de souscription aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Au cours de l'année 2011, la Société n'a pas mis en place de plans d'options de souscriptions d'actions dans le cadre de cette autorisation.

a) Actions gratuites

Les Assemblées générales du 16 juillet 2007 et du 6 mai 2008 ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions existantes et auto-détenues par la Société dans la limite d'un plafond global ne pouvant excéder 73 939 actions au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Conformément à l'autorisation donnée par les Assemblées Générales précitées, le 26 septembre 2008, le Conseil d'administration de Recylex SA a mis en œuvre un plan d'attribution de 50 000 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe. 31 000 actions gratuites attribuées aux bénéficiaires résidents français leur ont été définitivement acquises au terme d'une période d'acquisition de deux ans (soit le 27/09/2010, le 26/09/2010 étant un jour de fermeture du marché boursier) et 19 000 actions gratuites attribuées aux bénéficiaires résidents allemands leur seront définitivement acquises au terme d'une période de quatre ans (soit le 26/09/2012), sous réserve de leur présence dans l'une des sociétés du Groupe à la date d'acquisition sauf exceptions prévues par le plan. Les actions acquises par les bénéficiaires résidents français ne pourront être cédées avant l'expiration d'un délai de conservation de deux ans (soit le 26/09/2012).

L'Assemblée Générale du 7 mai 2010 a décidé de renouveler l'autorisation précédemment conférée au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes et auto détenues à cette date aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Au cours de l'année 2011, la Société n'a pas mis en place de plans d'attribution gratuite d'actions dans le cadre de cette autorisation.

Evolution du nombre d'instruments en circulation et/ou en phase d'acquisition

Les opérations intervenues au cours de l'exercice 2011 sur les instruments de paiement sur base d'actions se résument comme suit :

	Options de souscription		**Actions gratuites**		
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle	Nombre d'actions	Durée de vie contractuelle résiduelle	
		Total		France	Allemagne
Solde au 31/12/2010	**600 900**	7,08	19 000	-	1,77
- réintégrées	-	-	-	-	-
- annulées	-	-	-	-	-
- exercées / définitivement acquises	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2011	**600 900**	**6,08**	**19 000**	**-**	**0,77**

Impacts comptables des instruments attribués en 2008

Conformément à la norme IFRS 2, les instruments de rémunération sur base d'actions sont comptabilisés comme des charges de personnel à hauteur de la juste valeur des instruments attribués, évaluée à la date d'attribution. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits. La charge totale s'élève à 846 milliers d'euros pour les options de souscription et 221 milliers d'euros pour les actions gratuites.

La charge comptable pour l'exercice 2011 s'élève à 186 milliers d'euros pour les options de souscription et 27 milliers d'euros pour les actions gratuites.

NOTE 13 - EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Détail des emprunts

a) Emprunts et dettes financières courantes

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Part des emprunts à moins d'un an	5 635	6 036
Créances mobilisées	-	-
Total	**5 635**	**6 036**

b) Emprunts et dettes financières non courantes

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Part des emprunts à plus d'un an	1 771	7 175
Total	**1 771**	**7 175**

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***			***31/12/2010***
	De un à cinq ans	***A plus de cinq ans***	***Total***	
Emprunts bancaires	1 771	-	1 771	7 175
Emprunts portant intérêts	**1 771**	**-**	**1 771**	**7 175**

NOTE 14 - PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

a) Provisions au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Provisions courantes		
Provisions environnementales	6 826	10 784
Litiges	-	160
Restructurations	40	-
Autres risques et charges	8	80
	6 874	11 024
Provisions non courantes		
Provisions environnementales	23 034	21 442
Litiges	10 419	10 377
Restructurations	208	308
Autres risques et charges	272	268
	33 933	32 395
Total provisions	**40 807**	**43 419**

Les provisions environnementales font l'objet d'une description détaillée en note 38 et les provisions pour retraite en note 15.

b) Variation des provisions au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	***Solde au 31/12/2010***	*Dotations de l'exercice*	*Actualisation*	*Reclassement (1)*	*Reprise provision utilisée*	*Reprise provision non utilisée*	***Solde au 31/12/2011***
Provisions environnementales (note 38)	32 226	1 162	(707)	-	(2 821)	-	29 860
Litiges	10 537	61	(18)	-	-	(160)	10 419
Restructurations	308	44	-	-	(104)	-	248
Autres risques et charges	348	21	-	(6)	(83)	-	280
Total provisions.....	**43 419**	**1 288**	**(725)**	**(6)**	**(3 008)**	**(160)**	**40 807**

Les dotations de l'exercice concernent notamment la prise en compte de coûts récurrents du site de l'Estaque suite au report de l'échéance de fin des travaux au 31 décembre 2015 en application d'un arrêté préfectoral complémentaire et la prise en compte de travaux supplémentaires pour plusieurs mines (cf. note 38).

NOTE 15 - RETRAITES ET ASSIMILES

Les provisions pour retraites et engagements assimilés scindées en part courante et non courante s'analysent comme suit :

a) Provisions au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements courants	2 210	2 044
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements non courants	23 069	24 170
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements	25 279	26 213

b) Variation des provisions au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	***Solde 31/12/2010***	***Dotations de l'exercice***	***Reprises de l'exercice***	***Solde 31/12/2011***
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements retraite	26 213	1 650	(2 584)	25 279

Les variations au cours de l'exercice des obligations au titre des régimes à prestations définies, sont détaillées ci-après :

	Allemagne		France		Total	
(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Evolution des engagements						
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	32 899	33 515	376	365	33 275	33 880
Coût des services rendus de l'exercice	207	203	19	18	226	221
Charge d'intérêts	1 429	1 458	16	14	1 445	1 472
Pertes et (gains) actuariels	3 584	(187)	36	87	3 620	(100)
Modification de régime	-	-	(3)	23	(3)	23
Prestations payées	(2 181)	(2 090)	(96)	(130)	(2 277)	(2 220)
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	**35 938**	**32 899**	**348**	**376**	**36 286**	**33 275**
Evolution des actifs de couverture						
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	(3 406)	(2 992)	-	-	(3 406)	(2 992)
Rendement attendu des actifs	(136)	(120)	-	-	(136)	(120)
Pertes et (gains) actuariels	50	124	-	-	50	124
Prestions remboursées	70	-	-	-	70	-
Contributions versées	(376)	(419)	-	-	(376)	(419)
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	**(3 798)**	**(3 406)**	**-**	**-**	**(3 798)**	**(3 406)**
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	35 938	32 899	348	376	36 286	33 275
Actifs de couverture des engagements	(3 798)	(3 406)	-	-	(3 798)	(3 406)
Ecarts actuariels non encore reconnus	(7 183)	(3 663)	(10)	28	(7 192)	(3 635)
Coûts des services passés non encore reconnus	-	-	(16)	(22)	(16)	(22)
Passifs inscrits au bilan	**24 957**	**25 830**	**322**	**382**	**25 279**	**26 212**

Les écarts d'expérience générés sur l'engagement représentent 855 milliers d'euros de pertes pour l'Allemagne au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2010, ils représentaient un montant de 187 milliers d'euros de gains. Ces montants sont à amortir selon la méthode du corridor : seuls les gains et pertes actuariels qui excèdent 10% du maximum entre la dette et les actifs à l'ouverture sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés présents dans le régime.

	Allemagne		France		Total	
(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Analyse des pertes et gains actuariels						
Pertes (gains) actuariels dus aux changements d'hypothèses	2 729	-	17	-	2 746	-
(en %)	11%	-	5%	-	11%	-
Pertes (gains) d'expérience	855	(187)	19	87	875	(100)
(en %)	3%	(1%)	6%	23%	3%	0%
Pertes (gains) actuariels générés sur les engagements	3 584	(187)	37	87	3 621	(100)
Pertes (gains) actuariels générés sur les actifs	50	124	-	-	50	124
Pertes et (gains) actuariels générés sur la période	**3 634**	**(63)**	**37**	**87**	**3 671**	**24**

Les actifs de couverture existants en Allemagne sont intégralement investis en obligations.

Les contributions estimées à verser en 2012 représentent environ 400 milliers d'euros.

La charge de retraite se décompose de la façon suivante :

	Allemagne		France		Total	
(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Coût des services rendus de l'exercice	207	203	19	18	226	221
Charge d'intérêts	1 429	1 458	16	14	1 445	1 472
Rendement attendu des actifs de couverture	(136)	(120)	-	-	(136)	(120)
Amortissement des écarts actuariels	115	124	(2)	(16)	113	108
Amortissement des coûts des services passés	-	-	3	1	3	1
Coût net sur la période	**1 615**	**1 665**	**36**	**17**	**1 651**	**1 682**

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

	Allemagne		France		Total	
(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Montant provisionné/actif en début de période	25 830	26 673	382	496	26 212	27 169
Coût net sur la période	1 615	1 665	36	17	1 651	1 682
Prestations versées	(2 111)	(2 090)	(96)	(130)	(2 207)	(2 220)
Contributions versées	(376)	(419)			(376)	(419)
Montant provisionné/actif en fin de période	**24 957**	**25 830**	**322**	**382**	**25 279**	**26 212**

Le montant de l'engagement et la valeur des actifs sur les cinq derniers exercices sont présentés ci-après :

Pour l'Allemagne :

	Allemagne				
(en milliers d'euros)	***31/12/2007***	***31/12/2008***	***31/12/2009***	***31/12/2010***	***31/12/2011***
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	30 803	30 471	33 515	32 899	35 938
Juste valeur des actifs à la clôture	-	-	(2 992)	(3 406)	(3 798)
Couverture des engagements	**30 803**	**30 471**	**30 523**	**29 493**	**32 140**

Pour la France :

	France				
(en milliers d'euros)	***31/12/2007***	***31/12/2008***	***31/12/2009***	***31/12/2010***	***31/12/2011***
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	560	504	365	376	348
Valeur de marché totale des actifs à la clôture	-	-	-	-	-
Couverture des engagements	**560**	**504**	**365**	**376**	**348**

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2011 et 2010 se déclinent ainsi :

	Allemagne		France	
(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Taux d'actualisation	3,80%	4,50%	3,80%	4,50%
Hypothèse de taux de progression des salaires	2,25%	2,25%	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	4,00%	4,00%	Na	Na

Le taux de rendement des actifs est déterminé sur la base du taux de rendement généralement attendu pour ce type de fonds investis en obligations.

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité au taux d'actualisation sur la dette actuarielle. Pour la France, les sensibilités ont été calculées pour le régime d'indemnités de fin de carrière uniquement :

(en milliers d'euros)	**Allemagne**	**France**
Hausse du taux de 0,25%	(1 016)	(6)
Baisse du taux de 0,25%	1 075	6
Hausse du taux de 1%	(3 785)	(21)
Baisse du taux de 1%	4 652	24

Recylex ayant opté pour la méthode du corridor pour la reconnaissance des pertes et gains actuariels, une baisse ou une hausse du taux d'actualisation ne modifie pas le montant de la provision au 31 décembre 2011.

c) Régimes à cotisations définies

L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge. Le montant des cotisations ainsi comptabilisées en charge pour les régimes propres à l'entreprise (hors régimes légaux de type sécurité sociale) s'élève à 33,1 milliers d'euros pour 2011, et concerne uniquement la société FMM (Belgique). Les montants des cotisations comptabilisées en charge, concernant la pension complémentaire, pour les années antérieures sont les suivants :

Années	Cotisations (en milliers d'euros)
2011	33,1
2010	28,4
2009	20,1
2008	14,0
2007	7,1

d) Droit individuel à la formation (DIF) dans les sociétés françaises

Le volume d'heures de formation théorique cumulé correspondant aux droits acquis représente environ 9 861 heures. Le nombre réel de demandes d'attribution en 2011 est de 483 heures. Conformément à l'avis n° 2004-F du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité du 13 octobre 2004, aucune provision relative au au DIF n'a été constatée dans les comptes consolidés.

NOTE 16 - FOURNISSEURS et COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 591	35 968
Total des fournisseurs et comptes rattachés	**21 591**	**35 968**

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de zéro à quatre-vingt-dix jours.

La diminution des dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2011 est principalement due au cadencement différent des livraisons de concentrés miniers pour la principale fonderie en Allemagne en 2011 par rapport à l'exercice 2010.

NOTE 17 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation (note 18)	4 459	3 721
Passifs fiscaux et sociaux	8 263	8 627
Passifs sur immobilisations	421	402
Autres passifs	3 865	2 505
Produits constatés d'avance	703	586
Juste valeur du risque sous-jacent couvert	49	91
Total	**17 760**	**15 932**

NOTE 18 - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation	15 563	19 770
Autres Passifs financiers (clause de retour à meilleure fortune) [1)]	3 900	2 400
Total	**19 463**	**22 170**

[1)] *Voir section 18.2*

18.1 PASSIFS REECHELONNES AU TITRE DU PLAN DE CONTINUATION

Suite à la déclaration de cessation de paiement, le 21 octobre 2003, de la société Metaleurop SA (devenue Recylex SA) et à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire le 13 novembre 2003, le passif de la Société à cette date a été gelé.

En 2005, suite au plan de continuation accepté par le Tribunal de Commerce de Paris, ces dettes ont été rééchelonnées suivant les deux options prévues dans ce plan de continuation :

- Option 1 : Remboursement de 50% de la créance, sans intérêt, sur un échéancier de deux ans à raison de 25% à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation, et 25% à la 2ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation. Abandon du solde de la créance, avec clause de retour à meilleure fortune (voir section « Autres Passifs financiers » de la présente Note 18). Les créances abandonnées au titre de l'option 1 représentent 19 210 milliers d'euros (voir Section « Autres passifs financiers au titre de la clause de retour à meilleure fortune » de la présente note 18).

- Option 2 : Remboursement de 100% de la créance, sans intérêt, sur un échéancier de 10 ans :

  - 4% de la créance à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 4% de la créance à la 2ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 8% de la créance à la 3ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 8% de la créance à la 4ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 10% de la créance à la 5ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 10% de la créance à la 6ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 12% de la créance à la 7ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 12% de la créance à la 8ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 16% de la créance à la 9ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 16% de la créance à la 10ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation.

Conformément à la norme IAS 39, paragraphe 40, lors d'un échange d'instruments de dette entre un emprunteur et un prêteur existants, il convient en premier lieu d'apprécier le caractère substantiellement différent des termes de l'ancien et du nouvel instrument.

La valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions fixées par le plan de continuation, et actualisée par application du taux d'intérêt effectif initial, est différente de plus de 10 % du coût amorti du passif financier initial. En conséquence, le Groupe a estimé que cette renégociation de dette devrait être comptabilisée comme une extinction de l'ancienne dette suivie de la mise en place d'une nouvelle dette. La différence entre le prix de rachat (juste valeur de la nouvelle dette) et le coût amorti de l'ancienne dette a donc été constatée à la date de l'acceptation du plan de continuation en résultat.

La juste valeur de la nouvelle dette est égale à la somme actualisée des flux de trésorerie prévue par le plan de continuation. Le taux d'actualisation retenu est un taux sans risque de 2,41% (BTAN 5 ans) afin de prendre en compte la valeur temps.

Les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation sont inscrits en « autres passifs courants » et « autres passifs non courants ».

Nature du passif rééchelonné courant *(en milliers d'euros)*	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Emprunts auprès des établissements de crédit	19	15
Passifs financiers divers (y compris ICNE)	1 617	1 348
Dettes fournisseurs	129	107
Passifs sociaux et fiscaux	113	94
Passifs divers	2 680	2 226
Passif rééchelonné courant au titre du plan de continuation avant actualisation	4 558	3 790
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(99)	(69)
Passif rééchelonné courant au titre du plan de continuation après actualisation	**4 459**	**3 721**

Nature du passif rééchelonné non courant *(en milliers d'euros)*	***31/12/2011***	***31/12/2010***
Emprunts auprès des établissements de crédit	68	87
Passifs financiers divers (y compris ICNE)	5 930	7 546
Dettes fournisseurs	476	606
Passifs financiers divers	415	527
Passifs divers	9 827	12 464
Passif rééchelonné non courant au titre du plan de continuation avant actualisation	16 716	21 230
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(1 153)	(1 460)
Passif rééchelonné non courant au titre du plan de continuation après actualisation	**15 563**	**19 770**

Passif rééchelonné non courant (par échéance)	***31/12/2011***		
(en milliers d'euros)	***De un à cinq ans***	***A plus de cinq ans***	***Total***
Passif rééchelonné non courant avant actualisation	15 563	-	15 563
Clause de retour à meilleure fortune	-	3 900	3 900
Total	**15 563**	**3 900**	**19 463**

18.2 AUTRES PASSIFS FINANCIERS - CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE (OPTION 1 DU PLAN DE CONTINUATION)

Le plan de continuation de la Société arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005 prévoit que les créanciers ayant choisi l'option 1 du plan de continuation impliquant un abandon de 50% de leur créance (voir Section18.1 de la présente Note), bénéficieront d'une clause de retour à meilleure fortune sous réserve (i) d'en avoir informé la Société par lettre recommandée dans les six mois du jugement adoptant le plan et (ii) de l'absence de remise en cause du plan de continuation avant son échéance (le 24/11/2015).

Cette clause de retour à meilleure fortune prévoit, sous les réserves précitées, qu'à compter du 31 décembre 2015 inclus, Recylex SA affectera 20% de sa trésorerie existante au 31 décembre de chaque exercice au remboursement du solde des créances ayant fait l'objet d'un abandon, sur une base pari passu entre les créanciers et ce, sans limitation de durée. Trois créanciers ayant manifesté, dans les délais, leur souhait de bénéficier de la clause de retour à meilleure fortune, le montant total des créances concerné par ladite clause s'élève à 19 210 milliers d'euros.

La volatilité des cours des métaux et la difficulté certaine à appréhender leur évolution ainsi que l'évolution des perspectives économiques rendent toute prévision à moyen et long termes extrêmement difficile.

La société a revu en 2011 la valorisation de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune. Cette dette est valorisée à 3 900 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (2 400 milliers au 31 décembre 2010).

La méthodologie d'évaluation utilisée au 31 décembre 2011 est identique à celle utilisée pour l'évaluation de cette dette au 31 décembre 2010.

Pour rappel, la juste valeur de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune correspond à la somme actualisée des flux de remboursement probabilisés au titre de la clause. Considérant que le risque attaché à ces flux s'assimile à celui des actionnaires et non des créanciers, le taux d'actualisation a été fixé par référence au coût des fonds propres de la Société.

Les flux de remboursement probabilisés au titre de la clause de retour à meilleure fortune à compter du 31 décembre 2015 ont été déterminés à partir du Business Plan 2012-2016 préparé par la Société et des flux normatifs ultérieurs.

Le Business Plan 2012-2016 et les flux normatifs ultérieurs incluent notamment, outre les flux de trésorerie d'exploitation :

- les flux de remboursement des dettes envers les anciens salariés de Metaleurop Nord SAS dont les créances ont été intégrées au passif du plan de continuation de la Société, sous réserve des décisions de la Cour de Cassation (voir Note 32) ;
- les flux de remboursement des dettes envers les créanciers ayant opté pour l'option 2 ;
- les engagements concernant la réhabilitation des anciens sites miniers et du site de l'Estaque (Notes 14 et 38).

Les flux de trésorerie d'exploitation dépendent principalement de l'évolution du cours du plomb exprimé en euros. Dès lors que l'évolution à long terme de cette donnée de marché n'est pas prévisible et ne peut être couverte de manière économiquement justifiée au moyen de produits dérivés, l'utilisation d'un modèle DCF se reposant sur un scénario unique de flux de trésorerie futurs est apparue inadaptée pour modéliser les flux de trésorerie d'exploitation.

En conséquence, la Société a mis en œuvre un modèle multiscénarios pour déterminer la valeur de la dette relative à la clause de retour à meilleure fortune. Partant de l'hypothèse que la variation du cours du plomb en euros suit une loi normale, une multitude de scénarios d'évolution du cours du plomb en euros ont été modélisés.

Chaque scénario :

- correspond à un profil de flux de remboursement et à une valeur de la dette relative à la clause de retour à meilleure fortune et
- est supposé équiprobable.

La juste valeur de la dette relative à la clause de retour à meilleure fortune dont la valeur nominale s'élève à 19 210 milliers d'euros correspond à la valeur moyenne des valeurs issues des multiples scénarios. Au 31 décembre 2011 cette juste valeur s'élève à 3 900 milliers d'euros. L'écart-type s'élève à 1 200 milliers d'euros et montre une distribution statistique très large des valeurs obtenues.

La juste valeur de la dette est inscrite au bilan en « Autres passifs non courants » en contrepartie des autres charges financières (cf. Note 27). Cette juste valeur sera revue à chaque clôture pour tenir compte des éventuelles variations des Business Plans et de la prise en compte de l'effet temps.

NOTE 19 - SEGMENTS OPERATIONNELS

IFRS 8 (Secteurs opérationnels)

Le Groupe a appliqué depuis le 31 décembre 2008 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré en cinq secteurs principaux :

- Le secteur « **Plomb** » qui regroupe les activités de cassage de batteries en France et en Allemagne ainsi que les activités de fonderie de première fusion (usine de Nordenham en Allemagne) et de deuxième fusion (usine de FMM en Belgique) ;
- Le secteur « **Zinc** » qui regroupe les activités de recyclage des poussières d'aciéristes (production d'oxydes Waelz par les usines de Harz-Metall GmbH en Allemagne et de Recytech SA en France) et l'activité de recyclage des déchets zincifères (production d'oxydes de Zinc par la société Norzinco GmbH en Allemagne) ;
- Le secteur « **Métaux spéciaux** » qui regroupe les activités des sociétés PPM GmbH et RMO GmbH en Allemagne (fabrication sur mesure de métaux de très haute pureté) ;
- Le secteur « **Plastique** » qui regroupe les activités des entités C2P SAS en France et C2P GmbH en Allemagne (recyclage des matières plastiques) ;
- Le secteur « **Autres activités** » qui inclut l'activité de Recylex SA, tête de Groupe, les

activités des autres entités commerciales et administratives du Groupe ainsi que les activités liées à la réhabilitation des anciens sites industriels et miniers en France et en Allemagne.

Pour évaluer la performance de son secteur opérationnel « **Plomb** », le Groupe utilise dans son reporting interne la méthode « LIFO » («dernier entré – premier sorti ») comme méthode d'évaluation des stocks pour sa principale fonderie en Allemagne (usine de Nordenham). Le groupe Recylex dispose dans cette usine d'un stock de plomb, sous forme de matières premières, de produits intermédiaires et de produits finis. Ce stock est indispensable au bon fonctionnement de l'usine; il est relativement stable en volume et se renouvelle constamment. Le fait de mesurer le stock précité de l'usine de Nordenham selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP)[5] introduit une composante économique qui – due à la forte volatilité des cours du plomb – peut rendre difficile l'appréciation de la performance de l'usine et, par voie de conséquence, du secteur opérationnel « Plomb » du Groupe.
Pour cette raison, le groupe Recylex analyse dans son reporting interne la performance de son secteur opérationnel « Plomb » en utilisant la méthode LIFO pour l'évaluation des stocks de sa fonderie à Nordenham tout en rapprochant ces données avec les comptes établis conformément aux normes IFRS (utilisation de la méthode du prix moyen pondéré (PMP)).

Secteurs opérationnels

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel du Groupe, les produits des activités ordinaires, les résultats opérationnels courants (ROC) selon le référentiel IFRS et, pour le secteur « Plomb », le résultat opérationnel courant (ROC) en appliquant la méthode LIFO ainsi que le résultat financier, la charge d'imposition et le résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010.

Chacune des colonnes du tableau ci-après reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. La colonne « Eliminations» regroupe les éliminations des opérations internes au Groupe permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe.

Toutes les relations commerciales interactivités sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux qui prévalent pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au Groupe.

Exercice clos le 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	**Plomb**	**Zinc**	**Métaux Spéciaux**	**Plastique**	**Autres activités (*)**	***Eliminations***	***Total***
Ventes à des clients externes.....	332 281	83 795	29 172	12 338	-	-	457 586
Ventes intersecteurs.....	5 601	-	22	1 520	-	(7 143)	-
Produits des activités ordinaires.....	**337 882**	**83 795**	**29 194**	**13 858**	**-**	**(7 143)**	**457 586**
Résultat opérationnel courant (LIFO)	**1 652**	**7 033**	**2 735**	**916**	**(4 022)**	**-**	**8 314**
Retraitement LIFO -> PMP.....	(762)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	(762)
Résultat opérationnel courant publié (IFRS).....	**890**	**7 033**	**2 735**	**916**	**(4 022)**	**-**	**7 553**
Autres produits/charges opérationnels.....	73	25	(705)	-	(1 432)	-	**(2 039)**
Résultat financier.....	(1 748)	(32)	5	(21)	(499)	-	**(2 294)**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	143	-	-	-	-	-	**143**
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....	838	(2 193)	(1 399)	(372)	(189)	-	**(3 315)**
Résultat net de l'exercice publié (IFRS)	**198**	**4 833**	**636**	**523**	**(6 142)**	**-**	**48**

[5] *La norme IAS 2 impose la valorisation du stock selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP) ou selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).*

(en milliers d'euros)	**Plomb**	**Zinc**	**Métaux Spéciaux**	**Plastique**	**Autres activités**	**Total**
Immobilisations incorporelles	350	506	887	-	4	1 747
Immobilisations corporelles	40 987	17 218	7 777	2 397	3 125	71 504
Stocks[6]	58 557	7 445	14 637	1 766	-	82 405
Clients	11 542	5 712	2 310	1 498	1	21 063
Total actifs sectoriels	**111 436**	**30 881**	**25 611**	**5 661**	**3 130**	**176 719**

Provisions et retraites	16 482	2 527	1 563	60	45 454	66 086
Fournisseurs et comptes rattachés	14 092	5 274	1 486	541	198	21 591
Autres passifs courants	4 128	4 175	1 215	567	7 675	17 760
Total passifs sectoriels	**34 702**	**11 976**	**4 264**	**1 168**	**53 327**	**105 437**

Immobilisations corporelles	3 793	4 822	455	176	99	9 345
Immobilisations incorporelles	120	5	-	-	-	125
Investissements	**3 913**	**4 827**	**455**	**176**	**99**	**9 470**
Immobilisations corporelles…….	(5 830)	(3 115)	(772)	(275)	(135)	(10 127)
Immobilisations incorporelles……..	(252)	(75)	(44)	-	(6)	(377)
Autres charges sans contrepartie en trésorerie……	(2 107)	(652)	71	11	(214)	(2 891)
Dotations aux amortissements et provisions	**(8 189)**	**(3 842)**	**(745)**	**(264)**	**(355)**	**(13 395)**

Exercice clos le 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	***Plomb***	***Zinc***	***Métaux Spéciaux***	***Plastique***	***Autres activités***	***Eliminations***	***Total***
Ventes à des clients externes……..	282 043	86 044	26 025	9 463	37	-	403 612
Ventes intersecteurs…….	7 434	-	7	1 750	-	(9 191)	-
**Produits des activités ordinaires…. **	**289 477**	**86 044**	**26 032**	**11 213**	**37**	**(9 191)**	**403 612**
Résultat opérationnel courant (LIFO)..	**3 839**	**9 029**	**1 426**	**454**	**(4 640)**	**-**	**10 108**
Retraitement LIFO -> PMP……	4 000	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	4 000
Résultat opérationnel courant publié (IFRS)……	**7 839**	**9 029**	**1 426**	**454**	**(4 640)**	**-**	**14 108**
Autres produits/charges opérationnels……..	162	1 102	-	(72)	(11 029)	-	(9 838)
Produits financiers nets…….	(1261)	(268)	(38)	(45)	(2 950)	-	(4 562)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées ……...	(205)	-	-	-	-	-	(205)
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat…….	(1 592)	(2 162)	39	(209)	171	-	(3 753)
Résultat net de l'exercice publié (IFRS)	**4 942**	**7 702**	**1 427**	**127**	**(18 448)**	**-**	**(4 250)**

[6] *Les stocks dans le secteur « Plomb » évalués selon la méthode LIFO s'élèvent à 42 764 milliers d'euros au 31/12/2011.*

(en milliers d'euros)	**Plomb**	**Zinc**	**Métaux Spéciaux**	**Plastique**	**Autres activités**	**Total**
Immobilisations incorporelles	462	564	931	-	1	1 958
Immobilisations corporelles	43 119	15 809	8 098	2 496	3 174	72 697
Stocks[7] ……..	54 174	6 709	9 886	1 078	-	71 847
Clients	21 599	8 161	3 612	1 012	6	34 389
Total actifs sectoriels	**119 353**	**31 243**	**22 527**	**4 586**	**3 181**	**180 890**

Provisions et retraites	17 344	1 707	1 639	59	48 883	69 632
Fournisseurs et comptes rattachés.....	27 155	6 891	1 287	521	113	35 968
Autres passifs courants	7 237	3 728	1 222	610	3 135	15 932
Total passifs sectoriels	**51 737**	**12 326**	**4 149**	**1 191**	**52 131**	**121 533**

Immobilisations corporelles	3 493	4 785	292	181	75	8 826
Immobilisations incorporelles	431	-	-	-	-	431
Investissements	**3 924**	**4 785**	**292**	**181**	**75**	**9 257**
Immobilisations corporelles…….	(5 904)	(2 695)	(801)	(277)	(137)	(9 813)
Immobilisations incorporelles……..	(208)	(73)	(44)	-	-	(326)
Autres charges sans contrepartie en trésorerie……	(621)	502	496	137	(10 101)	(9 587)
Dotations aux amortissements et provisions	**(6 733)**	**(2 266)**	**(349)**	**(140)**	**(10 238)**	**(19 726)**

Zones géographiques

Les postes ci-dessous sont ventilés : pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle, pour les investissements et les actifs par pays d'implantation des sociétés consolidées.

Conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants à présenter par zone géographique sont les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite.

Exercice clos le 31 décembre 2011 :

(en milliers d'euros)	***Europe de l'Ouest***	***Autres pays d'Europe***	***Amérique***	***Reste du monde***	***Total***
Produits des activités ordinaires …….	369 164	71 394	3 785	13 244	457 587

(en milliers d'euros)	***France***	***Allemagne***	***Belgique***	***Total***
Investissements (corporels et incorporels)	2 970	6 024	476	9 470
Actifs non courants hors impôts et financiers….....	-	-	-	-

Exercice clos le 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	***Europe de l'Ouest***	***Autres pays d'Europe***	***Amérique***	***Reste du monde***	***Total***
Produits des activités ordinaires …….	293 893	81 754	4 405	23 560	403 612

(en milliers d'euros)	***France***	***Allemagne***	***Belgique***	***Total***
Investissements (corporels et incorporels)	1 986	6 983	289	9 257
Actifs non courants hors impôts et financiers….....	-	-	-	-

[7] Les stocks dans le secteur « Plomb » évalués selon la méthode LIFO s'élevaient à 37 619 milliers d'euros au 31/12/2010.

Structure du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires dans le secteur « Plomb » est réalisé avec un nombre limité de clients. Ainsi en 2011, le Groupe a réalisé 61 % de son chiffre d'affaires total consolidé avec dix clients. Deux de ces clients ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe au 31 décembre 2011.

Le chiffre d'affaires dans les autres secteurs opérationnels, notamment le « Zinc » où la clientèle est atomisée, est réalisé avec un grand nombre de clients.

NOTE 20 - CHARGES EXTERNES

Les charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Sous-traitance générale	(13 480)	(13 824)
Entretien et réparations	(11 187)	(11 661)
Primes d'assurance	(1 599)	(1 579)
Transports de biens et transports collectifs	(17 587)	(19 015)
Crédit bail, locations et charges locatives	(2 119)	(2 121)
Honoraires et charges de personnel extérieur à l'entreprise	(4 262)	(4 060)
Déplacements, missions et réceptions	(786)	(741)
Autres charges externes	(2 873)	(2 136)
Total charges externes	**(53 893)**	**(55 135)**

NOTE 21 - CHARGES DE PERSONNEL

Suite à l'application du Grenelle II, la détermination de l'effectif moyen a changé. Par conséquent, le tableau d'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein présenté ici diffère de celui présenté au 31 décembre 2010. En effet, l'effectif total équivalent temps plein publié en 2010 pour le 31 décembre 2010 était de 665.

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	31 décembre 2011	***31 décembre 2010***
Belgique	23	24
France	85	84
Allemagne	537	523
Effectif total équivalent temps plein	**645**	**631**

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010 (Retraité) (1)***	***31 décembre 2010 (Publié)***
Salaires et traitements	(33 794)	(32 390)	(34 709)
Charges sociales et autres charges	(10 339)	(10 158)	(7 839)
Total charges de personnel	**(44 133)**	**(42 548)**	**(42 548)**

(1) Des éléments de rémunération de l'exercice 2010 ont été reclassés en charges sociales et autres charges en vue d'être conforme avec la présentation 2011.

NOTE 22 - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement inscrits en charges, directement comptabilisés en compte de résultat, s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Frais de recherche et développement	(831)	(806)

NOTE 23 - AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les amortissements et les pertes de valeur au titre des exercices 2011 et 2010 se répartissent comme suit :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Amortissements des immobilisations corporelles	(10 127)	(9 723)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(377)	(326)
Provisions et pertes de valeur	(2 332)	(94)
Total amortissements et pertes de valeur	**(12 836)**	**(10 142)**

L'augmentation de la provision pour perte de valeur concerne principalement le stock d'argent dans la principale fonderie à Nordenham en Allemagne qui a été déprécié suite la diminution du cours de l'argent durant le mois de décembre 2011 (cf. Note 8).

NOTE 24 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Subventions d'exploitation	13	16
Autres produits et charges	1 236	1 321
Autres produits et charges d'exploitation	**1 249**	**1 337**

NOTE 25 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Dotations aux provisions pour charges et charges complémentaires concernant le site de l'Estaque, les anciennes mines et les autres sites arrêtés	(1 325)	(1 777)
Dotations /Reprises provisions prud'hommes *1)*	(61)	(9 958) [1)]
Charges liées aux décisions prud'homales	(85)	(1 193)
Dotations et reprises aux provisions liées à la cessation d'activité de Norzinco SA	-	906
Frais engagés dans le cadre de la réorganisation des sociétés PPM Pure Metals GmbH et Reinstmettalle Ostewieck GmbH (Cf .Note 1)	(699)	
Règlement d'un litige	-	1 500
Autres charges et produits	131	436
Effets du plan de continuation	-	248
Total autres produits et charges opérationnels	**(2 039)**	**(9 838)**

1) *Pour rappel : Le 17 décembre 2010, la Société a été convoquée aux audiences du 8 mars 2011 devant le bureau de conciliation de la section Industrie et devant celui de la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens, suite aux demandes d'indemnisation formulées par 137 ex-salariés non-cadres et 55 ex-salariés cadres de Metaleurop Nord SAS non parties aux procédures initiées en 2005. Chaque demandeur réclame une indemnité d'un montant compris entre 30 000 euros et 50 000 euros et 300 euros à titre de frais, représentant un montant total de 9 958 milliers d'euros. La Société a provisionné l'intégralité de ces demandes dans ses comptes au 31 décembre 2010 et entend contester tant la recevabilité que le fond de ces demandes. Les prochaines audiences sont fixées le 12 juin 2012.*

Les autres produits et charges opérationnels au titre du plan de continuation se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Abandon de créances au profit du groupe Recylex		
Dettes éteintes au regard des conditions fixées par le plan de continuation....	-	248
Effet des abandons et extinctions de dettes suite à l'acceptation du plan de continuation	***-***	***248***
Dettes déclarées sur l'exercice		
Dotations et reprises de provisions pour litige sur les créances du plan contestées		
Total	**-**	**248**

NOTE 26 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.....	574	351
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires……...	(1 288)	(1 139)
Coût de l'endettement financier net	**(714)**	**(788)**

NOTE 27- AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Pertes et gains nets de change.....	449	(555)
Effet de l'actualisation des provisions et des dettes.....	446	(845)
Coûts d'affacturage.....	(722)	(799)
Clause de retour à meilleure fortune (Note 18.2).....	(1 500)	(2 400)
Autres produits et charges financiers.....	(253)	826
Autres produits et charges financiers.....	**(1 580)**	**(3 774)**

NOTE 28- CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 est principalement composée de :

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Produit / Charge d'impôt exigible	(2 298)	(2 555)
Produit / (Charge) d'impôt exigible.....	**(2 298)**	**(2 555)**
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	(418)	(1 932)
Afférents aux déficits fiscaux reportables.....	(599)	733
Produit / (Charge) d'impôt différé	**(1 017)**	**(1 199)**
Charge d'impôt consolidée	**(3 315)**	**(3 753)**

La charge d'impôt différé est essentiellement due aux opérations suivantes :

- la baisse des stocks d'actif d'impôt différé reconnu au tritre des pertes fiscales du perimètre allemand à hauteur de 599 milliers d'euros,
- une charge d'impôt différé de 418 milliers d'euros principalement du aux differences de valorisation des stocks et des provisions pour risques et charges entre le référentiel comptable allemand et le référentiel comptable IFRS.

Le rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 :

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Résultat net avant impôt	3 220	(292)
Taux d'imposition du Groupe	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	**(1 073)**	**97**
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus et activation de déficits sur pertes reportables	(1 414)	(221)
- différence de taux	(87)	284
- limitation des impôts différés	(520)	(4 158)
- remboursement d'impôts suite à des contrôles fiscaux	-	-
- autres différences	(221)	244
Charge réelle d'impôt	**(3 315)**	**(3 753)**

Le Groupe, ne pouvant raisonnablement planifier une consommation d'impôts différés actifs supplémentaire sur une période de 3 ans, a décidé de provisionner une partie d' impôts différés actifs à hauteur de 4,6 million d'euros, soit 0,5 millions d'euros de dotation complémentaire sur l'exercice 2011.

Actifs et passifs d'impôts différés

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010 Retraité (1)***	***31 décembre 2010 Publié***
Impôts différés actifs			
Provisions fiscalement réintégrées	7 350	8 024	9 672
Provision complémentaire pour avantages aux personnels	2 092	1 846	445
Provision complémentaire pour dépréciation des immobilisations	1 237	1 325	1 325
ID sur Hedge Accounting	37	26	26
Autres différences temporelles	560	480	480
Pertes reportables sur des bénéfices fiscaux futurs	3 734	4 333	4 333
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	(8 280)	(8 476)	(8 723)
Total	**6 730**	**7 559**	**7 559**
Impôts différés passifs			
Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations	(4 775)	(5 388)	(5 388)
Changement de méthode de valorisation des stocks des structures allemandes	(5 138)	(4 967)	(4 967)
Actualisation des provisions et des dettes	(1 065)	(609)	(856)
ID sur Hedge Accounting	(1)	-	-
Autres différences temporelles	(411)	(260)	(260)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	8 280	8 476	8 723
Total	**(3 110)**	**(2 748)**	**(2 748)**
Position nette d'impôts différés	**3 620**	**4 811**	**4 811**

(1) Les bases des impôts différés au 31 décembre 2010 ont été revues et reclassées en vue d'être conformes avec la présentation 2011.

Le Groupe a choisi, pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, de limiter le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le

bénéfice prévisionnel des trois années suivantes. Le montant des impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables reconnus par le groupe au 31 décembre 2011 s'élève à 3,7 millions d'euros (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Le Groupe dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés ayant généré ces déficits.

Le montant de ces déficits fiscaux s'élève à 171 millions d'euros soit :

- 126 millions d'euros pour les structures françaises
- 45 millions d'euros pour les filiales allemandes

NOTE 29 - RESULTAT PAR ACTION

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

Résultat par action pour l'ensemble des activités

	31 décembre 2011	***31 décembre 2010***
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en milliers d'euros)	48	(4 250)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 932 043	23 905 498
Résultat net en euros par action	**0,00**	**(0,18)**

	31 décembre 2011	***31 décembre 2010***
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en milliers d'euros)	48	(4 250)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 932 043	23 905 498
Effet de la dilution :		
Options de souscription d'actions (à effet dilutif)	619 900	663 209
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	24 551 943	24 568 707
Résultat net dilué en euros par action	**0,00**	**(0,17)**

En 2010, tous les plans de stock-options et de droits d'attribution d'actions gratuites ont été exclus du calcul du résultat net dilué par action en raison de la perte nette réalisée sur l'exercice.

NOTE 30 - ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

Engagements sur contrats de location simple

Le Groupe a conclu des contrats de location sur certains véhicules à moteur, machines et locaux. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	31 décembre 2011			***31 décembre 2010***		
(en milliers d'euros)	*A moins d'un an*	*A plus d'un an et moins de cinq ans*	*A plus de cinq ans*	*A moins d'un an*	*A plus d'un an et moins de cinq ans*	*A plus de cinq ans*
Constructions……..	259	158	-	238	137	-
Autres……..	810	1 216	-	925	1 384	11
Total……	**1 069**	**1 374**	**-**	**1 163**	**1 521**	**11**

Engagements sur contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement qui sont traités conformément à IAS 17.

La valeur nette comptable des immobilisations capitalisées et liées à des contrats de location financement s'élève à 1 201 milliers d'euros au 31 décembre 2011 et à 1 336 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et de location avec option d'achat, et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Paiements minimaux à moins d'un an…….……	151	87
Paiements minimaux à plus d'un an et moins de cinq ans……...	449	601
Paiements minimaux à plus de cinq ans…….……	-	151
Paiements minimaux totaux au titre des contrats de location financement…..	600	839
Moins les montants représentant des charges financières……..		
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location……..	**600**	**839**

Engagements d'investissements

Au 31 décembre 2011, le Groupe a des engagements d'investissements à hauteur de 2,7 millions d'euros.

Engagements au titre d'opérations d'achats et ventes à terme

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et ventes à terme de devises.
Les engagements d'achats et ventes à terme de matières premières sont détaillés dans la Note 36.

Engagements donnés

- Le nantissement des titres Recylex GmbH au profit des banques a été transféré à Glencore suite au rachat par ce dernier des créances bancaires intervenu le 4 août 2005.
- La société Weser-Metall GmbH a donné un terrain en garantie d'un prêt dont l'encours à ce jour est de 0,3 millions d'euros.
- La société Reinstmetalle Osterwieck GmbH a donné ses stocks, ses créances clients et un terrain en garantie d'un prêt dont l'encours à ce jour est de 1,7 millions d'euros.
- Les sociétés Harz-Metall GmbH, Weser Metall GmbH , PPM GmbH et C2P GmbH sont également entrées dans un contrat de garantie conformément à l'article 328/1 du Code Civil allemand pour garantir un prêt de Recylex GmbH à hauteur de 4 millions d'euros.
- La société FMM a donné une hypothèque sur des immeubles pour un montant de 0,8 million d'euros et un gage sur le fonds de commerce pour un montant de 0,3 million d'euros.
- La société Recylex SA a donné une hypothèque en faveur de l'Agence de l'Eau pour un montant de 2,3 millions d'euros, concernant le terrain de l'Estaque.

Litiges et passifs éventuels

Voir les notes concernant les évènements majeurs de l'exercice 2011 (cf. note 1).

NOTE 31 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Informations sur les parties liées

(en milliers d'euros)	*Charges*		*Produits*		*Créances*		*Passifs*	
	2011	*2010*	*2011*	*2010*	*2011*	*2010*	2011	2010
Glencore	83 898	42 173	59 064	74 213	1 193	5 790	6 427	18 664
Recytech.....	-	-	24	10	-	3	-	-
Echéances								
Moins d'un an.....	-	-	-	-	1 193	5 793	-	12 237
De 1 à 5 ans.....	-	-	-	-	-	-	-	6 427
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-		
Dépréciation pour créances douteuses.....	-	-	-	-	-	-		

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Informations sur les rémunérations et avantages de toute nature alloués aux membres des organes d'Administration et de Direction

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du Conseil d'administration de la société Recylex SA.
Les rémunérations et autres avantages de toute nature alloués aux membres du Conseil d'administration de Recylex SA sont les suivants :

(en milliers d'euros)	***31 décembre 2011***	***31 décembre 2010***
Avantages à court terme	745	752
**Total des rémunérations et avantages *) ..... **	**745**	**752**

**) voir section 2.9.2 du rapport de gestion du conseil d'administration*

M. Yves Roche bénéficie d'une indemnité qui lui serait versée en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général à la suite d'un changement significatif de l'actionnariat de Recylex SA ayant le soutien du Conseil d'administration, sous réserve que M. Yves Roche ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence. Cette indemnité s'élèverait à deux fois la rémunération globale brute perçue au titre de son mandat social au cours du dernier exercice précédant la cessation et ne pourrait pas être versée avant que le Conseil d'Administration ne constate le respect des conditions de performance.
Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques accordés au personnel dirigeant.

NOTE 32 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Spécialisé dans les métiers du recyclage du plomb, du zinc, des plastiques et dans les métaux spéciaux, le Groupe est exposé au risque de change, au risque de taux et au risque lié aux fluctuations du cours des matières premières. Le Groupe est également exposé à d'autres risques tels que le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

Le Groupe a défini une politique et mis en place un manuel de procédures destiné à mesurer, gérer et contrôler l'exposition aux risques de marché. Cette politique proscrit la prise de position spéculative sur le marché et consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de l'exposition du Groupe au risque lié aux fluctuations du cours des matières premières. Les procédures sont mises en place pour les sociétés du Groupe lorsque les risques sont identifiés.

Les instruments financiers sont souscrits sur le marché de gré à gré auprès d'une contrepartie bénéficiant d'une notation élevée. Le Groupe utilise essentiellement des contrats à terme et des options.

Les instruments financiers dérivés couvrent des expositions financières et commerciales existantes ou anticipées. La position sur les instruments financiers dérivés est suivie en juste valeur.

L'exposition au risque de change et au risque matières premières est gérée localement, au niveau des sociétés concernées du Groupe, sous le contrôle de la Direction Générale du Groupe.

Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières principales du Groupe sont supportées par la holding Recylex SA et les filiales Recylex GmbH, Weser-Metall GmbH et RMO GmbH. Compte tenu de la situation du Groupe, les dettes sont essentiellement constituées d'une part, du passif rééchelonné issu du plan de continuation de Recylex SA et d'autre part, de quatre emprunts contractés par Recylex GmbH, Weser-Metall GmbH, C2P GmbH et RMO GmbH. Les emprunts contractés par Recylex GmbH et C2P GmbH sont à taux fixe, les emprunts contractés par Weser-Metall GmbH et RMO GmbH sont à taux variable.

Les dettes issues du plan de continuation ne portent pas intérêt. Le Groupe utilise des dérivés de taux pour couvrir le risque de taux sur les deux emprunts à taux variable.

Risque de change

Le Groupe est soumis à un risque de change qui résulte de transactions réalisées par ses filiales dans des devises différentes de leur devise fonctionnelle, certains contrats d'approvisionnement étant notamment libellés en dollars. La politique du Groupe consiste à ne pas couvrir ce risque de change.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne dispose pas d'instruments financiers dérivés matières premières cotés en dollars venant en couverture des ventes libellées en euros. L'intégralité des instruments financiers dérivés matières premières est contractée en euros.

Risque matières premières

Le Groupe est exposé au risque de variation des cours de métaux, en particulier du plomb et du zinc, mais également de l'argent (sous-produit issu principalement du traitement des minerais de plomb dans la principale fonderie du Groupe en Allemagne). Ces métaux sont cotés en dollars sur le marché à terme des métaux de Londres (*London Metal Exchange (LME)* pour ce qui concerne le plomb et le zinc et sur la *London Bullion Market Association (LBMA)* pour ce qui concerne l'argent). Le Groupe n'a pas d'influence sur les prix de ces métaux et subit donc la fluctuation de leur valeur. L'exposition provient des ventes de métaux pour lesquelles la production est basée sur des matières premières primaires et secondaires (telles que les batteries usagées plomb-acide) dont le prix a été fixé à un moment différent. De ce fait, tout décalage dans le temps entre achats et ventes, ainsi que le stock commercial, font l'objet d'une couverture.

Le Groupe utilise parfois des instruments de couverture pour sécuriser une partie de ses marges.

Au cours de l'exercice 2011, des opérations de couverture de risques sur le plomb et l'argent ont été mises en place.

Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. La politique du Groupe en matière de risque de crédit diffère selon les secteurs.

- *Risque de crédit lié aux créances commerciales*

Sur base des informations dont il dispose, le Groupe n'anticipe pas de défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Toutefois, en raison du contexte économique et financier actuel, qui demeure particulièrement difficile et incertain, la défaillance de clients du Groupe ne peut être totalement exclue.

Dans le secteur du plomb, le Groupe entretient des relations commerciales avec un nombre limité de clients, dont la santé financière est avérée et auxquels les délais de paiement accordés sont très courts. Toutefois, pour les raisons exposées ci-dessus liées au contexte économique et financier exceptionnel actuel, le Groupe ne peut totalement exclure le risque lié à la défaillance potentielle de ses clients.

Le Groupe peut couvrir, dans les secteurs du plomb et du zinc, une partie de ses encours clients par la cession de créances dans le cadre des contrats de factoring « sans recours » à une société de factoring. Au 31 décembre 2011, le Groupe a cédé ainsi 15,3 millions d'euros (13,7 millions d'euros au 31 décembre 2010) à une société de factoring.

- *Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés*

Les opérations de couverture de matières premières ainsi que les placements de trésorerie sont réalisés auprès d'établissements financiers de premier plan (bénéficiant d'un rating long terme selon Standard & Poor's AA- et A+ au 31/12/2011). Toutefois, en raison du contexte financier actuel du secteur bancaire qui demeure difficile et incertain, la défaillance d'établissements financiers ne peut être totalement exclue.

Risque de liquidité

La Société a établi une prévision de trésorerie pour l'année 2012 en fonction des informations dont elle dispose et notamment des échéances du plan de continuation restant à payer aux créanciers au titre de l'exercice 2012 et des dépenses liées à ses engagements dans le cadre de la réhabilitation de ses anciens sites miniers et du site de l'Estaque. Les filiales du Groupe ont également présenté des prévisions de trésorerie (par pool de trésorerie) pour l'année 2012. Ces prévisions ont été établies sur la base de cours de métaux prévisionnels inférieurs à la moyenne de l'année 2011.

Ces prévisions démontrent une diminution de la trésorerie du Groupe pour l'exercice 2012, du fait notamment des charges environnementales et du passif à rembourser, sans toutefois faire apparaître un besoin de financement à court terme. Néanmoins, la volatilité des cours de métaux et la difficulté certaine à appréhender leur évolution ainsi que l'évolution des perspectives économiques rendent toute prévision à moyen terme extrêmement difficile.

En ce qui concerne la trésorerie de la société mère Recylex SA, tête du Groupe, il convient de noter :

- qu'il n'existe pas de centralisation de trésorerie du Groupe au niveau de Recylex SA ;

- que toute distribution de dividendes à Recylex SA est susceptible d'être fortement limitée compte tenu du système d'intégration fiscale du périmètre des filiales allemandes du Groupe. Dans le cadre de ce système d'intégration fiscale concernant l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle allemande, des contrats prévoyant le transfert des pertes et des bénéfices (« Ergebnisabführungsvertrag ») ont été conclus entre certaines filiales allemandes du Groupe. Il en résulte une compensation des pertes et des profits au niveau de la société tête de groupe des filiales allemandes, à savoir Recylex GmbH (filiale à 100 % de Recylex SA). Selon ce dispositif, toute société fiscalement intégrée doit transférer la totalité de ses bénéfices à la société fiscalement intégrante (Recylex GmbH). Cependant, si une perte est constatée, la société intégrée a un droit de compensation de la part de la société intégrante. Toute distribution éventuelle de dividendes de Recylex GmbH à Recylex SA dépend dès lors de la situation financière de l'ensemble des filiales allemandes intégrées fiscalement chez Recylex GmbH et non pas seulement de la situation de cette dernière ;

- que des emprunts bancaires contractés par certaines filiales en Allemagne sont soumis à des covenants bancaires limitant la distribution de dividendes vers la

société mère Recylex SA en fonction du flux de trésorerie généré par l'ensemble des filiales allemandes du Groupe.

Suite à l'adoption du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005, les dettes de Recylex SA ont été rééchelonnées (Note 18).

Suite aux décisions de la Cour d'Appel de Douai du 18 décembre 2009 et du 17 décembre 2010, le montant total des indemnités octroyées aux anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, s'élevant à 16,2 millions d'euros (12,6 millions d'euros pour les ex-salariés non cadres et 3,6 millions d'euros pour les ex-salariés cadres), a été intégré dans le plan de continuation. Le 28 septembre 2011, la Cour de Cassation a rejeté les pourvois formés par Recylex SA à l'encontre des 460 décisions de la Cour d'Appel du Douai du 18 décembre 2009. La procédure devant la Cour de Cassation concernant les pourvois formés par Recylex SA à l'encontre des décisions de la Cour d'Appel de Douai du 17 décembre 2010 concernant 92 anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, dont 84 cadres, est toujours en cours.

Conformément à son plan de continuation, la Société a honoré les six premières échéances de remboursement de ses créanciers, soit un total de 39,9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les dettes rééchelonnées non actualisées, ainsi que l'échéancier de remboursement (avant élimination des créances et paiements intragroupe) se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	***Dettes 31/12/2010***	***Intégr-ations 2011***	***Paiement 2011***	***Dettes 31/12/2011***	***Paiement 2012***	***Paiement 2013***	***Paiement 2014***	***Paiement 2015***
Plan initial [1)]……....	19,3	0,1	(2,8)	16,6	(3,4)	(3,4)	(4,5)	(5,2)
Indemnités ex-salariés non cadres Metaleurop Nord[2)]……	8,4		(1,3)	7,1	(1,5)	(1,5)	(2,0)	(2,0)
Indemnités ex-salariés cadres Metaleurop Nord [3)]…….....	2,4		(0,4)	2,0	(0,4)	(0,4)	(0,6)	(0,6)
Total dettes rééchelonnées	**30,0**	**0,1**	**(4,5)**	**25,6**	**(5,3)**	**(5,3)**	**(7,1)**	**(7,8)**

[1)] Dettes initiales issues du plan de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005.

[2) 3)] Suite aux décisions de la Cour d'Appel de Douai du 18 décembre 2009 et du 17 décembre 2010 (cf. Note 1) le montant total des indemnités octroyées à 552 anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, s'élevant à 16,2 millions d'euros (12,6 millions d'euros pour les ex-salariés non cadres et 3,6 millions d'euros pour les ex-salariés cadres), a été intégré dans le plan de continuation. Le montant total payé à ce jour à ces anciens salariés s'élève à 7,2 millions d'euros, sous réserve des décisions de la Cour de Cassation concernant les pourvois formés par Recylex SA à l'encontre des décisions de la Cour d'Appel de Douai du 17 décembre 2010 concernant 92 anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, dont 84 cadres.

Au 31 décembre 2011, la dette totale du plan de continuation de la Société, après intégration des indemnités octroyées par la Cour d'Appel de Douai aux anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, s'élève à 25,6 millions d'euros (22,0 millions d'euros après élimination des créances intragroupe) contre 16,6 millions d'euros hors intégration de ces indemnités (12,9 millions d'euros après élimination des créances intragroupe).

Par ailleurs, en 2010, 192 ex-salariés cadres et non-cadres de Metaleurop Nord SAS non parties aux procédures initiées en 2005 ont formulé des demandes d'indemnisation d'un montant total de 9,96 millions d'euros. Après une absence de conciliation le 8 mars 2011, les sections Industrie et Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens ont décidé de renvoyer ces affaires à leur audience du 12 juin 2012. Les indemnités réclamées ont été intégralement provisionnées dans les comptes de la Société (Notes 1 et 14). La Société entend contester tant la recevabilité que le fond de ces demandes. En cas d'issue défavorable définitive de ces procédures, ces indemnités se rajouteraient au passif rééchelonné de la Société dans le cadre du plan de continuation, ce qui dégraderait d'autant la situation de trésorerie de la Société.

Une telle augmentation des annuités du plan de continuation de la Société pourrait générer un besoin de financement externe à moyen terme en fonction de l'évolution des conditions de marché.

Enfin, il est important de noter que le montant réclamé dans le cadre de l'action en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS initiée par les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros (cf. Note 1) n'est pas provisionné dans les comptes de Recylex SA et n'a pas été intégré dans le plan prévisionnel d'évolution des flux de trésorerie du Groupe (2012-2016), compte tenu de la décision du Tribunal de Grande Instance de Béthune du 27 février 2007 ayant rejeté cette demande.

Dans l'hypothèse où cette procédure, actuellement en appel, aboutirait de façon défavorable pour Recylex SA occasionnant un accroissement significatif de son passif, le niveau de trésorerie disponible de la Société ne serait notamment plus compatible ni avec les échéances de remboursement du plan de continuation, ni avec les engagements de la Société dans le cadre de la réhabilitation des anciens sites miniers et du site de l'Estaque (Note 38).

NOTE 33 - INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

Ventilation des instruments financiers par catégorie d'instruments

31/12/2011	*Actif disponible à la vente*	*Prêts et créances*	*Juste valeur par résultat*	*Dérivés qualifiés de couverture*	*Dettes au coût amorti*	*Valeur au bilan*	*Juste valeur*
(en milliers d'euros)							
Actifs							
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants….....		1 552				1 552	1 552
Instruments dérivés non courants…..							
Autres actifs à long terme……..		4 733				4 733	4 733
Actifs courants							
Clients et comptes rattachés		21 063				21 063	21 063
Instruments dérivés courants……[3]			2	49		51	51
Trésorerie et équivalents……..…		41 534				41 534	41 534
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts portant intérêts non courants……..					1 771	1 771	1 771
Autres passifs non courants [1]					19 463	19 463	19 463
Passifs courants							
Emprunts portant intérêts courants….					5 635	5 635	5 635
Fournisseurs et comptes rattachés….					21 591	21 591	21 591
Instruments dérivés courants [3]							
Autres passifs financiers courants[2]			1 024		4 930	5 954	5 954

31/12/2010	*Actif disponible à la vente*	*Prêts et créances*	*Juste valeur par résultat*	*Dérivés qualifiés de couverture*	*Dettes au coût amorti*	*Valeur au bilan*	*Juste valeur*
(en milliers d'euros)							
Actifs							
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants.....		455				455	455
Instruments dérivés non courants…..							
Autres actifs à long terme……..		5 004				5 004	5 004
Actifs courants							
Clients et comptes rattachés		34 389				34 389	34 389
Instruments dérivés courants……[3]				91		91	91
Trésorerie et équivalents…….….		63 666				63 666	63 666
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts portant intérêts non courants……..					7 175	7 175	7 191
Autres passifs non courants [1]					22 170	22 170	22 170
Passifs courants							
Emprunts portant intérêts courants.					6 036	6 036	6 036
Fournisseurs et comptes rattachés					35 968	35 968	35 968
Instruments dérivés courants [3]			252	613		865	865
Autres passifs financiers courants[2]			531		4 214	4 745	4 745

[1] Les autres passifs non courants comprennent uniquement les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation.
[2] Les autres passifs financiers courants comprennent des passifs rééchelonnés, des dettes sur immobilisations et des autres passifs courants (Note 17 et 18) dont la valeur de marché de deux swap de taux.

[3] Concerne uniquement des instruments dérivés sur matières premières.

La juste valeur des emprunts obligataires est calculée par actualisation des flux de trésorerie contractuels au taux d'intérêt de marché ajusté du spread de crédit du Groupe. La valeur nette comptable des dettes fournisseurs et créances clients constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu des délais de règlement faibles du Groupe.

Hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2011

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

(en milliers d'euros)	***Niveau 1***	***Niveau 2***	***Niveau 3***
Instruments dérivés courants……	-	51	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie…….....	-	-	-
Total actif……	**-**	**51**	**-**
Instruments dérivés courants……	-	-	-
Autres passifs financiers……..	**-**	1 024	
Total passif……	**-**	**1 075**	**-**

Gains et pertes nets par catégorie d'instruments et impact sur les capitaux propres

(en milliers d'euros)	*Enregistré en résultat*	
	31/12/2011	***31/12/2010***
Revenus / Charges des prêts et créances au coût amorti……	3	2
Gain / Perte de change sur prêts et créances (note 27)……..	287	(289)
Dépréciation / reprise de dépréciation sur prêts et créances……	72	(263)
Gain / perte de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie (note 27)…..	-	(210)
Coût d'affacturage……..	(722)	(799)
Total prêts et créances	**(360)**	**(1 558)**
Revenus des titres évalués à la juste valeur……	116	50
Titres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat *(1)*	**116**	**50**
Charges financières des emprunts évalués au coût amorti……..	(1 288)	(1 139)
Effet actualisation passif gelé (note 18)……	(279)	(702)
Perte de change sur emprunts évalués au coût amorti……..	162	(57)
Charge financière liée à la reconnaissance de la clause de retour à meilleure fortune en dette (note 18.2) ……..	(1 500)	(2 400)
Total emprunts et dettes au coût amorti	**(2 904)**	**(4 299)**
Couverture de flux de trésorerie: inefficacité enregistrée en résultat……..	0	0
Total dérivés qualifiés de couverture	**0**	**0**
Instruments dérivés évalués à la juste valeur	(255)	837
Total	**(3 404)**	**(4 970)**

(en milliers d'euros)	*Enregistré en capitaux propres*	
	31/12/2011	***31/12/2010***
Couverture de flux de trésorerie: variation de juste valeur correspondant à la part efficace de la couverture	-	(613)

(1) Il s'agit exclusivement des valeurs mobilières de placement équivalent de trésorerie.

Instruments de garantie

Le Groupe a donné les actifs financiers suivants comme garantie d'emprunts et lignes de crédit en cours :

- La société Reinstmetalle Osterwieck GmbH a donné ses créances clients en garantie d'un prêt dont l'encours à ce jour est de 1,7 millions d'euros.

NOTE 34 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE CREDIT

Créances non réglées

Au 31 décembre 2011	***Valeur au bilan***	***Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture***	***Dont actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture***			***Dont actifs financiers dépréciés***
(en milliers d'euros)			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Prêts……	9	9	-	-	-	-
Créances clients…….....	26 008	18 390	2 319	316	38	4 945
Autres débiteurs……..	1 639	1 309	130	-	-	200
Autres actifs financiers (1)….	150 608	-	-	-	-	150 608
Total…….	**178 264**	**19 708**	**2 449**	**316**	**38**	**155 753**

Au 31 décembre 2010	*Valeur au bilan*	*Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture*	*Dont actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture*			*Dont actifs financiers dépréciés*
(en milliers d'euros)			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Prêts…….	10	10	-	-	-	-
Créances clients…….....	39 422	25 997	8 212	171	9	5 033
Autres débiteurs……..	1 121	936	-	-	-	185
Autres actifs financiers *(1)*….	150 608	-	-	-	-	150 608
Total…….	**191 161**	**26 943**	**8 212**	**171**	**9**	**155 826**

(1) Il s'agit des créances rattachées à des participations dans les sociétés Metaleurop Nord SAS et Penarroya Espagne (voir note 6).

L'exposition totale au risque de crédit s'analyse comme suit :

Au 31/12/2011, des créances clients à hauteur de 2,7 millions d'euros restent impayées mais non dépréciées, 74 % de ces créances ont une échéance qui est dépassée depuis moins de 60 jours.

Les placements de trésorerie sont exclusivement des placements sur le marché monétaire auprès des établissements financiers de premier plan (bénéficiant d'un rating long terme selon Standard & Poor's AA- et A+ au 31/12/2011).

Mouvement des dépréciations de prêts et créances

	31 décembre 2011			*31 décembre 2010*		
(en milliers d'euros)	***Prêts et autres actifs financiers non courants***	***Créances Clients et comptes rattachés***	***Autres actifs courants***	***Prêts et autres actifs financiers non courants***	***Créances Clients et comptes rattachés***	***Autres actifs courants***
Cumul des dépréciations au 1 janvier…….	**244 423**	**5 033**	**185**	**244 422**	**5 469**	**487**
Dotations…….	-	46	15	-	259	5
Utilisations……. ….	-	(134)	-	-	(694)	(307)
Reprises……..	-	-	-	-	(3)	-
Cumul des dépréciations au 31 décembre.....	**244 423**	**4 945**	**200**	**244 422**	**5 033**	**185**

Il s'agit exclusivement de dépréciations individuelles.

NOTE 35 - RISQUES DE LIQUIDITE : ENCOURS DES PASSIFS FINANCIERS PAR DATE DE MATURITE

Au 31 décembre 2011, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

(en milliers d'euros)	***Valeur au bilan***	***Flux de trésorerie contractuels***	***2012***	***2013***	***2014***	***2015***	***2016***	***> 5 ans***
Emprunts…….	6 805	7 156	5 910	635	611	-	-	-
Passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation..……	20 022	21 274	4 558	4 558	6 078	6 080	-	-
Clause de retour à meilleure fortune *(1)*	3 900	19 210						19 210
Fournisseurs et comptes rattachés	21 591	21 591	21 591	-	-	-	-	-
Engagements sur contrats de location simple et sur contrat de financement……	-	3 029	1 222	1 221	440	147	-	-
Autres passifs courants *(2)*……..	422	422	422	-	-	-	-	-
Total…….	**52 740**	**72 682**	**33 703**	**6 414**	**7 129**	**6 227**	**-**	**19 210**

(1) Les flux concernant la clause de retour à meilleure fortune incluent la valeur nominale de cette dette sans tenir compte des effets d'actualisation. Cette clause de retour à meilleure fortune prévoit, qu'à compter du 31 décembre 2015 inclus, Recylex SA affectera 20% de sa trésorerie existante au 31 décembre de chaque exercice au remboursement du solde des créances ayant fait l'objet d'un abandon, sur une base pari passu entre les créanciers et ce, sans limitation de durée. Le montant total des créances susceptibles de bénéficier de la clause de retour à meilleure fortune précitée s'élève à 19 210 milliers d'euros. La juste valeur de cette clause (Note 18.2) s'élève à 3 900 milliers d'euros.

(2) Les « Autres passifs courants » sont composés essentiellement des passifs sur immobilisations. La partie courante du plan de continuation étant classée dans la position « Passifs rééchelonnés… ».

Le tableau ci dessus inclut tous les encours passifs existants au 31 décembre 2011 pour lesquels des flux contractuels ont été fixés. Il n'inclut pas de données de planification pour le futur et des nouveaux passifs.

NOTE 36 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

Risque matières premières

Le Groupe est exposé au risque de variation des cours de métaux, en particulier du plomb, du zinc et de l'argent (risque structurel). L'exposition provient des ventes de métaux pour lesquelles la production est basée sur des matières secondaires (plomb issu du recyclage des batteries) dont le prix n'est pas indexé sur le cours et sur des excédents de métaux récupérés dans les matières à traiter. Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés sur métaux cotés au London Metal Exchange afin de couvrir une partie de ces risques. Ces instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe est également confronté à deux principaux risques transactionnels liés aux prix des métaux :

- Risque lié aux fluctuations des prix de métaux par rapport à ses engagements fermes non comptabilisés découlant de contrats de vente ;
- Risque lié aux fluctuations des prix de métaux contenus dans les stocks commerciaux. [8]

  La plupart des transactions liées aux métaux utilisent les références du London Metal Exchange (LME). Si le prix des métaux était constant, le prix payé par le Groupe pour ces matières premières serait transféré au client, faisant partie du prix du produit. Cependant, pendant le délai de transformation des matières premières en produit, la volatilité du prix

[8] *Le stock de plomb dans la fonderie principale du Groupe est divisé en: a) Stock permanent b) Stock commercial. Le Groupe fait face à des risques liés aux prix des métaux sur ses stocks. Ce risque est lié à la valeur de marché du métal qui pourrait devenir inférieure à la valeur comptable des stocks. La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque lié aux stocks permanents et de couvrir le risque lié aux stocks commerciaux.*

des métaux crée des différences entre le prix payé pour le métal contenu dans les matières premières et le prix reçu pour le métal contenu dans les produits vendus au client. Un risque transactionnel existe donc concernant la variation du prix du métal entre le moment où le prix de la matière première achetée est déterminé (période de cotation à l'entrée) et le moment où le prix de vente du produit fini est déterminé (période de cotation à la sortie).

Le Groupe a pour politique de couvrir le plus largement possible le risque transactionnel en utilisant essentiellement des contrats à terme.

Dans le cas du risque transactionnel lié aux engagements fermes (point 1), les instruments dérivés utilisés pour couvrir ce risque sont qualifiés de couvertures de juste valeur.

Dans le cas du risque transactionnel lié à la variation des prix du métal entre les périodes de cotation du métal entrant et les périodes de cotation du métal sortant (point 2), les instruments dérivés utilisés pour couvrir les risques transactionnels sur le métal sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. En effet, la norme IAS 39 ne permet pas de qualifier ces instruments dérivés comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture telle que définie par IAS 39 ne peut donc pas être appliquée.

Juste Valeur	***31/12/2011***			***31/12/2010***
(en milliers d'euros)	*Courant*	*Non courant*	*Total*	*Total*
Autres instruments financiers (Actif - Passif)	2		2	(865)
Actif.....				
Instruments dérivés (couverture flux trésorerie).....				
Instruments dérivés (couverture de juste valeur)....	49		49	91
Instruments dérivés (autres)	2		2	-
Passif.....				
Instruments dérivés (couverture flux trésorerie).....				613
Juste valeur du risque sous-jacent couvert…….	49		49	91
Instruments dérivés (autres)	-		-	252

Couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur s'élève à 49 milliers d'euros et se compense de façon symétrique en résultat par la juste valeur du risque couvert (engagements fermes découlant des contrats de vente) à hauteur de 49 milliers d'euros.

Une couverture de la juste valeur d'un élément d'actif ou de passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme, est désignée comme une couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture est constatée en compte de résultat et compensée de façon symétrique par la variation de juste valeur du risque couvert, à l'inefficacité de couverture près.

La maturité des instruments financiers dérivés sur métaux entrant dans une relation de couverture de juste valeur est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Valeur de marché des dérivés par date de maturité**	**Nominal**
Exercice 2012	49	928
Exercice 2013	-	-
Total	**49**	**928**

Couverture de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne dispose pas d'instruments dérivés entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

Les variations de la réserve de couverture sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2011**	**31 décembre 2010**
Montant inscrit au 1er janvier……	(613)	(888)
Montant sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat…	613	888
Montant inscrit directement en capitaux propres……..	-	(613)
Total avant impôts différés……	**-**	**(613)**
Impôts différés……..	-	179
Montant net d'impôts inscrit en fin de période……	**-**	**(434)**

Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par résultat

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir le risque transactionnel concernant la variation du prix du métal entre le moment où le prix de la matière première achetée est déterminé (période de cotation à l'entrée) et le moment où le prix de vente du produit fini est déterminé (période de cotation à la sortie).

Les normes IFRS ne permettant pas de qualifier ces instruments financiers comme instruments de couverture, ces instruments ont été classés dans la catégorie « Instruments financiers détenus à des fins de trading ».

La maturité de ces instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par résultat est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Valeur de marché des dérivés par date de maturité**	**Nominal**
Exercice 2012 (couverture risques transactionnels)	2	10 725
Exercice 2013 (couverture risques transactionnels)	-	-
Total	**2**	**10 725**

Test de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation des instruments financiers dérivés en date de clôture. Une variation de cours du plomb de + ou – 33 % par rapport au cours de clôture aurait un impact en résultat de + ou - 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Risque de change

Le Groupe est soumis à un risque de change limité qui résulte des transactions réalisées par ses filiales dans des devises différentes de leur devise fonctionnelle. La principale devise qui expose le Groupe est le dollar US. Le Groupe est également exposé au risque de change sur les instruments dérivés matières premières côtés en dollars et venant en couverture des ventes libellées en euros. La politique du Groupe consiste à ne pas couvrir ces risques de change.

Au 31 décembre2011, l'exposition au risque de change est la suivante :

31/12/2011	*En milliers d'USD*	*En milliers d'EUROS*
Actifs financiers non courants		
Autres actifs long terme		
Clients et comptes rattachés	4 853	3 960
Instruments dérivés courants		
Autres actifs courants		
Actifs financiers courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Actifs	**4 853**	**3 960**
Emprunts portant intérêts non courants		
Autres passifs non courants		
Emprunts portant intérêts courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	943	709
Instruments dérivés		
Autres passifs financiers courants		
Passifs	**943**	**709**

A la date de clôture, l'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation des créances et des dettes en devises libellées en dollars US et des instruments financiers dérivés matières premières libellés en dollars US.

Pour le risque de change, la sensibilité correspond à une variation de cours de change euro/dollar de +/- 10% par rapport au cours de clôture.

L'impact sur le résultat est calculé sur le nominal des dettes et créances (exprimé en euros) auquel on applique une variation de +/- 10% du cours de change.

Au 31 décembre 2011, une variation du cours de change euro/dollar de +/- 10% aurait un effet sur le résultat de 361 milliers d'euros dans le cas d'une appréciation du dollar et (296) milliers d'euros dans le cas d'une dépréciation du dollar.

Risque de taux

Les dettes du Groupe sont essentiellement constituées d'une part du passif rééchelonné issu du plan de continuation de Recylex SA (dettes ne portant pas intérêts), et d'autre part d'emprunts à taux variable et à taux fixe. Afin de se couvrir contre la hausse des taux d'intérêts associés aux charges d'intérêts à décaisser de l'endettement à taux variable, le Groupe a contracté deux swaps payeurs taux fixe / receveurs taux variable. Ces instruments dérivés sont inscrits au bilan à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat pour (508) milliers d'euros.

Au 31 décembre 2011, l'endettement du Groupe étant essentiellement à taux fixe, l'impact d'une variation des taux d'intérêts est principalement associé aux instruments dérivés de taux et jugé comme non significatif.

NOTE 37 - LISTE DES ENTITES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2011

Le périmètre de consolidation de l'exercice 2011 a évolué par rapport au 31 décembre 2010 :

- Par décision du 27 mai 2011, Delot Métal SAS a été dissoute par anticipation sans liquidation et la transmission universelle de son patrimoine à Recylex SA, son actionnaire unique, a pris effet au 30 juin 2011.

	Siège social	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt au 31/12/2011
Recylex SA	**Paris**	**Tête du Groupe**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
France					
Recylex Commercial SAS	Paris	IG	100,00	100,00	100,00
C 2 P SAS	Villefranche-sur-Saône	IG	100,00	100,00	100,00
Delot Métal SAS (absorbée par Recylex SA)	Paris	IG	-	-	100,00
Recytech SA	Fouquières-lès-Lens	IP	50,00	50,00	50,00
Belgique					
Fonderie et Manufacture de Métaux SA	Bruxelles	IG	100,00	100,00	100,00
Allemagne					
Recylex GmbH	Langelsheim	IG	100,00	100,00	100,00
Weser-Metall GmbH	Nordenham	IG	100,00	100,00	100,00
Harz-Metall GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00	100,00
C2P GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00	100,00
PPM Pure Metals GmbH	Langelsheim	IG	100,00	100,00	100,00
RMOReinstmetalle Osterwieck Gmbh	Osterwieck	IG	100,00	100,00	100,00
Norzinco GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00	100,00
Algérie					
Eco Recyclage SPA	Alger	MEQ	33,33	33,33	33,33

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence IP = Intégration proportionnelle

NOTE 38 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS LIES A L'ENVIRONNEMENT

1. Contexte et présentation générale des provisions et passifs éventuels liés à l'environnement

La présentation des sites en exploitation du Groupe est détaillée dans la section 1 du Rapport de gestion.

Les activités du groupe Recylex sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui impose de nombreuses prescriptions. À ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité du groupe Recylex notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Dans le cadre des normes IFRS appliquées par le Groupe, des provisions ne peuvent être constituées que lorsqu'il existe pour le Groupe une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers. Cette obligation peut également découler de pratiques ou d'engagements publics du Groupe ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités, lorsqu'il est certain ou probable que cette obligation entraînera une sortie de ressources au profit de ce tiers et lorsque le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement.

À la fin de l'exercice 2011, les provisions environnementales comptabilisées par le Groupe s'élèvent à 29 860 milliers d'euros couvrant la valeur actualisée de l'ensemble des dépenses estimables suivant l'horizon requis de réhabilitation.

Les montants comptabilisés correspondent aux meilleures estimations possibles en s'appuyant sur des rapports et études techniques d'experts indépendants.

Le Groupe n'exclut pas que les hypothèses ayant été retenues pour déterminer ces provisions auront à être réévaluées. À cette fin, un suivi de ces provisions est assuré pour tenir compte de l'évolution des réglementations, de changements dans l'interprétation ou l'application faite des réglementations par les autorités compétentes ou, en ce qui concerne les problématiques de remise en état de l'environnement, de contraintes techniques, hydrologiques ou géologiques, ou encore de la découverte de pollutions non identifiées à ce jour.

Selon les normes IFRS appliquées par le Groupe, un passif éventuel est identifié lorsque :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou,

- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
  - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car
  - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les provisions environnementales comptabilisées (avant actualisation) sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	**2011**	**2010**
France		
Sites en exploitation	-	-
Sites industriels arrêtés	17 130	17 343
Mines	4 157	5 171
Allemagne		
Sites en exploitation	1116	1 116
Sites industriels arrêtés	9 439	9 871
Belgique		
Site en exploitation	742	742
Total des provisions	**32 584**	**34 243**

Les provisions environnementales comptabilisées et les passifs éventuels identifiés par le Groupe sont commentés dans les paragraphes suivants.

2. Provisions et suivi des passifs éventuels liés aux concessions minières (France)

2.1 Provisions comptabilisées dans le cadre de la procédure de renonciation aux droits d'exploitation des concessions minières

Recylex SA est encore titulaire de concessions minières pour lesquelles l'exploitation est arrêtée. La réhabilitation de ces anciens sites miniers et leur mise en sécurité ont fait l'objet d'un plan pluriannuel de travaux validé et révisé en concertation avec les autorités locales et les organismes d'État.

En 2011, l'évaluation de travaux supplémentaires pour plusieurs mines a entraîné une dotation complémentaire de 231 milliers d'euros.

Le montant global des provisions (avant actualisation) couvrant la totalité du programme de réhabilitation des anciens sites miniers s'élève au 31 décembre 2011 à 4 157 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	**2011**	**2010**
Montant total des provisions	4 157	5 171

Fin 2011, Recylex SA conserve les titres miniers de onze concessions et d'un permis d'exploitation, après avoir obtenu la renonciation de seize concessions depuis 2005, dont deux en 2011, à savoir les concessions de Peyrebrune dans le Tarn et de Villeneuve-Minervois dans l'Aude.

2.2 Suivi des passifs éventuels relatifs aux anciens sites miniers

Concernant l'ancien site minier de Saint-Laurent-le-Minier dans le Gard (France), un arrêté préfectoral de travaux d'office a été établi le 11 juillet 2011, mettant à charge de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) la mise en œuvre d'études techniques conduisant à la réalisation d'un plan de gestion des risques sur ce site.

3. Provisions et suivi des passifs éventuels liés aux sites industriels arrêtés et anciennes décharges du Groupe

Le tableau ci-dessous récapitule les montants (avant actualisation) des provisions découlant de la remise en état des sites industriels arrêtés et miniers du Groupe Recylex.

(en milliers d'euros)	**2011**	**2010**
France		
Sites industriels arrêtés	17 130	17 343
Allemagne		
Sites industriels arrêtés	9 439	9 871
Total	**26 569**	**27 214**

3.1 Provisions comptabilisées sur les sites en France

(i) Estaque

Suite à l'arrêt d'exploitation de l'usine de l'Estaque en février 2001, un arrêté complémentaire à l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 définissant le programme de réhabilitation a été signé par le Préfet en janvier 2012 repoussant le calendrier de fin des travaux au 31 décembre 2015. En 2011, la prise en compte de 24 mois supplémentaires nécessaires à la réalisation des travaux a entraîné une dotation complémentaire de 808 milliers d'euros.

Le montant des provisions (avant actualisation) couvrant la totalité du programme de réhabilitation sur le site de l'Estaque s'élève au 31 décembre 2011 à 16 882 milliers d'euros. Ces montants correspondent aux meilleures estimations disponibles établies sur la base des rapports techniques d'experts indépendants.

(ii) Rieux

La société Recylex SA est propriétaire d'un site industriel à Rieux (Oise) qui était loué à la société Penox SA. Cette société a cessé son exploitation en 2006 rendant ainsi le site libre de toute occupation. En 2010, la société Recylex SA a fait le choix de déconstruire les bâtiments pour proposer un site vierge de toute construction. Le montant prévisionnel de ces travaux avait été provisionné pour 660 milliers d'euros. En 2011, des travaux de démolition ont démarré et ont mené à des utilisations de provisions à hauteur de 413 milliers d'euros. Compte tenu de la finalisation des travaux programmée en 2012, un solde de 248 milliers d'euros reste provisionné au 31 décembre 2011.

3.2 Provisions comptabilisées sur les sites en Allemagne

La majorité des sites et décharges industrielles situés en Allemagne ont cessé d'être exploités avant la fusion des activités de Preussag AG et Peñarroya SA en 1988. La loi allemande considère que les dommages créés par un exploitant restent à sa charge même si les terrains ont fait l'objet d'une vente à des tiers. Un accord transactionnel a été conclu en 2009 entre deux filiales allemandes du Groupe, Harz-Metall GmbH et PPM Pure Metals GmbH, et le Groupe TUI concernant les dépenses liées à la réhabilitation de certains sites en Allemagne appartenant à ces filiales.

Les provisions comptabilisées pour les sites allemands correspondent à des obligations de réhabilitation de sols et de surveillance de la nappe en particulier au droit d'anciens terrils ou décharges restant à la charge des filiales allemandes du Groupe compte tenu de l'accord précité avec le Groupe TUI. Ces obligations ont été notifiées par les autorités locales.

Le montant global des provisions (avant actualisation) comptabilisées pour les sites allemands s'élève à 9 439 milliers d'euros au 31 décembre 2011, dont 7 964 milliers d'euros pour le site de Harz-Metall GmbH à Goslar-Oker et 1 373 milliers d'euros pour le site de Weser-Metall GmbH. Ces montants correspondent aux meilleures estimations disponibles établies sur la base des rapports techniques d'experts indépendants.

(i) Site de Harz-Metall GmbH : anciens terrils

Pour le site de Harz-Metall GmbH, les travaux à la charge du Groupe permettront notamment la réhabilitation des anciens terrils (estimation des coûts associés : 6 023 milliers d'euros), une surveillance du site (estimation des coûts associés : 1 150 milliers d'euros) et également la réhabilitation d'anciennes friches (estimation des coûts associés : 610 milliers d'euros).

(ii) Site de Weser-Metall GmbH : ancienne usine de plomb et autres décharges

Sur le site de Weser-Metall GmbH à Nordenham, la provision comptabilisée pour un montant de 237 milliers d'euros couvre des coûts de réhabilitation de l'ancienne usine de plomb.

À proximité du site de Weser-Metall GmbH se situent deux décharges dont l'exploitation a cessé en 1977 (décharge de Rahden) et en 1995 (décharge de Galing I). Sur la décharge de Rahden, les autorités locales ont demandé la réduction de la concentration en zinc dans le sol avant de pouvoir opérer une revégétalisation. Pour assurer le suivi des concentrations en zinc, une surveillance a été mise en place dont la durée a été estimée à dix ans environ. La provision globale, incluant ces coûts de surveillance, s'élève à 600 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

De même, pour la décharge de Galing, une provision a été comptabilisée pour un montant de 500 milliers d'euros, englobant les coûts de surveillance également estimés sur une durée de dix ans.

3.3 Suivi des passifs éventuels en France et en Allemagne

Pour le site de PPM Pure Metals GmbH à Langelsheim (Allemagne), les travaux de sécurisation de l'ancien terril sont terminés au niveau de la nouvelle route. Il n'est cependant pas possible d'exclure l'éventualité selon laquelle l'administration locale exigerait des travaux complémentaires. Les travaux, qui pourraient alors être à la charge du Groupe, sont estimés à 1 100 milliers d'euros et n'ont pas fait l'objet d'une provision compte tenu de l'absence d'obligation avérée à ce jour.

4. Sites en exploitation du Groupe

La société Harz-Metall GmbH a créé en 2010 sur son propre site une décharge autorisée pour le stockage définitif des scories issues de la production d'oxydes Waelz. Cette décharge dispose d'une capacité de 360 000 tonnes.

S'agissant des provisions pour remise en état des zones de stockage en activité de déchets ultimes (les scories), le Groupe comptabilise les engagements de reconstitution en provisions en contrepartie d'un composant de l'actif immobilisé en tenant compte de la date d'engagement des dépenses (actualisation). Cet actif est amorti dans l'année en fonction de sa consommation. Les coûts de remise en état qui devront être engagés lors de la fermeture de cette décharge ont été évalués en tenant compte d'une utilisation totale de la capacité de stockage et s'élèvent à 1 116 milliers d'euros. La provision constituée tient compte de la date d'engagement de ces coûts et est donc actualisée. Un actif de valeur identique est constaté en contrepartie de cette provision. La provision ainsi calculée s'élève à 948 milliers d'euros au 31/12/2011. L'actif est amorti au rythme de l'utilisation de la capacité de stockage. En 2011, cet actif a été amorti de 186 milliers d'euros correspondant à 60 000 tonnes de scories déposées.

En Belgique, où le Groupe exploite une fonderie de plomb à travers sa filiale FMM SA, une garantie pour remise en état du site, dans l'hypothèse d'un arrêt d'exploitation, est mise en place progressivement pour répondre aux exigences formulées par les autorités environnementales. Le montant total de cette garantie s'élève à 742 milliers d'euros. Ce montant est provisionné en totalité dans les comptes du Groupe.

En l'absence d'obligations réglementaires, les coûts de remise en état des sites que le Groupe aurait à supporter en cas de cessation d'activité ne sont pas provisionnés.

NOTE 39 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evolution récente et perspectives d'avenir

Le niveau des cours du plomb et du zinc est resté au-dessus des 2 000 USD/t (1 560 euros/t) au début de l'année 2012. Sur le marché de la collecte des batteries, la demande toujours très soutenue du secteur du recyclage maintient à la hausse le prix des matières à recycler.

Dans le cadre du recentrage de ses activités sur son cœur de métier du recyclage, le Groupe a poursuivi au début de l'année 2012 ses essais techniques sur ses deux fonderies de plomb afin d'améliorer le taux d'utilisation de ces dernières. La recherche permanente de diversification géographique de ses sources d'approvisionnement est une priorité pour le Groupe afin de traiter davantage de matières recyclées.

Par ailleurs, la filiale HMG a investi dans un procédé lui permettant de valoriser davantage de zinc contenu dans les poussières d'aciéries électriques.

Au début de l'année 2012, les volumes de matières traitées dans le segment du plomb restent sur la même tendance qu'à la fin de l'année 2011. Le volume de poussières d'aciéries électriques traitées dans le segment d'activité zinc est satisfaisant, les usines du Groupe ayant débuté l'année 2012 à pleine capacité. La tendance haussière des volumes de vente observée en fin d'année 2011 dans l'activité plastique, se confirme au tout début de l'année 2012.

Enfin, le délibéré de la Cour d'Appel de Douai dans le cadre de la procédure d'appel contre la décision du Tribunal de Grande Instance de Béthune ayant rejeté l'action en comblement de passif initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS (*voir section 1.3.1.2 du présent Rapport*) devrait être rendu au cours de l'année 2012, les plaidoiries étant fixées le 12 avril 2012. L'évolution des procédures judiciaires à l'encontre de la Société peut être consultée sur le site internet de la Société (www.recylex.fr – Rubrique Actualités – Calendrier des procédures judiciaires).

Evénements post-clôture

Pas d'événement significatif à signaler.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Deloitte				KPMG			
En euros	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Recylex SA	145 500	156 000	32%	35%	145 500	156 000	92%	89%
Filiales	311 709	292 940	68%	65%	12 000	18 430	8%	11%
TOTAL	457 209	448 940	100%	100%	157 500	174 430	100%	100%
Sous-total	***457 209***	***448 940***	***100%***	***100%***	***157 500***	***174 430***	***100%***	***100%***
Autres prestations								
Recylex SA	**-**	**-**	**0%**	**0%**	**-**	**-**	**0%**	**0%**
	-	**-**	**0%**	**0%**	**-**	**-**	**0%**	**0%**
Sous-total	***-***	***-***	***0%***	***0%***	***-***	***-***	***0%***	***0%***
TOTAL	***457 209***	***448 940***	***100%***	***100%***	***157 500***	***174 430***	***100%***	***100%***

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Recylex S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la procédure initiée en 2006 par les liquidateurs de Metaleurop Nord S.A.S. à hauteur de 50 millions d'euros, pendante devant la chambre commerciale de la Cour d'Appel de Douai suite à l'appel des liquidateurs à l'encontre de la décision du 27 février 2007 rendue par le Tribunal de Grande Instance de Béthune jugeant sur le fond que Recylex S.A. n'était pas dirigeante de fait de Metaleurop Nord S.A.S. Le 18 novembre 2008, la Cour d'Appel de Douai avait décidé de surseoir à statuer et avait invité les parties à saisir le Conseil d'Etat. Le 20 mai 2011, le Conseil d'Etat a rendu son arrêt et a considéré que l'exception d'illégalité soulevée par Recylex S.A. devant la Cour d'Appel de Douai n'était pas fondée et a par conséquent rejeté sa requête. L'audience de mise en état devant la Cour d'Appel de Douai a été fixée au 12 avril 2012.

Compte tenu du jugement du Tribunal de Grande Instance de Béthune, favorable à Recylex S.A., considérant que celle-ci n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord S.A.S., la société n'a pas estimé nécessaire de constituer une provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Dans l'hypothèse où cette procédure aboutirait de façon défavorable pour Recylex S.A., l'exécution du plan de continuation et la continuité de l'exploitation pourraient être remise en cause.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des cours du plomb, du zinc et de la parité euro / dollar US et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2 paragraphe « Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Continuité d'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

- Traitement comptable du passif rééchelonné au titre du plan de continuation

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable appliqué au passif rééchelonné au titre du plan de continuation exposé dans la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés et des informations fournies à ce titre.

- Provisions

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir divers risques tels que détaillés dans les notes 2 - paragraphe « Résumé des méthodes comptables significatives » et 14 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous avons apprécié les données et les hypothèses retenues par le groupe, et examiné les modalités de détermination des provisions ainsi que les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information relative à ces provisions fournie par le groupe en notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2011.

- Avantages au personnel

Les note 2 – paragraphe «Résumé des méthodes comptables significatives » et 15 «Retraites et assimilés » de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

- Dépréciations d'actifs

Les notes 2 – paragraphe «Résumé des méthodes comptables significatives » et 5 «Test de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des dépréciations d'actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.
A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Laurent Genin
Associé

Frédéric Neige
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011

Bilan au 31 décembre 2011

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	3 464	3 455
Amortissements	(3 459)	(3 452)
Sous-total	**5**	**3**
Immobilisations corporelles	25 286	23 906
Amortissements	(15 424)	(14 766)
Sous-total	**9 863**	**9 140**
Immobilisations financières		
Participations	159 409	208 594
• Provisions pour dépréciation	(93 840)	(142 931)
Créances rattachées à des participations	150 608	152 083
• Provisions pour dépréciation	(150 608)	(151 833)
Prêts	0	
• Provisions pour dépréciation		
Autres	1 502	472
• Provisions pour dépréciation	(114)	(114)
Sous-total	**66 956**	**66 271**
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**76 824**	**75 414**
Actif circulant		
Stocks et en-cours	5 510	11 516
Provisions pour dépréciation	(86)	
Sous-total	**5 425**	**11 516**
Avances et acomptes versés sur commandes	268	206
Créances clients et comptes rattachés	9 582	8 057
• Provisions pour dépréciation	(3 088)	(3 412)
Autres créances	1 096	2 756
• Provisions pour dépréciation	(195)	(2 067)
Valeurs mobilières de placement	293	293
• Provisions pour dépréciation	(144)	(64)
Disponibilités	23 588	18 318
Sous-total	**31 401**	**24 087**
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	**36 825**	**35 602**
Charges constatées d'avance & à répartir	36	35
Écart de conversion Actif		
III - TOTAL	**113 685**	**111 051**

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres		
Capital	47 950	47 950
Primes d'émission, de fusion, d'apport	866	866
Écarts de réévaluation	1 480	1 480
Réserve légale	875	875
Réserves réglementées		
Autres réserves	660	660
Report à nouveau	(14 431)	(3 847)
Provisions réglementées	344	391
Résultat de l'exercice	**6 527**	**(10 585)**
I - TOTAL CAPITAUX PROPRES	**44 270**	**37 790**
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	14 804	13 244
Provisions pour charges	21 723	23 019
II - TOTAL PROVISIONS	**36 527**	**36 262**
Dettes		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87	103
Autres emprunts et dettes divers	7 546	8 893
Sous-total	**7 633**	**8 996**
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 138	7 055
Dettes fiscales et sociales	1 791	1 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 326	19 147
Sous-total	**25 255**	**28 003**
III - TOTAL DETTES	**32 888**	**36 998**
Produits constatés d'avance		
Écart de conversion Passif		
IV - TOTAL GÉNÉRAL	**113 685**	**111 051**

Compte de résultat au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	89 222	74 298
Reprises sur provisions	1 835	1 505
Autres produits d'exploitation et variation des stocks	(5 834)	4 111
Produits d'exploitation	**85 224**	**79 915**
Achats et variation des stocks	(69 441)	(61 949)
Services extérieurs et autres charges	(12 067)	(11 894)
Impôts, taxes et versements assimilés	(661)	(586)
Charges de personnel	(3 380)	(3 275)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 453)	(2 584)
Charges d'exploitation	**(87 002)**	**(80 287)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(1 778)**	**(373)**
Intérêts et produits assimilés	10 604	1 362
Reprises sur provisions et transferts de charges		68
Différences positives de change		
Produits financiers	**10 604**	**1 431**
Intérêts et charges assimilées	(34)	
Dotations aux provisions	(111)	(733)
Différences négatives de change		
Charges financières	**(145)**	**(733)**
RÉSULTAT FINANCIER	**10 458**	**697**
RÉSULTAT COURANT	**8 680**	**325**
Produits (charges) nets sur opérations de gestion	(729)	(2 604)
Produits (charges) nets sur opérations en capital	0	(225)
Reprises (dotations) nettes sur provisions	(1 712)	(8 220)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(2 441)**	**(11 048)**
Résultat avant impôt	**6 239**	**(10 724)**
Impôt sur les bénéfices	287	139
RÉSULTAT NET	**6 527**	**(10 585)**

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net hors dividendes	(3 723)	(11 694)
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 081	1 036
Variation des provisions	361	8 927
Plus et moins values sur cessions d'actifs immobilisés	(0)	14
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**(2 282)**	**(1 717)**
Variation des stocks	6 006	(4 704)
Variation des créances et dettes d'exploitation	(4 870)	246
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (A)	**(1 146)**	**(6 176)**
Acquisitions d'immobilisations et augmentation des créances rattachées		
• Industrielles	(1 806)	(1 000)
• Financières	(1 050)	(761)
Cessions d'immobilisations et diminution des créances rattachées		
• Industrielles	1	
• Financières	257	377
Subventions d'investissements		
FLUX DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**(2 598)**	**(1 383)**
DEGAGEMENT DE TRÉSORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (C=A+B)	**(3 744)**	**(7 559)**
Apports en fonds propres		113
Dividendes payés		
Dividendes reçus	10 249	1 110
Variation des dettes financières	(1 363)	(1 600)
Variation des créances et dettes hors exploitation	128	
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (D)	**9 015**	**(377)**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (C+D)	**5 271**	**(7 937)**

Soldes intermédiaires de gestion

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de marchandises		
Coût d'achat des marchandises vendues		
Marge brute commerciale		
Production vendue	89 222	74 298
Production stockée	(5 901)	3 975
Production immobilisée		
Production	**83 321**	**78 274**
Transferts de charges	57	93
Achats de matières premières, consommables et sous-traitance	(70 375)	(63 655)
Variation des stocks de matières premières et consommables	(104)	729
Autres charges	(10 787)	(10 553)
Consommation en provenance de tiers	**(81 266)**	**(73 386)**
VALEUR AJOUTÉE	**2 111**	**4 888**
Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	(661)	(586)
Charges de personnel	(3 380)	(3 275)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(1 930)**	**1 027**
Reprises sur provisions	1 835	1 505
Autres produits	11	43
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(1 453)	(2 584)
Autres charges	(242)	(364)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(1 778)**	**(373)**
Produits financiers	10 604	1 431
Charges financières	(145)	(733)
RÉSULTAT FINANCIER	**10 458**	**697**
RÉSULTAT COURANT	**8 680**	**325**
Produits exceptionnels	674	6 740
Charges exceptionnelles	(3 115)	(17 789)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(2 441)**	**(11 048)**
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	(287)	139
RÉSULTAT NET	**6 527**	**(10 585)**
Plus ou moins-values sur cessions d'éléments d'actif incluses dans le résultat exceptionnel ci-dessus :		
Produits des cessions d'éléments d'actif	1	0
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	(1)	(14)
Plus ou moins-values de cession	0	(14)

Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Evénements majeurs

L'année 2011 a été marquée par une très forte volatilité du cours du plomb. En janvier et avril 2011, le cours a franchi 2 000 euros par tonne et a avoisiné 1 600 euros par tonne en mai 2011 pour atteindre un plus bas en octobre 2011, en-dessous de 1 300 euros par tonne. Finalement, au 31 décembre 2011, le cours s'est élevé à 1 530 euros par tonne. La moyenne du cours du plomb de l'année 2011, s'élevant à 1 722 euros par tonne, est restée toutefois supérieure à celle de l'année 2010 qui s'élevait à 1 615 euros par tonne.

Dans le segment du plomb, les usines de traitement de batteries de la Société ont traité sensiblement le même volume de batteries au cours de l'année 2011 par rapport à l'exercice 2010. L'année 2011 s'est ainsi soldée par un volume traité de 99 328 tonnes de batteries (103 232 tonnes en 2010).

Malgré la volatilité du cours du plomb, le prix d'achat de batteries usagées est resté orienté à la hausse, en raison d'une demande très soutenue du secteur du recyclage. Cette évolution continue à peser sensiblement sur les marges de la Société.

Par décision du 27 mai 2011, la filiale Delot Metal SAS, sans activité de production, a été dissoute par anticipation sans liquidation, la transmission universelle de son patrimoine à la Société, son actionnaire unique, ayant pris effet au 30 juin 2011.

Procédures en cours

Les procédures judiciaires initiées en 2005 à l'encontre de Recylex SA par d'anciens salariés de Metaleurop Nord SAS (filiale de Recylex SA en liquidation), d'une part et par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS d'autre part, sont toujours en cours :

- **Anciens salariés de Metaleurop Nord SAS**

(i) Anciens salariés non-cadres

Le 27 juin 2008, la section Industrie du Conseil de Prud'hommes de Lens avait décidé d'allouer 30 000 euros à titre d'indemnités et 300 euros à titre de frais à chacun des 493 anciens salariés non-cadres de Metaleurop Nord SAS, considérant notamment que Recylex SA était leur co-employeur. Le Conseil de Prud'hommes avait toutefois décidé d'intégrer ces sommes, d'un montant total d'environ 14,9 millions d'euros, au passif de Recylex SA, apuré de manière échelonnée, selon les termes du plan de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005. La Société avait fait appel de ces décisions.

Les 18 décembre 2009 (460 arrêts rendus) et 17 décembre 2010 (8 arrêts rendus), la Cour d'Appel de Douai avait partiellement confirmé les décisions prud'homales et avait octroyé des indemnités, d'un montant global d'environ 12,6 millions d'euros, à 468 anciens salariés non protégés, en ordonnant la fixation de ces sommes au passif de Recylex SA, payable de manière échelonnée dans le cadre de son plan de continuation. Conformément au plan de continuation de la Société, 44% de ces indemnités correspondant aux six premières échéances du plan (novembre 2006 à novembre 2011) a été payé à ce jour, soit environ 5,5 millions d'euros. Le solde d'un montant total d'environ 7,1 millions d'euros sera apuré de manière échelonnée dans le cadre du plan de continuation de la Société jusqu'en novembre 2015. Le 28 septembre 2011, la chambre sociale de la Cour de Cassation a décidé de rejeter les pourvois formés par la Société à l'encontre des 460 arrêts de la Cour d'Appel de Douai rendus le 18 décembre 2009. La procédure concernant les pourvois en cassation formés à l'encontre des 8 arrêts rendus le 17 décembre 2010 est toujours en cours.

Par décisions du 18 décembre 2009, la Cour d'Appel de Douai avait par ailleurs rejeté les demandes de 22 anciens salariés protégés (délégués du personnel, membres du comité d'entreprise, délégués syndicaux). Le 28 septembre 2011, la chambre sociale de la Cour de Cassation a décidé de rejeter les pourvois en cassation formés par ces anciens salariés.

Enfin, le délibéré de la Cour d'Appel de Douai concernant les demandes de 3 autres anciens salariés non protégés, licenciés avant la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS, est fixé au 30 mars 2012.

(ii) Anciens salariés cadres

Les 15 et 30 septembre 2009 et le 26 février 2010, la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens avait alloué à chacun des 91 anciens salariés cadres de Metaleurop Nord SAS une somme identique de 30 000 euros à titre d'indemnités et 300 euros à titre de frais, en considérant Recylex SA comme leur co-employeur et avait ordonné la fixation de ces sommes au passif de Recylex SA, apuré de manière échelonnée dans le cadre de son plan de continuation. La Société avait fait appel de ces décisions.

Le 17 décembre 2010, la Cour d'Appel de Douai avait partiellement confirmé les décisions du Conseil de Prud'hommes de Lens, en considérant que Recylex SA était co-employeur des anciens salariés cadres de sa filiale Metaleurop Nord SAS. La Cour d'Appel avait octroyé à 84 anciens salariés non protégés des indemnités d'un montant compris entre 20 000 euros et 50 000 euros, ainsi que 500 euros à titre de frais, représentant un montant global d'environ 3,6 millions d'euros, en décidant d'intégrer ces sommes au passif de Recylex SA, apuré de manière échelonnée conformément aux dispositions de son plan de continuation. Recylex SA a décidé de se pourvoir en cassation à l'encontre de ces décisions. Conformément aux termes du plan, 44% de ces indemnités correspondant aux six premières échéances du plan (novembre 2006 à novembre 2011), a été payé à ce jour, soit un montant total d'environ 1,6 million d'euros. Le solde d'un montant total d'environ 2 millions d'euros sera apuré de manière échelonnée dans le cadre du plan de continuation de la Société jusqu'en novembre 2015, sous réserve des décisions de la Cour de Cassation.

Par ailleurs, le 17 décembre 2010, la Cour d'Appel de Douai avait également débouté 6 anciens salariés cadres protégés de leur demande d'indemnisation. La procédure concernant les pourvois en cassation formés par ces derniers à l'encontre de ces décisions est toujours en cours devant la chambre sociale de la Cour de Cassation.

Enfin, le dossier concernant un ancien salarié cadre non-protégé, licencié avant la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS, a été renvoyé à l'audience de procédure de la Cour d'Appel de Douai du 13 avril 2012.

(iii) Autres demandes d'anciens salariés cadres et non-cadres

Les prochaines audiences de la section Industrie et de la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens concernant les demandes d'indemnisation formulées par 137 anciens salariés non-cadres et 55 anciens salariés cadres de Metaleurop Nord SAS, non parties aux procédures initiées en 2005, sont fixées au 12 juin 2012. Chaque demandeur réclame des indemnités d'un montant compris entre 30 000 euros et 50 000 euros et 300 euros à titre de frais, soit un montant total d'environ 9,96 millions d'euros.

- **Liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS**

L'action en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS initiée par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros avait été rejetée le 27 février 2007 par le Tribunal de Grande Instance de Béthune qui avait considéré que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Compte tenu de cette décision, aucune provision n'a été constituée dans les comptes de Recylex SA. Les liquidateurs ont fait appel de ce jugement. Le 18 novembre 2008, la Cour d'Appel de Douai a décidé de surseoir à statuer en invitant les parties à saisir le Conseil d'Etat sur l'examen de la légalité d'une disposition réglementaire, Recylex SA ayant soulevé une exception d'irrecevabilité.

Le 20 mai 2011, le Conseil d'Etat a considéré que l'exception d'irrecevabilité soulevée par Recylex SA devant la Cour d'appel de Douai n'était pas fondée et a par conséquent rejeté sa requête en appréciation de légalité. L'audience de plaidoiries devant la Cour d'Appel de Douai est fixée au 12 avril 2012.

Plan de continuation de Recylex SA

Le respect des engagements souscrits par Recylex SA dans le cadre du plan de continuation arrêté le 24 novembre 2005 par le Tribunal de Commerce de Paris demeure la priorité de la Société. Le solde du passif à apurer dans le cadre de ce plan s'élève à environ 25,6 millions d'euros sur un échéancier de quatre ans, jusqu'en 2015. A cet égard, le paiement de la sixième annuité du plan est intervenu le 24 novembre 2011 pour un montant total d'environ 4,5 millions d'euros. Le montant de la septième annuité dont le paiement est prévu en novembre 2012 s'élève à environ 5,5 millions d'euros.

Il est important de noter que les montants réclamés dans le cadre de l'action en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS ne sont pas intégrés dans le plan de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005 et que dans l'hypothèse où cette procédure aboutirait de façon défavorable pour Recylex SA, se traduisant par un accroissement significatif de son passif, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

Evénements post-clôture

Il n'y pas eu d'événement significatif post-clôture.

Annexe sur les comptes de Recylex SA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont le total est de 113 684 869,70 euros et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 6 526 609,19 euros.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.
Les valeurs indiquées dans les tableaux de la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société sont établis suivant les principes et méthodes du Plan Comptable Général 1999, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Dans le contexte actuel de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation possible par la Direction de la Société à ce jour de l'avenir prévisible.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation (un à cinq ans).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Constructions industrielles : 20 ans,
- Habitations : 25 ou 30 ans,
- Matériel et Outillage : 5 à 20 ans,
- Matériel mobile : 4 ou 5 ans,
- Mobilier : 5 à 10 ans,
- Matériel de bureau et matériel informatique : 3 à 5 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères dont la quote-part de situation nette, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt industriel pour le Groupe.
Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les créances rattachées à des participations et les prêts, compte tenu de la probabilité de non-recouvrement.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont valorisés à leur coût de revient moyen pondéré (sans incorporation d'intérêts des emprunts).
Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur de réalisation des stocks au 31 décembre fondée notamment sur les cours des métaux est inférieure au coût de revient moyen pondéré.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont représentatives d'actions propres valorisées au coût d'acquisition et de placements de la trésorerie excédentaire.
Les actions propres non attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions font l'objet d'une provision pour dépréciation si le cours de bourse devient inférieur au coût d'acquisition.

Les actions propres attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions font l'objet d'une provision sur la base du cours de bourse précédent la date de conclusion du plan lorsque ce dernier est inférieur au coût d'acquisition.

Actions gratuites

La société applique le règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. Ce règlement précise que dès la décision d'attribution d'actions gratuites ou d'options sur actions, la Société a une obligation de remettre des actions à ses employés. Selon les modalités d'attribution décidées, cette obligation peut générer ou non un passif ou un passif éventuel. Ainsi, un passif doit être enregistré dès lors que l'obligation de remise d'actions aux employés génère, de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. Tant que la sortie de ressources n'est pas probable, l'obligation répond à la définition d'un passif éventuel. Une provision est comptabilisée en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus, en contrepartie, les dotations, reprises et charges relatives sont présentées dans les charges de personnel. L'application de ce règlement est sans incidence sur les exercices antérieurs.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en conformité avec le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 7 décembre 2000 sur les passifs et concernent notamment les travaux de remise en état des sites, les indemnités et allocations relatives au personnel dans le cadre de la préretraite mines, les pensions, les indemnités de départ à la retraite, les primes et congés de médaille du travail et les risques divers.
Lorsque les hypothèses de sortie de ressources sont à long terme (plus de 5 ans en général), l'engagement est alors actualisé. Ce principe s'applique aux provisions pour indemnités de départ à la retraite ainsi qu'à la provision correspondant à la clause de retour à meilleure fortune (Note 21).
Les provisions pour indemnités de départ à la retraite et de primes et congés de médaille du travail sont déterminées en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées, tenant compte d'une projection des salaires et avantages futurs.
Un taux d'actualisation de 3,80 % a été retenu, sur la base de l'indice Bloomberg Corporate AA de duration 10 ans au 31 décembre 2011. Ce taux a évolué à la baisse par rapport au taux retenu au 31 décembre 2010 (4,50%).
Pour les sites en exploitation, des provisions pour couvrir les risques identifiés sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée. Pour les sites arrêtés, des provisions pour remise en état du site sont comptabilisées conformément aux obligations légales. Les provisions comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées en fonction de l'expérience de la Société dans le domaine minier et métallurgique et des devis externes quand ils sont disponibles.

Ecarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste «Ecart de conversion». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Notes sur le bilan

Note 1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations augmente de 725 milliers d'euros.
Les investissements industriels de l'exercice, dans les usines de Villefranche et d'Escaudoeuvres, s'élèvent à 1 786 milliers d'euros.
Les cessions et mises hors service ont été effectuées pour des valeurs brutes de 416 milliers d'euros antérieurement amorties pour le même montant.

Valeurs brutes

		Augmentations	Diminutions		
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 01/01/2011	Acquisitions créations	Cessions mises hors service	Virements de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles	3 455	9			3 464
Terrains	3 223	58			3 280
Constructions	9 492	385	10		9 867
Installations, matériels et outillages	7 808	306	198		7 915
Autres	3 355	489	208		3 635
Immobilisations corporelles en cours	29	559			589
Avances et acomptes					
TOTAL	**27 361**	**1 806**	**416**		**28 751**

Etat des amortissements et provisions

		Amortissements			Provisions pour dépréciation		
(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés provisions pour dépréciation au 01/01/2011	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Cessions mises hors service	Virements de poste à poste	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements cumulés et provisions pour dépréciation au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles	3 452	7					3 459
Terrains	834	21					855
Constructions	6 821	362	10				7 173
Installations, matériels et outillages	5 438	366	198				5 606
Autres	1 673	325	208				1 790
TOTAL	**18 218**	**1 081**	**416**				**18 883**

Note 2. Immobilisations financières

La valeur nette des immobilisations financières augmente de 686 milliers d'euros.

Cette augmentation s'explique, d'une part, par le versement de dépôts et cautionnements pour un montant de 1 037 milliers d'euros et d'autre part, par le remboursement de créances rattachées à des participations pour un montant de 250 milliers d'euros.
Par décision du 27 mai 2011, Delot Metal SAS a été dissoute par anticipation sans liquidation. La transmission universelle de son patrimoine à Recylex SA, son actionnaire unique, a pris effet au 30 juin 2011. Cette opération se traduit par la sortie de l'actif d'une participation de 49 185 milliers d'euros et de créances rattachées à cette participation pour un montant de 1 237 milliers d'euros.
Ces actifs étaient respectivement dépréciés pour des montants de 49 091 milliers d'euros et 1 237 milliers d'euros.

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 01/01/2011	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2011	Échéances	
		Acquisitions	Cessions			A moins d'un an	A plus d'un an
Participations	208 594			(49 185)	159 409		159 409
Créances rattachées à des participations	152 083	12	250	(1 237)	150 608		150 608
Autres titres immobilisés	126		2		124		124
Prêts		1	1		0	0	
Autres	345	1 037	5		1 378		1 378
TOTAL	**361 149**	**1 050**	**257**	**(50 422)**	**311 519**	**0**	**311 519**

Provisions pour dépréciation

(en milliers d'euros)	Provisions au 01/01/2011	Augmentations		Diminutions		Virements de poste à poste	Provisions au 31/12/2011
		Dotations financières de l'exercice	Dotations exceptionnelles de l'exercice	Reprises financières de l'exercice	Reprises exception-nelles de l'exercice		
Participations	142 931	1				(49 091)	93 840
Créances rattachées à des participations	151 833	12				(1 237)	150 608
Autres titres immobilisés	114						114
TOTAL	**294 878**	**13**				**(50 329)**	**244 562**

Valeur des immobilisations corporelles et financières réévaluées en 1976

(en milliers d'euros)	Valeur réévaluée des immobilisations		Amortissements réévalués au 31/12/2011			Provision spéciale ou réserve de réévaluation au 31/12/2011	Marge d'amortissement utilisée sur biens cédés dans l'exercice
	Valeur brute	Dont augmentation de valeur	Montant	Marge d'amortissement utilisée			
				Au cours de l'exercice	Cumulée		
I- Immobilisations corporelles							
1) Amortissables							
Réévaluées							
Terrains	121	29	121		29		
Constructions	3 506	1 220	3 506		1 220		
Installations, matériels et outillages	380	64	380		64		
Autres	14	3	14		3		
Sous-total	**4 022**	**1 316**	**4 022**		**1 316**		
Non réévaluées	19 019		11 402				
Provisions pour dépréciation							
2) Non amortissables							
Terrains réévalués	1 793	1 480				1 480	
Non réévalués	453						
TOTAL	**25 286**	**2 795**	**15 424**		**1 316**	**1 480**	
II- Immobilisations financières							
Participations							
Réévaluées	33 872	9 940			9 940		
Non réévaluées	125 537						
Sous-total	**159 409**	**9 940**			**9 940**		
Autres titres immobilisés							
Non réévalués	124						
TOTAL	**159 533**	**9 940**			**9 940**		

Note 3. Stocks et encours

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières et autres approvisionnements	1 513	1 617
Produits intermédiaires et finis	3 997	9 899
TOTAL	**5 510**	**11 516**
Provisions pour dépréciation	86	
TOTAL NET	**5 425**	**11 516**

La diminution des stocks de matières premières s'explique principalement par la diminution du prix des batteries directement lié au cours du plomb (1 532 euros par tonne en décembre 2011, contre 1 825 euros par tonne en décembre 2010). La diminution des produits intermédiaires et finis s'explique, d'une part, par la diminution du cours du plomb et d'autre part, par l'écoulement en début d'année 2011 des stocks accumulés à la fin de l'année 2010 en raison de l'arrêt temporaire de trois semaines de la fonderie de Weser-Metall GmbH, principal client de Recylex SA.
Les stocks de produits finis ont été dépréciés afin de les ramener à une valeur de réalisation.

Note 4. Créances de l'actif circulant et charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2011	Degré de liquidité de l'actif	
	Montant brut	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	8 057	9 582	9 582	
Autres créances *(1)*	2 961	1 364	1 364	
Charges constatées d'avance	35	36	36	
TOTAL	**11 053**	**10 982**	**10 982**	

(1) Dont avances versées sur commandes : 268 milliers d'euros.

Note 5. Avances aux dirigeants

Le montant des avances est nul.

Note 6. Capital

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2011, le capital est composé de 23 974 982 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2 euros chacune.
Au 31 décembre 2011, il n'existe pas de participation des salariés au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)
Actions ordinaires au 31 décembre 2010	23 974 982	2,00
Actions ordinaires au 31 décembre 2011	23 974 982	2,00

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 1er janvier 2011	23 974 982	2,00	47 950	866
Création d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011				
AU 31 DECEMBRE 2011	**23 974 982**	**2,00**	**47 950**	**866**

Le capital n'a pas subi de variations entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

Actions propres

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre d'actions propres	42 939	42 939
Actions propres (en milliers d'euros)	149	228

Au 31 décembre 2011, la Société détient 42 939 actions propres, acquises entre septembre 2000 et juin 2001 dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 30 mars 2000. Leur prix de revient moyen ressort à 6,81 euros.

La provision pour dépréciation correspondant aux 19 000 actions propres attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites de la Société du 26 septembre 2008 s'élève à 52 489 euros.
Les 23 939 actions autodétenues non attribuées dans un plan d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 91 269 euros, sur la base de la moyenne du cours de Bourse de l'action Recylex en décembre 2011, soit 3,00 euros.

Actions gratuites

Les Assemblées Générales des 16 juillet 2007 et 6 mai 2008 ont autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions existantes et autodétenues par la Société dans la limite d'un plafond global ne pouvant excéder 73 939 actions au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Conformément à l'autorisation donnée par les Assemblées Générales précitées, le 26 septembre 2008, le Conseil d'Administration de Recylex SA a mis en œuvre un plan d'attribution de 50 000 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe. 31 000 actions gratuites attribuées aux bénéficiaires résidents français ont été définitivement acquises au terme d'une période d'acquisition de deux ans (soit le 27 septembre 2010, le 26 septembre 2010 étant un jour de fermeture du marché boursier) et 19 000 actions gratuites attribuées aux bénéficiaires résidents allemands seront définitivement acquises au terme d'une période de quatre ans (soit le 26 septembre 2012), sous réserve de leur présence dans l'une des sociétés du Groupe à la date d'acquisition sauf exceptions prévues par le plan. Les actions acquises par les bénéficiaires résidents français ne pourront être cédées avant l'expiration d'un délai de conservation de deux ans (soit le 26 septembre 2012).

L'Assemblée Générale du 7 mai 2010 a décidé de renouveler l'autorisation précédemment conférée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes et auto détenues à cette date aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de sociétés qui lui sont liées. En 2011, la Société n'a pas mis en place de plans d'attribution gratuite d'actions dans le cadre de cette autorisation.

		Durée de vie contractuelle résiduelle	
	Nombre d'actions	France	Allemagne
Solde au 31 décembre 2010	**19 000**		**1,77**
- définitivement acquises			
- annulées			
- exercées			
Solde au 31 décembre 2011	**19 000**		**0,77**

Options de souscription d'actions

Description des plans existants

Les Assemblées Générales des 26 juin 1995 et 30 mars 2000 ont autorisé la mise en place de plans d'options de souscription d'actions portant respectivement sur 5% et 6% du capital social. Le Directoire a procédé de 1998 à 2002 à des attributions d'options de souscription d'actions en vertu de ces autorisations.
Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2008 a attribué à certains membres du Groupe des options de souscription d'actions, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juillet 2006 portant sur 3% du capital social.

Date d'attribution d'options par le Directoire ou le Conseil d'Administration	20/09/2002	26/09/2008	Total
Nombre d'options initialement attribuées	275 650	540 000	815 650
Nombre d'options exerçables au 31/12/2010	65 900	535 000	600 900
Droits à options réintégrés en 2011			
Droits à options exercés entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011			
Droits à options caduques au 31/12/2011			
Nombre d'options maintenues au 31/12/2011 (représentant au total 2,51 % du capital)	65 900	535 000	600 900
Nombre d'options exerçables au 31/12/2011	65 900	-	65 900
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2011	27	46	
Prix de souscription de l'action en euros	2,21	5,70	
Date de levée des options			
Au plus tôt le	20/09/2006	26/09/2012 (50%) 26/09/2013 (50%)	
Au plus tard le	20/09/2012	26/09/2018	

Au 31 décembre 2011, le nombre maximum d'actions à créer est de 65 900, après déduction des options de souscription d'actions non encore acquises définitivement à cette date.

Evolution des capitaux propres

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation du résultat	48 375	45 886
Affectation du résultat des exercices précédents à la situation nette par l'Assemblée des actionnaires	(10 585)	2 416
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**37 790**	**48 302**
Variations en cours d'exercice :		
Variation du capital social		30
Variation des primes, réserves, report à nouveau		
- Réduction		
- Augmentation		83
Dotations/reprises sur les amortissements dérogatoires	(47)	(40)
Subventions d'investissements		
Reprise sur la réserve de réévaluation		
Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	**37 743**	**48 375**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**6 527**	**(10 585)**
Capitaux propres à la clôture de l'exercice résultat inclus, avant affectation	**44 270**	**37 790**

Résultat dilué par action

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires	6 526 609	(10 584 517)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 974 982	23 974 982
Effet dilutif :		
Options de souscription d'actions	600 900	600 900
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	24 575 882	24 575 882
RESULTAT NET DILUE EN EUROS PAR ACTION	**0,27**	**(0,44)**

En 2010, tous les plans de stock-options et de droits d'attribution d'actions gratuites ont été exclus du calcul du résultat net dilué par action en raison de la perte nette réalisée sur l'exercice.

Actionnariat

En application de l'article L 233-13 du Code du Commerce, il est précisé que la participation des actionnaires détenant plus de 5% du capital de la Société et le nombre de voix attachées à ces actions étaient les suivants au 31 décembre 2011 :

	Au 31/12/2011	
	Actions	Droits de vote exerçables
Glencore Finance Bermuda Ltd	32,13%	32,09%
Public	67,69%	67,91%
Actions propres	0,18%	

Bourse

	Exercice 2011	Exercice 2010
Cours le plus haut	8,25	9,80
Cours le plus bas	2,16	6,00
Cours en fin de période	3,00	6,52
CAPITALISATION EN FIN DE PÉRIODE (en millions d'euros)	**71,9**	**156,3**

Au cours de l'exercice 2011, le titre a atteint un plus bas le 23 novembre 2011 à 2,16 euros et un plus haut à 8,25 euros le 14 février 2011.

Note 7. Provisions (hors actif immobilisé)

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 265 milliers d'euros et les provisions pour dépréciations ont diminué de 2 030 milliers d'euros en 2011.

Etat des provisions

		Augmentations	Diminutions			
			Reprises de l'exercice			
(en milliers d'euros)	Provisions au 31/12/2010	Dotations de l'exercice	Provisions utilisées	Provisions non utilisées	Reclassements de l'exercice	Provisions au 31/12/2011
Provisions pour risques et charges						
Coûts environnementaux	22 515	1 038	2 267			21 287
Restructuration sites industriels	86	2	25			63
Retraites	312	10	74			248
Autres	13 349	1 593	13			14 929
Sous-total	**36 262**	**2 643**	**2 378**			**36 527**
Provisions pour dépréciations						
Créances clients	3 412	2	66		(258)	3 088
Autres	2 131	194			(1 901)	424
Sous-total	**5 543**	**196**	**66**		**(2 159)**	**3 513**
TOTAL	**41 805**	**2 839**	**2 444**		**(2 159)**	**40 040**

Dotations et reprises de provisions		
- d'exploitation	372	1 835
- financières	98	
- exceptionnelles	2 368	609

L'augmentation des provisions pour risques et charges est principalement due à :

- Des reprises nettes de provisions relatives aux coûts de réhabilitation :

* des anciens sites miniers : 1 014 milliers d'euros

* des anciens sites de production (Estaque et Rieux) : 214 milliers d'euros

- Une dotation aux provisions de 1 500 milliers d'euros correspondant à l'ajustement de la juste valeur de la clause de retour à meilleure fortune (cf. note 21).

La diminution des provisions sur les autres éléments de l'actif circulant s'explique par la neutralisation des créances relatives à Delot Metal SAS. En effet, par décision du 27 mai 2011, Delot Metal SAS a été dissoute par anticipation sans liquidation. La transmission universelle de son patrimoine à Recylex SA, son actionnaire unique, a pris effet au 30 juin 2011. Cette opération se traduit par la sortie de l'actif circulant de créances clients pour un montant de 309 milliers d'euros et de créances en compte courant pour un montant de 1 901 milliers d'euros.
Ces actifs étaient respectivement dépréciés pour des montants de 258 milliers d'euros et 1 901 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2011, Recylex SA n'est, à notre connaissance, citée dans aucune autre procédure dont l'impact n'aurait pas été évalué.

Note 8. Dettes

Les dettes financières diminuent de 1 363 milliers d'euros en raison du paiement du sixième dividende du plan de continuation.
Les dettes d'exploitation diminuent de 2 747 milliers d'euros, principalement en raison du paiement du sixième dividende du plan de continuation pour un montant total de 3 125 milliers d'euros.

Etat des dettes

	Degré d'exigibilité du passif							
			Échéances					
(en milliers d'euros)	31/12/2010 Montant	31/12/2011 Montant	A moins d'un an	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Dont dettes garanties par des sûretés réelles (1)	Dont charges à payer	Dont passif rééchelonné au titre du plan de continuation
Dettes financières								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :								
- à deux ans au maximum à l'origine								
- à plus de deux ans à l'origine	103	87	19	69				87
Autres emprunts et dettes financières divers	8 893	7 546	1 617	5 929		1 309		7 546
TOTAL	**8 996**	**7 633**	**1 635**	**5 997**		**1 309**		**7 633**
Dettes d'exploitation								
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 055	7 138	6 547	591			4 135	752
Dettes fiscales et sociales	1 801	1 791	1 376	415			990	528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes	19 147	16 326	3 691	12 635				16 081
TOTAL	**28 002**	**25 255**	**11 614**	**13 641**			**5 124**	**17 360**

(1) Pour les sûretés réelles, voir note 16.

Au 31/12/2011, les "Autres dettes" ne comprennent pas de produits constatés d'avance.

Note 9. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(en milliers d'euros)	TOTAL	Dont concernant les entreprises liées	Dont dettes ou créances représentées par effets de commerce
Actif (net des éventuelles provisions comptabilisées)			
Participations	65 568	60 704	
Créances rattachées à des participations [1]			
Prêts			
Autres titres immobilisés	10		
Autres immobilisations financières	1 378		
Avances et acomptes versés sur commandes	268		
Créances clients et comptes rattachés [1]	6 494	6 316	
Autres créances	901	147	
Valeurs mobilières de placement	149		
Disponibilités	23 588		
Passif			
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87		
Autres emprunts et dettes divers	7 546		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 138	930	
Dettes fiscales et sociales	1 791		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes [2]	16 326	3 571	

[1] Dont produits à recevoir : 0. [2] Dont produits constatés d'avance: 0

Notes sur le compte de résultat

Note 10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Par type d'activité		
Etablissements industriels	87 937	73 100
Négoce		
Autres	1 285	1 198
TOTAL	**89 222**	**74 298**

(en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Par marché géographique		
France	2 677	2 814
Étranger	86 545	71 485
TOTAL	**89 222**	**74 298**

Note 11. Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées par la Société aux membres du Conseil d'Administration en 2011 : 498 028 euros.

M. Yves Roche bénéficie d'une indemnité qui lui serait versée en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général à la suite d'un changement significatif de l'actionnariat de Recylex SA ayant le soutien du Conseil d'Administration, sous réserve que M. Yves Roche ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence. Cette indemnité s'élèverait à deux fois la rémunération globale brute perçue au titre de son mandat social au cours du dernier exercice précédant la cessation et ne pourrait pas être versée avant que le Conseil d'Administration ne constate le respect des conditions de performance.

Le 21 mars 2011, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de renouveler le dispositif présenté ci-dessus, tel que décidé par le Conseil lors de sa réunion du 18 mars 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 6 mai 2008. Le renouvellement de l'engagement de la Société à verser cette indemnité a été approuvé par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2011.

Note 12. Produits et charges

La perte exceptionnelle de 2 441 milliers d'euros est essentiellement due à :
- Une dotation aux provisions de 1 500 milliers d'euros correspondant à l'ajustement de la provision rattachée à la clause de retour à meilleure fortune (voir note 21);
- Une dotation supplémentaire de 808 milliers d'euros pour la réhabilitation du site de l'Estaque.

(en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits nets sur opérations de gestion	(729)	(2 604)
TOTAL	**(729)**	**(2 604)**
Produits/charges nets sur opérations en capital		
- Cession de titres de participation et autres titres immobilisés	(1)	(0)
- Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	(13)
- Divers		(211)
TOTAL	**0**	**(225)**
Dotations/reprises nettes sur provisions		
- Amortissements dérogatoires, provision spéciale et écart de réévaluation	47	40
- Provisions sur titres et risques divers	(1 759)	(8 259)
- Provisions pour dépréciation des avances et créances commerciales		
TOTAL	**(1 712)**	**(8 220)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(2 441)**	**(11 048)**

Note 13. Frais accessoires incorporés aux achats

Les transports, assurances-transports, commissions et rémunérations des transitaires incorporés aux achats concernent les matières premières pour un montant de 2 622 milliers d'euros.

Note 14. Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Total	Dont concernant entreprises liées
Produits financiers		
De participations	10 249	1 400
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	34	31
Autres intérêts et produits assimilés	320	2
Différences positives de change		
Reprises de provisions		
TOTAL	**10 604**	**1 433**
Charges financières		
Dotations aux provisions	111	32
Intérêts et charges assimilées	34	34
Différences négatives de change		
TOTAL	**145**	**66**

Autres informations

Note 15. Effectif moyen

	Ouvriers	Employés, techniciens et agents de maîtrise	Cadres	Total 2011	Total 2010
Salariés de l'entreprise					
- présence totale sur l'exercice	8	10	14	32	36
- présence inférieure à l'exercice	1	12	1	14	2
TOTAL	**9**	**22**	**15**	**46**	**38**

Cet effectif a cumulé, au 1er janvier 2012, un capital DIF (droit individuel de formation) de 2 921 heures. Une formation de 17 heures dans le cadre de ces droits a été demandée en 2011.

Note 16. Autres engagements hors bilan

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avals, cautions, garanties	1 309	1 543
Achats et ventes à terme de devises		
TOTAL	**1 309**	**1 543**

Engagements reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avals, Cautions, garanties		
Achats et ventes à terme de devises		
TOTAL	**-**	**-**

L'hypothèque sur le terrain de l'Estaque accordée à l'Agence de l'Eau a été maintenue dans le cadre du plan de continuation.

Note 17. Crédit-bail

Il n'y a pas de contrat de crédit-bail en fin d'exercice.

Note 18. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires entre le régime fiscal et le traitement comptable

(en milliers d'euros)	Montant
- Accroissement de la dette future d'impôt	
Amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles et incorporelles	(344)
- Allégement de la dette future d'impôt	
Provisions non déductibles dans l'année de comptabilisation :	
- Provision pour primes de médaille	58
- Provision pour indemnités et allocations du personnel	213
- Provision pour charges diverses	19 235
- Provision pour attribution d'actions gratuites	68
- Provision pour risques divers	14 318
- Provision pour dépréciation des immobilisations financières	
- Provision pour créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières	244 562
- Provision pour créances comptes Groupe	
Charges à payer non déductibles dans l'année de comptabilisation	152
TOTAL	**278 262**

Déficits fiscaux reportables de Recylex SA		
A 33,33 %	- Amortissements réputés différés	
A taux réduit	- Moins-values nettes à long terme	

Déficits de l'ensemble du groupe d'intégration fiscale		
A 33,33 %	- Déficit reportable indéfiniment	125 882
A taux réduit	- Moins-values nettes à long terme	

Note 19. Intégration fiscale

Depuis le 1er octobre 1994, la Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Le périmètre d'intégration, pour l'exercice 2011, comprend les filiales suivantes : Recylex Commercial SAS et C2P SAS. Le calcul de la charge d'impôt de chaque filiale est effectué en appliquant les règles de droit commun afin d'assurer la neutralité de ce régime pour la filiale.
Suite à la transmission universelle de son patrimoine à la société Recylex SA au cours de l'année 2011, la société Delot Metal SAS est sortie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe Recylex à effet au 1er janvier 2011. Son bénéfice fiscal a été intégré à celui de Recylex SA au titre de l'exercice 2011.

Note 20. Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société		Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société
				Brute	Nette	Val. Brute	Val. Nette				
1 – Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
Metaleurop Nord SAS, France (Société en liquidation)	16 769	N/A	100	59 511		130 254			N/A	N/A	
Recylex Commercial SAS, France	152	29	100	152	152				1	(1)	100
C2P SAS, France	900	2 887	100	1 708	1 708				8 747	563	200
Recylex GmbH, Allemagne	25 565	19 022	100	56 976	56 976				2 142	(1 176)	1 100
Fonderie et manufacture de métaux SA, Belgique	475	3 231	100	1 867	1 867				30 959	541	
2 – Participations (moins de 50 % du capital détenu)											
Recytech SA, France	6 240	9 230	50	4 865	4 865				32 230	8 389	8 849
Eco Recyclage SPA, Algérie	608	(180)	33,33	205					5 502	430	
3 – Renseignements globaux concernant les filiales et participations											
. Filiales				34 125		20 354					
. Participations											

Note 21. Passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation

Suite à la déclaration de cessation de paiement de la société Recylex SA le 21 octobre 2003 et à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire le 13 novembre 2003, le passif de la Société à cette date a été gelé.
En 2005, suite au plan de continuation accepté par le Tribunal de Commerce de Paris, ces dettes ont été rééchelonnées suivant les deux options prévues dans ce plan de continuation :

- **O**

  ption 1 : Remboursement de 50% de la créance, sans intérêt, sur un échéancier de deux ans à raison de 25% à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation, et 25% à la 2ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation. Abandon du solde de la créance, avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit qu'à compter du 31 décembre 2015 inclus, la société affectera 20% de sa trésorerie existant au 31 décembre de chaque exercice au remboursement de l'abandon, sur une base *pari passu* entre les créanciers ayant demandé à bénéficier de cette clause de retour à meilleure fortune, et ce, sans limitation de durée.

- **Option 2** : Remboursement de 100% de la créance, sans intérêt, sur un échéancier de 10 ans :

  - 4% de la créance à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 4% de la créance à la 2ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 8% de la créance à la 3ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 8% de la créance à la 4ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 10% de la créance à la 5ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 10% de la créance à la 6ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 12% de la créance à la 7ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 12% de la créance à la 8ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 16% de la créance à la 9ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 16% de la créance à la 10ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation.

Ventilation au passif du bilan des dettes rééchelonnées au titre du plan de continuation

Nature du passif rééchelonné (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour risques et charges	587	587
Emprunts auprès des établissements de crédit	87	103
Passifs financiers divers (y compris ICNE)	7 546	8 893
Dettes fournisseurs	752	902
Passifs sociaux et fiscaux	528	622
Passifs divers	16 081	18 901
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation	25 579	30 007

Ventilation par échéance des dettes rééchelonnées au titre du plan de continuation

Passif rééchelonné (par échéance) (en milliers d'euros)	31 décembre 2011			
	A moins d'un an	*De un à cinq ans*	*A plus de cinq ans*	*Total*
Passif rééchelonné	5 355	20 225		25 579

CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE (option 1 du plan de continuation)

Le plan de continuation de la Société arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005 prévoit que les créanciers ayant choisi l'option 1 du plan de continuation impliquant un abandon de 50% de leur créance (voir la Note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés), bénéficieront d'une clause de retour à meilleure fortune sous réserve (i) d'en avoir informé la Société par lettre recommandée dans les six mois du jugement adoptant le plan et (ii) de l'absence de remise en cause du plan de continuation avant son échéance (le 24/11/2015).

Cette clause de retour à meilleure fortune prévoit, sous les réserves précitées, qu'à compter du 31 décembre 2015 inclus, Recylex SA affectera 20% de sa trésorerie existante au 31 décembre de chaque exercice au remboursement du solde des créances ayant fait l'objet d'un abandon, sur une base pari passu entre les créanciers et ce, sans limitation de durée. Trois créanciers ayant manifesté, dans les délais, leur souhait de bénéficier de la clause de retour à meilleure fortune, le montant des créances concerné par ladite clause s'élève à 19 210 milliers d'euros.

La volatilité des cours des métaux et la difficulté certaine à appréhender leur évolution ainsi que l'évolution des perspectives économiques rendent toute prévision à moyen et long termes extrêmement difficile.

La société a procédé en 2010 à une première valorisation de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune précitée et à intégré une dette de 2 400 milliers d'euros dans ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Cette provision a été revue au 31 décembre 2011 (et sera revue à chaque clôture) pour tenir compte des éventuelles variations des Business Plans et de l'effet temps.

La méthodologie d'évaluation utilisée au 31 décembre 2011 est identique à celle utilisée pour l'évaluation de cette dette au 31 décembre 2010.

Pour rappel, la provision liée à la clause de retour à meilleure fortune correspond à la somme actualisée des flux de remboursement probabilisés au titre de la clause. Considérant que le risque attaché à ces flux s'assimile à celui des actionnaires et non des créanciers, le taux d'actualisation a été fixé par référence au coût des fonds propres de la Société.

Les flux de remboursement probabilisés au titre de la clause de retour à meilleure fortune à compter du 31 décembre 2015 ont été déterminés à partir du Business Plan 2012-2016 préparé par la Société et des flux normatifs ultérieurs.

Le Business Plan 2012-2016 et les flux normatifs ultérieurs incluent notamment, outre les flux de trésorerie d'exploitation :

- les flux de remboursement des dettes envers les anciens salariés de Metaleurop Nord SAS dont les créances ont été intégrées au passif du plan de continuation de la Société, sous réserve des décisions de la Cour de Cassation ;

- les flux de remboursement des dettes envers les créanciers ayant opté pour l'option 2 ;

- les engagements concernant la réhabilitation des anciens sites miniers et du site de l'Estaque.

Les flux de trésorerie d'exploitation dépendent principalement de l'évolution du cours du plomb exprimé en euros. Dès lors que l'évolution à long terme de cette donnée de marché n'est pas prévisible et ne peut être couverte de manière économiquement justifiée au moyen de produits dérivés, l'utilisation d'un modèle DCF se reposant sur un scénario unique de flux de trésorerie futurs est apparue inadaptée pour modéliser les flux de trésorerie d'exploitation.

En conséquence, la Société a mis en œuvre un modèle multi scénarios pour déterminer la valeur de la provision relative à la clause de retour à meilleure fortune. Partant de l'hypothèse que le taux de rentabilité du cours du plomb en euros suit une loi normale, une multitude de scénarios d'évolution du cours du plomb en euros ont été modélisés.

Chaque scénario correspond à un profil de flux de remboursement et à une valeur de la provision relative à la clause de retour à meilleure fortune et est supposé équiprobable.

La provision relative à la clause de retour à meilleure fortune dont la valeur nominale s'élève à 19 210 milliers d'euros correspond à la valeur moyenne des valeurs issues des multiples scénarii. Au 31/12/2011, la provision s'élève à 3 900 milliers d'euros. L'écart-type s'élève à 1 200 milliers d'euros et montre une distribution statistique très large des valeurs obtenues.

La provision relative à la clause de retour à meilleure fortune est inscrite au bilan en « Autres provisions pour risques et charges » (Note 7) en contrepartie des « charges exceptionnelles » (Note 12). Cette provision sera revue à chaque clôture pour tenir compte des éventuelles variations des Business Plans et de l'effet temps.

Note 22. Informations environnementales

CONTEXTE

En France, Recylex SA gère, sous responsabilité directe, deux sites en exploitation à Villefranche-sur-Saône (Rhône) et à Escaudoeuvres (Nord) ainsi que le site fermé de l'Estaque-Marseille (Bouches-du-Rhône). Deux autres sites sont gérés sous la responsabilité de filiales : C2P SAS à Villefranche-sur-Saône et Recytech SA détenue à 50 % à Fouquières-lès-Lens (Pas-de-Calais).
Créé en 1988, de la fusion de la Société Minière et Métallurgique de Penarroya (SMMP) et de la division des métaux non ferreux de la société allemande Preussag, Recylex SA a repris la responsabilité d'une trentaine de concessions minières en France dont deux étaient encore en exploitation à cette époque. Recylex SA a défini un programme de mise en sécurité de ses concessions minières qui est validé et actualisé auprès du Ministère de l'Industrie et des autorités locales.
Au 31 décembre 2011, Recylex SA a encore sous sa responsabilité la mise en sécurité de onze concessions minières.

Les provisions et passifs éventuels relatifs à l'environnement

Les activités de Recylex SA sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui impose de nombreuses prescriptions. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité de Recylex SA notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Pour les sites en exploitation, des provisions pour couvrir les risques identifiés sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée. Pour les sites abandonnés, des provisions pour remises en état du site sont comptabilisées conformément aux obligations légales. Les provisions comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées en fonction de l'expérience de la Société dans le domaine minier et métallurgique et des devis externes quand ils sont disponibles.

A la fin de l'exercice 2011, les provisions environnementales comptabilisées par Recylex SA s'élèvent à 21 287 milliers d'euros couvrant la valeur de l'ensemble des dépenses estimables suivant l'horizon requis de remédiation qui peut s'étendre jusqu'en 2015.

Les montants comptabilisés correspondent aux meilleures estimations possibles en s'appuyant sur des rapports et études techniques d'experts indépendants.

Les dépenses comptabilisées sur l'exercice 2011 s'élèvent à 2 551 milliers d'euros couvrant les frais d'études et de réalisation de maîtrise des impacts et de remise en état, ainsi que des coûts d'exploitation des installations de traitement de pollutions historiques.

Recylex SA n'exclut pas que les hypothèses ayant été retenues pour déterminer ces provisions auront à être réévaluées. A cette fin, un suivi de ces provisions est assuré pour tenir compte de l'évolution des réglementations, de changements dans l'interprétation ou l'application faite des réglementations par les autorités compétentes ou, en ce qui concerne les problématiques de remise en état de l'environnement, de contraintes techniques, hydrologiques ou géologiques, ou encore de la découverte de pollutions non identifiées à ce jour.

Les provisions environnementales comptabilisées et les passifs éventuels identifiés par Recylex SA sont commentés dans les paragraphes suivants.

Concessions minières

Provisions comptabilisées dans le cadre de la procédure de renonciation aux droits d'exploitation des concessions minières

Recylex SA est encore titulaire de concessions minières pour lesquelles l'exploitation est arrêtée. La réhabilitation de ces anciens sites miniers et leur mise en sécurité ont fait l'objet d'un plan pluriannuel de travaux validé et révisé en concertation avec les autorités locales et les organismes d'Etat. En 2011, l'évaluation de travaux supplémentaires pour plusieurs mines a entraîné une dotation complémentaire de 231 milliers d'euros. Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation des anciens sites miniers s'élève au 31 décembre 2011 à 4 157 milliers d'euros.

Fin 2011, Recylex SA conserve les titres miniers de onze concessions et un permis d'exploitation après avoir obtenu la renonciation de seize concessions depuis 2005 dont deux en 2011, à savoir les concessions de Peyrebrune dans le Tarn et de Villeneuve-Minervois dans l'Aude.

Suivi des passifs éventuels relatifs aux anciens sites miniers

Concernant l'ancien site minier de Saint-Laurent-le-Minier dans le Gard (France), un arrêté préfectoral de travaux d'office a été établi le 11 juillet 2011, mettant à charge de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) la mise en œuvre d'études techniques conduisant à la réalisation d'un plan de gestion des risques sur ce site.

Sites arrêtés

Estaque

Suite à l'arrêt d'exploitation de l'usine de l'Estaque en février 2001, un arrêté complémentaire à l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 définissant le programme de réhabilitation a été signé par le Préfet en janvier 2012 reportant le calendrier de fin des travaux au 31 décembre 2015. En 2011, la prise en compte de 24 mois supplémentaires nécessaires à la réalisation des travaux a entraîné une dotation complémentaire de 808 milliers d'euros.
Le montant des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation sur le site de l'Estaque s'élève au 31 décembre 2011 à 16 882 milliers d'euros. Ces montants correspondent aux meilleures estimations disponibles établies sur la base des rapports techniques d'experts indépendants.

Rieux

La société Recylex SA est propriétaire d'un site industriel à Rieux (Oise) qui était loué à la société Penox SA. Cette société a cessé son exploitation en 2006 rendant ainsi le site libre de toute occupation. En 2010, la société Recylex SA a fait le choix de déconstruire les bâtiments pour proposer un site vierge de toute construction. Le montant prévisionnel de ces travaux avait été provisionné pour 660 milliers d'euros. En 2011, des travaux de démolition ont démarré et ont mené à des utilisations de provisions à hauteur de 413 milliers d'euros. Compte tenu de la finalisation des travaux programmée en 2012, un solde de 248 milliers d'euros reste provisionné au 31 décembre 2011.

Sites en activité

En l'absence d'obligations réglementaires, les coûts de remise en état des sites en activité que Recylex SA aurait à supporter en cas de cessation d'activité ne sont pas provisionnés.

Autres informations

Au cours de l'exercice 2011, Recylex SA n'a pas fait l'objet de procédures d'amendes pour non-respect d'obligations réglementaires. Recylex SA n'a pas été attributaire de fonds ou d'aides publiques environnementales en 2011.

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2011

Titres immobilisés et valeurs de placement

(en milliers d'euros)

Sociétés émettrices	Valeur nette au bilan
I – Filiales et participations	
A) Etrangères	
Recylex GmbH	56 976
Fonderie et Manufacture de Métaux SA	1 867
Autres titres	
Sous-total	**58 843**
B) Françaises	
Metaleurop Nord SAS	
Recylex Commercial SAS	152
Recytech SA	4 865
C2P SAS	1 708
Autres titres	
Sous-total	**6 725**
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS	**65 568**
II – Titres immobilisés de placements	
Titres immobilisés	10
Actions propres	149
Autres valeurs mobilières de placement	
TOTAL TITRES IMMOBILISES ET DE PLACEMENT	**159**
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	**65 727**

Tableau des affectations de résultat

(en milliers d'euros)

Affectation du résultat

1. Résultat de l'exercice	6 527
dont résultat courant après impôt	8 967
2. Affectation au report à nouveau	6 527
3. Dotation à la réserve légale	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Recylex SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude exposée dans les « Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture de l'exercice » – paragraphe « Procédures en cours » de l'annexe sociale relative à la procédure initiée en 2006 par les liquidateurs de Metaleurop Nord S.A.S. à hauteur de 50 millions d'euros, pendante devant la chambre commerciale de la Cour d'Appel de Douai suite à l'appel des liquidateurs à l'encontre de la décision du 27 février 2007 rendue par le Tribunal de Grande Instance de Béthune jugeant sur le fond que Recylex S.A. n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord S.A.S. Le 18 novembre 2008, la Cour d'Appel de Douai avait décidé de surseoir à statuer et avait invité les parties à saisir le Conseil d'Etat. Le 20 mai 2011, le Conseil d'Etat a rendu son arrêt et a considéré que l'exception d'irrecevabilité soulevée par Recylex S.A. devant la Cour d'Appel de Douai n'était pas fondée et a par conséquent rejeté sa requête. L'audience de mise en état devant la Cour d'Appel de Douai a été fixée au 12 avril 2012.

Il appartiendra à la Cour d'Appel de Douai de se prononcer sur le fond du dossier. Compte tenu du jugement du Tribunal de Grande Instance de Béthune, favorable à Recylex SA, considérant que celle-ci n'était pas dirigeante de fait de Metaleurop Nord SAS, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer une provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.
Dans l'hypothèse où cette procédure aboutirait de façon défavorable pour Recylex SA, l'exécution du plan de continuation et la continuité d'exploitation pourraient être remises en cause.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des cours du plomb, du zinc et de la parité euro / dollar US et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Continuité d'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous estimons que les notes annexes aux comptes annuels donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

- Provisions

Votre Société constitue des provisions pour couvrir divers risques tels que détaillés dans les notes « Principes et méthodes comptables » et 7 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous avons apprécié les données et les hypothèses retenues par la société, et examiné les modalités de détermination des provisions ainsi que les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information relative à ces provisions fournie en notes annexes par la société au 31 décembre 2011.

- Immobilisations financières

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon la méthode décrite dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly sur seine, le 21 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Laurent Genin
Associé

Frédéric Neige
Associé

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2011

(en application de l'article L.225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'administration (ci-après le « Rapport du Président ») a pour objet de vous rendre compte :

- de la composition du Conseil et notamment de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de la société Recylex SA (ci-après la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général de la Société par le Conseil d'administration,
- de l'application des recommandations relatives au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites rendu public en décembre 2009, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été (ci-après le « Code Middlenext »),
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, notamment des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique sont précisés à la section 2.10. du Rapport de gestion de la Société[1], conformément à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce.

Le présent Rapport du Président a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 21 mars 2012 et peut être consulté sur le site internet de la Société [2], conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce et 221-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Commissaires aux comptes de la Société ont présenté dans un rapport spécial leurs observations sur le présent Rapport du Président et notamment sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre du présent Rapport du Président, sauf mention contraire, le terme « Groupe » s'entend de la Société et de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce.

1. RECOMMANDATIONS DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT

La Société est soucieuse de se référer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Le Conseil d'administration de la Société a considéré que le Code Middlenext présentait une alternative pour les valeurs moyennes et petites et qu'il apparaissait mieux adapté à la taille et la structure de la Société que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Après avoir pris connaissance des dispositions du Code Middlenext, le Conseil d'administration de la Société a décidé, depuis l'exercice 2010, de se référer, au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au Code Middlenext en lieu et place du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF auquel il se référait jusqu'alors.

Le Conseil d'administration, en date du 21 mars 2011, a pris connaissance des points de vigilance présentés dans le Code Middlenext et a décidé dès lors, sur base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, d'analyser l'ensemble des points de vigilance présentés dans le Code Middlenext et de revoir régulièrement la situation de la Société par rapport à ces points de vigilance, notamment lors de l'auto-évaluation annuelle du Conseil. Le Code Middlenext peut être consulté sur le site internet de la Société[3].

[1] *Le Rapport de gestion 2011 peut être consulté sur le site internet de la Société (www.recylex.fr - Rubrique Actionnaires / Investisseurs - Information Réglementée - Rapport Financier Annuel 2011*

[2] *(www.recylex.fr - Rubrique Actionnaires / Investisseurs - Information Réglementée - Rapport Financier Annuel 2011)*

[3] *(www.recylex.fr - Rubrique Actionnaires / Investisseurs - Gouvernement d'entreprise - Code de Gouvernement d'entreprise)*

2. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Composition, organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

2.1.1. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration est composé de six administrateurs, dont les profils vous sont présentés ci-après *(voir également la section 2.9. du Rapport de gestion)*:

- ✓ **Monsieur Aristotelis MISTAKIDIS** est administrateur de la Société depuis le 20 septembre 2000, son mandat ayant été dernièrement renouvelé le 6 mai 2011 pour une durée de trois ans et est également membre du Comité des Rémunérations et Nominations de la Société.

Depuis 1993, Monsieur Aristotelis Mistakidis est l'un des cadres dirigeants du groupe Glencore, leader dans le domaine des ressources naturelles. Monsieur Aristotelis Mistakidis est également Président de la société Portovesme Srl et est administrateur de Glencore AG, Katanga Mining Limited et Mopani Copper Mines PLC.

Monsieur Aristotelis Mistakidis est né en Grèce en 1961 et possède la nationalité britannique. Il est diplômé de la London School of Economics et est titulaire d'un BSc (Bachelor of Science).

- ✓ **Monsieur Mathias PFEIFFER** est administrateur de la Société depuis le 28 juillet 2006, son mandat ayant été dernièrement renouvelé le 12 mai 2009 pour une durée de trois ans et est également membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et Nominations de la Société.

Monsieur Mathias Pfeiffer est né en Allemagne en 1945 et a mené toute sa carrière professionnelle au sein du groupe *Deutsche Bank AG* dans différents pays. Avant de prendre sa retraite en 2006, il occupait la fonction de Directeur Général avec des responsabilités régionales.

- ✓ **Monsieur Richard ROBINSON** est administrateur de la Société depuis le 8 avril 2003, son mandat ayant été dernièrement renouvelé le 12 mai 2009 pour une durée de trois ans et est également Président du Comité des Rémunérations et Nominations et membre du Comité d'Audit de la Société.

Monsieur Richard Robinson possède une expérience de plus de 35 ans dans le secteur de l'industrie métallurgique et minière. Il a siégé aux conseils d'administration et occupé des fonctions dirigeantes au sein de diverses sociétés actives dans les secteurs de l'industrie aurifère, métallurgique, charbonnière et du platine.

Monsieur Richard Robinson a été administrateur exécutif de la société Gold Fields of South Africa Ltd avant de devenir Président-Directeur Général de *Gold Fields Limited* et ensuite de *LaSource SAS* (France) en 1998. En tant qu'ancien Président de *Tsumeb Corporation* et de *The Zinc Corporation of South Africa*, il a développé une expérience spécifique dans les activités de fonderie et de raffinage de plomb et de zinc. Il a été le coordinateur et le représentant du secteur d'activités de l'Afrique du Sud au sein du *United Nations Lead and Zinc Study Group*, ainsi que membre du conseil d'administration de l'*International Lead and Zinc Research Organisation*.

Monsieur Richard Robinson est né en Afrique du Sud en 1953 et est citoyen britannique et d'Afrique du Sud. Il est diplômé de l'Université de Queens au Canada et est titulaire d'un Msc (Mineral Economics).

- ✓ **Monsieur Yves ROCHE**, est le Président-Directeur Général de la Société depuis 2005, son mandat d'administrateur ayant été dernièrement renouvelé le 6 mai 2011 pour une durée de trois ans.

Monsieur Yves Roche, est né à Bergerac (France) en 1969. Ayant débuté sa carrière au sein du Groupe alors dénommé Metaleurop en 1995, au Service Gestion des Risques des Matières Premières, il prend la responsabilité du service Trésorerie en 2003, puis de la Direction Financière jusqu'en 2005.

Au début de l'année 2005, Monsieur Yves Roche a pris la direction de la Société, alors en redressement judiciaire et a négocié la sortie du redressement judicaire par le haut en bâtissant le plan de continuation de la Société.
Depuis sa nomination en 2005 aux fonctions de Directeur Général de la Société et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Yves Roche a mis en place une nouvelle équipe de direction et a réorienté la stratégie du Groupe pour en faire un spécialiste européen du recyclage.

Le contrat de travail de Monsieur Yves Roche a été suspendu en raison de l'exercice de ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société. Le Conseil d'administration a décidé qu'il serait mis fin à celui-ci lorsqu'un système de couverture sociale serait mis en place en sa faveur, compte tenu des spécificités applicables aux sociétés ayant adopté un plan de continuation, se conformant ainsi à la recommandation n°1 du Code Middlenext visant l'appréciation par le Conseil de l'opportunité du cumul d'un contrat de travail avec un mandat social.

✓ **Madame Laetitia SETA** est administratrice de la Société depuis le 6 mai 2011.

Madame Laetitia SETA exerce les activités d'Asset management et Trading au sein du groupe Glencore.

Madame Laetitia SETA a débuté sa carrière comme Consultante au sein du cabinet d'audit PriceWaterhouseCoopers Paris avant de rejoindre le groupe Glencore, au sein duquel elle a exercé plusieurs fonctions. Elle a été Responsable du Contrôle Interne et du Département de couverture de risques de prix au sein des sociétés métallurgiques Portovesme Srl (Italie) et Philippines Associated Smelting and Refining Corporation (Philippines).

Elle a également été Contrôleur et Administrateur du Projet de construction de la nouvelle fonderie de cuivre de la société Mopani Copper Mines (Zambie) et Contrôleur de Projets d'investissements miniers au sein de la société minière Sinchi Wayra SA (Bolivie).

En 2008, Madame Laetitia SETA a rejoint Glencore International AG pour occuper une position d'Asset Manager et Trader au sein du département Zinc-Plomb-Cuivre. Elle est également membre du conseil d'administration de la société Philippines Associated Smelting and Refining Corporation (Philippines).

De nationalité française, Madame Laetitia SETA est diplômée de l'Ecole Polytechnique Féminine de Sceaux (spécialisation Energétique) et détient un DESS de Finance et Gestion de la Technologie et de l'Innovation de l'Université de Paris Dauphine.

✓ **Monsieur Jean-Pierre THOMAS** est administrateur de la Société depuis le 12 mai 2009 et est également le Président du Comité d'Audit de la Société.

Monsieur Jean-Pierre Thomas est associé-gérant au sein de la banque d'affaires Lazard depuis 2000, conseiller en matière d'opérations de fusions-acquisitions, de capital-investissement et de gestion d'actifs.

Avant de rejoindre Lazard en 1998, Monsieur Jean-Pierre Thomas a été Conseiller Régional de Lorraine, Vice-Président puis Président de la Commission des Finances du Conseil Régional de Lorraine, Député de la 4ème circonscription des Vosges, Trésorier Adjoint du groupe UDF à l'Assemblée Nationale, Porte-parole du groupe UDF (Economie et Budget), Président de la Fédération Départementale de l'UDF des Vosges et Trésorier National du Parti Républicain. Au cours de sa carrière politique, Monsieur Jean-Pierre THOMAS a été à l'origine de la loi du 25 mars 1997 créant les plans d'épargne retraite, dite " loi Thomas ".

Monsieur Jean-Pierre Thomas exerce un mandat d'administrateur au sein du groupe Generali et est Président du Comité Scientifique du « Cercle des Epargnants » du groupe Generali.

Né en 1957 à Gérardmer (Vosges), Monsieur Jean-Pierre Thomas est titulaire d'un diplôme d'ingénieur (spécialisation en finance et management) de Sup-de-Co et d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Paris II.

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 9 mai 2012 de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Mathias PFEIFFER, Richard ROBINSON et Jean-Pierre THOMAS et ce pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2015 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. A cet égard, la durée du mandat de trois ans telle que prévue par les statuts de la Société parait une durée raisonnable et conforme à la limite prévue par la loi conformément à la recommandation n°10 du Code Middlenext.

Par ailleurs, le renouvellement du mandat des administrateurs visés ci-dessus fera l'objet d'une résolution spécifique pour chacun des administrateurs concernés conformément à la recommandation n°9 du Code Middlenext.

- **Indépendance des administrateurs**

Selon le Code Middlenext, *« l'indépendance des membres du Conseil (…) se caractérise par l'absence de relations financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement ».*

Le règlement intérieur du Conseil d'administration (le "Règlement Intérieur")[4] définit les critères d'indépendance suivants:

- ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;

- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

[4] *Le Règlement Intérieur, mis en ligne sur le site internet de la Société (www.recylex.fr - Rubrique Actionnaires / Investisseurs - Gouvernement d'entreprise – Conseil d'administration – Règlement Intérieur), peut être modifié à tout moment par le Conseil d'administration*

- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil d'administration a procédé à la revue de la situation de chacun de ses membres au regard des critères précités et a considéré que Monsieur Yves Roche, administrateur exécutif de la Société, Madame Laetitia Seta et Monsieur Aristotelis Mistakidis, salariés du groupe de l'actionnaire de référence de la Société, n'avaient pas la qualité d'administrateur indépendant. Le Conseil a également considéré que Messieurs Richard Robinson et Mathias Pfeiffer ne répondent pas aux critères d'administrateurs indépendants en raison des services rendus, directement ou indirectement, à la Société ou ses filiales en dehors de l'exercice de leur mandat d'administrateur, sans toutefois que ces relations d'affaires n'altèrent leur indépendance de jugement.

Le Conseil a considéré que Monsieur Jean-Pierre Thomas répond aux critères d'administrateur « indépendant » tels que définis par le Code Middlenext et le Règlement Intérieur. Sans se conformer strictement au Code Middlenext qui recommande la présence d'au moins deux administrateurs indépendants, Le Conseil considère cependant que l'ensemble de ses membres est complémentaire tant en terme de représentativité équilibrée des actionnaires que de compétences, leur expérience dans les domaines industriels et financiers contribuant au développement du Groupe dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires de la société.

A cet égard, il est important de souligner que la qualification d'administrateur indépendant n'entraîne pas de jugement de valeur. L'administrateur indépendant n'a pas de qualités différentes de celles des autres administrateurs, qui feraient qu'il agirait davantage dans l'intérêt des actionnaires. Chaque administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du Conseil et dans sa participation aux décisions dans l'intérêt de la Société.

En cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, le Règlement Intérieur prévoit que chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel, de s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations, et le cas échéant, de démissionner. Une absence d'information par l'administrateur équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêt n'existe.

- **Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration**

Conformément à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2011, appelée à statuer sur le renouvellement de mandats de deux administrateurs, a procédé à la nomination d'une femme au poste d'administrateur.

Le Conseil considère qu'outre leur capacité à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires, les administrateurs de la Société ont également été choisis pour leurs compétences, leur expérience et leur maîtrise des enjeux stratégiques du Groupe. Compte tenu de la taille et de la structure du Groupe, le Conseil souhaite conserver un nombre restreint d'administrateurs, sa composition actuelle incluant des compétences techniques différentes et complémentaires.

2.1.2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

- **Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration**

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil sont déterminées par les statuts et précisées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société, conformément à la recommandation n°6 du Code Middlenext qui prône la mise en place d'un tel règlement.

La Société se conforme partiellement à la recommandation n°6 du Code Middlenext en ce que le Règlement Intérieur comporte 4 des 5 rubriques visées à cette recommandation à l'exception des règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil *(voir la section 4.1. du présent Rapport du Président).* Ces règles seront intégrées dans le Règlement Intérieur lors de sa prochaine mise à jour.

Le Règlement Intérieur a été modifié en date du 21 mars 2011 notamment en vue d'intégrer certaines recommandations du Code Middlenext portant sur les domaines suivants :
- la déontologie des membres du Conseil (recommandation n°7 du Code Middlenext)
- la composition du Conseil et les critères d'indépendance des membres au sein du Conseil (recommandation n°8), *(voir la section 2.1.1. du présent Rapport du Président)*
- l'information délivrée aux membres du Conseil (recommandation n°11 du Code Middlenext) *(voir la section «Information des membres du Conseil d'administration » ci-dessous)*

Par ailleurs, les dates de réunions du Conseil d'administration sont planifiées et rappelées d'une réunion à l'autre. Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examinent et arrêtent les comptes. Les réunions du Conseil d'administration débutent généralement par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Chaque décision est ensuite présentée aux administrateurs par ordre d'inscription à l'ordre du jour et fait l'objet d'un débat entre les administrateurs avant d'être votée par ces derniers. Une fois les débats achevés et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance du Conseil d'administration et rappelle la date de la séance suivante.

- **Réunions du Conseil d'administration et principaux thèmes débattus**

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois avec un taux de participation moyen de 77%, chaque réunion ayant eu une durée moyenne de 2h.

Les réunions du Conseil d'administration en 2011 ont porté notamment sur :

- La performance du Groupe,
- L'examen des budgets et des projets d'investissements envisagés par la Société et dans le Groupe,
- L'examen et l'arrêté des comptes annuels de la Société et des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- L'examen et l'arrêté des comptes semestriels condensés au 30 juin 2011,
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle,
- La politique de Recylex SA en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- La mise en place d'un reporting social, environnemental et sociétal (loi Grenelle II) formalisé au sein du Groupe,
- La modification du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,
- L'auto-évaluation du Conseil d'administration et des Comités.

- **Information des membres du Conseil d'administration**

Selon le Règlement Intérieur, le Président s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique et/ou postal, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation n°11 du Code Middlenext à laquelle la Société se conforme.

En outre, conformément à la recommandation n° 11 du Code Middlenext, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la Société le justifie.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les administrateurs ont la possibilité d'évaluer eux-mêmes si l'information communiquée a été suffisante, et demandent le cas échéant toutes informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles conformément à la recommandation n° 11 du Code Middlenext.

2.2. Les Comités spécialisés

Constitués par le Conseil, les Comités spécialisés ont pour objectif d'effectuer un travail préparatoire à certaines décisions du Conseil d'administration en émettant leurs avis, recommandations ou propositions au Conseil conformément à la recommandation n°12 du Code Middlenext. Le Président de chaque Comité rend compte régulièrement au Conseil d'administration de ses travaux.

2.2.1. Le Comité des rémunérations et des nominations

- **Composition au 31 décembre 2011**

M. Richard ROBINSON	Président
M. Mathias PFEIFFER	Membre
M. Aristotelis MISTAKIDIS	Membre

-
- **Missions et fonctionnement**

Le Comité des rémunérations et des nominations a été mis en place en 2003, ses attributions et modalités de fonctionnement ayant été précisés en 2007 par le Conseil d'administration.

Le Comité a pour rôle d'examiner certains sujets et de faire des recommandations au Conseil notamment en ce qui concerne (i) la politique de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de la Société et du Directeur Financier, (ii) la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions, (iii) la procédure de nomination des membres du Conseil (iv) la procédure d'évaluation du Conseil (v) les plans de succession des mandataires sociaux et salariés clés de la Société.

- **Activités au cours de l'exercice 2011**

En conformité avec la recommandation n°13 du Code Middlenext, le Comité des rémunérations et des nominations a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2011, avec un taux de participation de 91%, au cours desquelles les thèmes principaux suivants ont été abordés :

- Mise en place d'un système de retraite complémentaire,
- Rémunération des cadres du Groupe,
- Analyse de l'application des recommandations du Code Middlenext par la Société,
- Elaboration de critères et de propositions au Conseil pour la candidature d'une femme au poste d'administrateur,
- Evaluation des objectifs et de la part variable de la rémunération du Président-Directeur général,
- Analyse de l'étude comparative mise en place en 2010 sur les salaires des cadres du Groupe.

Les réunions du Comité des rémunérations et des nominations font l'objet de procès-verbaux.

2.2.2. Le Comité d'audit

- **Composition au 31 décembre 2011**

M. Jean-Pierre THOMAS	Président (administrateur indépendant)
M. Mathias PFEIFFER	Membre
M. Richard ROBINSON	Membre

- **Missions et fonctionnement**

Le Comité d'audit a été créé au cours de l'exercice 2007. Les règles de fonctionnement dudit Comité sont contenues dans le « Mandat du Comité d'audit » et concerne principalement ses attributions, sa composition, ses fonctions et la tenue de ses réunions.

Selon le Règlement Intérieur du Conseil, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes et (iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

- **Activités au cours de l'exercice 2011**

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2011 avec un taux de participation de 78%. Le Comité d'audit ne se conforme pas à la recommandation n°13 du Code Middlenext qui recommande la tenue de 4 réunions annuelles, le Conseil considérant que compte tenu de la taille de la Société, un nombre minimum de réunions annuelles ne doit pas être fixé, mais que ce nombre doit être déterminé en fonction des nécessités et des points à examiner par le Comité d'audit, pouvant varier d'une année sur l'autre.

Les principaux sujets abordés lors des réunions du Comité d'audit tenues en 2011 ont été les suivants :

- L'examen des comptes annuels 2010, des comptes semestriels 2011 et plus généralement de la communication financière de la Société,
- L'examen des tests d'impairment et des travaux de valorisation de la clause de retour à meilleure fortune prévue par le plan de continuation de la Société, ainsi que son traitement comptable,
- L'examen des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au niveau du Groupe,
- L'examen du budget d'honoraires des commissaires aux comptes.

Lors des réunions examinant les comptes annuels et semestriels, les commissaires aux comptes ont présenté leur opinion sur les états financiers et sur les options comptables retenues par la Société.

Avant chaque réunion, le Directeur Financier du Groupe établit une présentation portant sur le processus d'établissement des comptes, l'analyse des principaux postes bilanciels, leur méthode d'évaluation et les principaux risques financiers du Groupe afin d'éclairer les membres du Comité.

Les réunions du Comité d'audit font l'objet de procès-verbaux résumant les débats.

2.3. Evaluation des travaux du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société indique que « chaque année, l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil d'administration comporte un point relatif à l'évaluation de la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités, sur la base des recommandations éventuelles du Comité des rémunérations et des nominations », en conformité avec la recommandation n°15 du Code Middlenext.

Lors de sa réunion du 2 décembre 2011, le Conseil, sur la base des réponses aux questionnaires adressés aux administrateurs et restitués anonymement préalablement à la réunion, a procédé à son auto-évaluation, ainsi qu'à l'évaluation de ses Comités. Ce questionnaire a porté sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil et des Comités, ainsi que leur capacité à répondre aux attentes des actionnaires au regard notamment de recommandations et points de vigilance contenus dans le Code Middlenext jugés pertinents dans le cadre de cette évaluation.

Les suggestions d'amélioration ont notamment porté sur une communication plus formelle du résultat des travaux des Comités spécialisés aux membres du Conseil considérant le nombre croissant de membres du Conseil, et sur la procédure de sélection lors de la nomination d'un nouvel administrateur.

3. LIMITATIONS APPORTEES AUX POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les statuts de la Société, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

A l'occasion du renouvellement du mandat de Président-Directeur général de M. Yves ROCHE, le 6 mai 2011, le Conseil d'administration a décidé de maintenir l'exercice de la fonction de Directeur général par le Président du Conseil d'administration et de ne pas dissocier ces deux fonctions.

Selon le Règlement Intérieur, une délibération préalable du Conseil d'administration est requise dans les domaines suivants :

- Engagements de cautions, avals ou garanties;
- Opérations susceptibles d'affecter de manière significative ou de modifier de manière importante la structure financière ou les résultats du Groupe ou modifiant le périmètre de consolidation du Groupe;
- Actions en justice ou accords ayant un impact significatif sur les résultats du Groupe;
- Publication d'informations destinées au public d'une importance significative.

4. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux sont décrits de manière détaillée dans le Rapport de gestion à la section 2.9.2.

4.1. Jetons de présence

Le Code Middlenext (recommandation n°14) recommande que la répartition des jetons de présence soit arrêtée par le Conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Le Conseil se conforme en partie à la recommandation en ce qu'il a considéré, sur base des recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, qu'il semblait plus opportun de répartir les jetons de présence en tenant compte de la charge de travail supplémentaire (en ce compris également du temps consacrés à ces fonctions) et des responsabilités spécifiques incombant aux administrateurs occupant les fonctions de présidence du Conseil d'administration et des Comités, plutôt qu'en fonction de l'assiduité des administrateurs.

Le principe de répartition et le montant des jetons de présence alloués pour l'exercice 2011 sont présentés à la section 2.9.2. du Rapport de gestion.

4.2. Définition et transparence de la rémunération du dirigeant mandataire social

La rémunération globale du dirigeant mandataire social de la Société est présentée de façon exhaustive à la section 2.9.2. du Rapport de gestion.

La détermination des éléments de la rémunération de Monsieur Yves Roche, dirigeant mandataire social, est conforme aux principes énoncés par la recommandation n°2 du Code Middlenext, en ce qui concerne l'exhaustivité, l'équilibre, le benchmark (limité toutefois à la taille d'entreprises industrielles similaires, mais ne faisant pas nécessairement partie du même marché de référence, l'information concernant presque toutes les sociétés concurrentes de la Société n'étant pas disponible), la lisibilité, la cohérence, la mesure et la transparence.

4.3. Attribution de stock-options et d'actions gratuites

Les conditions d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites des plans mis en place par le Conseil d'administration de la Société sont partiellement conformes à la recommandation n°5 du Code Middlenext en ce qu'elles prévoient de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de

stock-options ou d'actions gratuites et de ne pas attribuer de stock-options et d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.

Toutefois, s'agissant des conditions de performance recommandée par la recommandation n°5 du Code Middlenext pour l'exercice d'options ou l'attribution définitive d'actions gratuites, le Conseil d'administration considère que la détermination de conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen/long terme de la Société s'avère particulièrement ardue et potentiellement contre-productive pour ce qui concerne le secteur d'activités spécifique de la Société, en raison de l'absence de référentiel pertinent (pratiquement toutes les sociétés concurrentes de la Société n'étant pas des sociétés cotées) et de la multiplicité des paramètres à prendre en considération, dont le suivi et la gestion dans le temps au sein d'un environnement changeant seraient complexes et coûteux.

Les restrictions concernant les options existantes et actions gratuites existantes et détenues par les mandataires sociauxsont présentées dans la section 2.9.2. du Rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2011, aucun plan d'attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites n'a été mise en place par la Société.

4.4. Indemnité en cas de cessation des fonctions du mandataire social

L'indemnité versée en cas de cessation non volontaire des fonctions du mandataire social et ses conditions de versement sont détaillées dans la section 2.9.2. du Rapport de gestion.

La Société se conforme à la recommandation n°3 du Code Middlenext qui indique notamment que le plafond de l'indemnité ne doit pas excéder deux ans de rémunération (fixe et variable) et que le versement de toute indemnité doit être exclu en cas de départ à l'initiative du dirigeant mandataire social.

4.5. Régime de retraite supplémentaire

Conformément à la recommandation n°4 du Code Middlenext, il est précisé dans le Rapport de gestion qu'aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place au bénéfice du dirigeant mandataire social de la Société.

5. PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

La participation des actionnaires aux assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les articles 25 et suivants des statuts de la Société[5].

6. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

6.1. Cadre de référence AMF

Pour la rédaction du présent Rapport du Président, la Société s'est appuyée sur le « Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » élaboré par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 février 2008, mis à jour et publié le 22 juillet 2010.

6.2. Le contrôle interne

6.2.1 Définition, objectifs et périmètre du contrôle interne

- **Définition et objectifs**

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société comprennent un ensemble de moyens, comportements, procédures et actions adaptés aux caractéristiques et à la situation particulière de la Société, visant :

(i) d'une part, à contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
(ii) d'autre part, à lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs que la Société s'est fixée.

Plus précisément, ces procédures ont pour objectif d'assurer au sein de la Société et de ses filiales :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

[5] *Les statuts de la Société sont disponibles sur simple demande adressée via son site internet (rubrique « Contacts – Contactez-nous »), par voie électronique (info@recylex.fr) ou par courrier (79, rue Jean-Jacques Rousseau, 92158 Suresnes Cedex, France)*

Toutefois, le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe ne peut pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que l'ensemble de ses risques seront maîtrisés. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

- **Périmètre**

Dans le cadre du groupe Recylex, la société mère Recylex SA, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses différentes filiales.

6.2.2 Composantes du dispositif du contrôle interne

- **Organisation du contrôle interne**

Les principes d'organisation de la Société et ses filiales reposent sur une très forte décentralisation des responsabilités tant en matière de contrôle des opérations, notamment celles concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, que de gestion des risques, faisant toutefois l'objet d'une supervision soutenue de la Direction Générale de la Société. Cette organisation permet aux différentes sociétés composant le Groupe d'être plus réactives aux différentes contraintes liées à leurs activités.

Le contrôle est aussi effectué grâce à un certain nombre de fonctions dites de "support" réparties au sein du Groupe :

- La Société assure le support juridique, la communication, le contrôle de gestion et la consolidation des données comptables et financières du Groupe.
- La filiale Recylex GmbH située en Allemagne assure le support juridique et financier (en termes de trésorerie (cash pooling local) et de contrôle des données comptables et financières) pour l'ensemble des filiales allemandes, avec une information de la Direction de la Société.

- **Mode de diffusion de l'information en interne**

L'organisation centralisée des fonctions de support par la Société permet une diffusion uniforme des orientations et objectifs généraux de la Direction Générale de la Société. L'ensemble de ces services de support sont encadrés par des contrats de prestations de services négociés entre les sociétés du Groupe.

- **Activités de contrôle**

Les procédures de contrôle interne du Groupe sont organisées autour des principes suivants :

- Une organisation par pôle d'activité en phase avec les axes de développement et les orientations stratégiques. Cette organisation matricielle fixe les domaines d'intervention, les pouvoirs respectifs et les délégations de pouvoirs des directions transversales et des directions spécifiques aux activités stratégiques.

- Un contrôle budgétaire qui se déroule en trois étapes :
    1. l'établissement, d'abord décentralisé au sein des établissements et filiales du Groupe, puis centralisé au siège administratif de la Société, d'un budget annuel décliné par activité stratégique et mensualisé,
    2. l'élaboration d'une prévision « glissante » sur 12 mois réévaluée mensuellement,
    3. le suivi des performances des activités du Groupe dans le cadre d'un reporting mensuel transmis aux membres du Conseil d'administration de la Société permettant de suivre l'évolution des performances de chacune des activités du Groupe et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés.

- Un suivi et un contrôle de l'activité et de la performance des unités opérationnelles du Groupe impliquant les acteurs suivants :
    1. Le service de contrôle de gestion de la Société assure un suivi mensuel détaillé de l'activité des filiales à partir du budget, des réalisations et des prévisions réactualisées périodiquement. Le reporting mensuel établi par chaque unité opérationnelle ou filiale à partir d'un outil informatisé dédié (progiciel Magnitude) est revu par le contrôle de gestion de la Société et fait l'objet d'investigations spécifiques auprès de la filiale si nécessaire.
    2. Le Président-Directeur général, le Directeur financier du Groupe et les directeurs des filiales et unités opérationnelles se réunissent mensuellement pour analyser les performances mensuelles de chaque unité ainsi que les prévisions et leur actualisation périodique (« Business Review »).

- Un système de traitement de l'information commun aux principales filiales opérationnelles en matière de gestion comptable et financière (progiciel « SAP »).

- **Modalités de surveillance permanente du dispositif de contrôle interne**

L'ensemble du dispositif de contrôle interne est placé sous la surveillance du Comité d'audit de la Société.

6.2.3 Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne au niveau du Groupe est assuré par la Direction de la Société, sous la supervision du Comité d'Audit de la Société qui est chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

6.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Dans le cadre de la présente section, le terme « Groupe » s'entend de la Société et des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de la Société (au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce).

En vue d'assurer la fiabilité et l'intégrité de l'information financière, les informations de nature comptable et financière de l'ensemble des sociétés du Groupe, à l'exception de la filiale belge FMM, sont gérées par l'intermédiaire d'un outil informatique intégré (progiciel « SAP »). Il constitue en outre un bon outil de comparaison et d'intégration des coûts au niveau des sociétés consolidées. En termes de flux d'informations, il vise à assurer des schémas comptables communs et la régularité de la comptabilisation des opérations.

Par ailleurs, ce système permet de gérer en temps réel l'ensemble des mouvements de marchandises dans chaque société utilisatrice.

Les travaux comptables sont ainsi réalisés dans le cadre de ce système d'information homogène par chaque société du Groupe, qui dispose de ses propres comptables ou dans certains cas, qui partage les services d'un comptable externe. L'élaboration et l'établissement des comptes sociaux des sociétés du Groupe pour l'exercice 2011 ont été confiés aux Responsables Comptable et Financier de ces sociétés, sous la supervision du Directeur Financier Groupe.

Un reporting financier et technique est effectué mensuellement par chaque société du Groupe et transmis à la Direction de la Société. Les dirigeants de chaque société du Groupe sont responsables de la fiabilité de leurs données comptables et financières. La synthèse des données est effectuée par le Contrôle de Gestion Groupe, qui s'assure de la cohérence des données et peut demander tout complément d'information ou explication qu'il estime nécessaire aux filiales ou établissements concernés du Groupe. Ce processus de reporting permet donc à la Direction Générale de la Société de disposer d'un suivi mensuel de l'activité du Groupe et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

Le processus d'arrêté des comptes consolidés est identique à celui du reporting, à savoir décentralisé et sous la responsabilité de chaque société du Groupe. La consolidation technique est, depuis le début de l'exercice 2006, sous-traitée auprès d'un cabinet externe. La mise en conformité des comptes des filiales selon les normes IFRS, les tests de dépréciation d'actifs et la comptabilité concernant la couverture des risques liés aux fluctuations de prix de métaux par des dérivés, ainsi que l'analyse sectorielle restent toutefois traités en interne au niveau du siège de la Société.

Le contrôle de l'ensemble de ces étapes et du dispositif d'établissement de l'information financière et comptable est confié à la Direction Financière du Groupe.

L'information comptable et financière est également vérifiée par les commissaires aux comptes de la Société dans le cadre de leurs obligations légales.

A l'issue de cette phase de préparation, les comptes sont examinés par le Comité d'audit préalablement à la réunion du Conseil d'administration de la Société portant sur l'arrêté des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe.

6.4 Recensement et procédure de gestion des risques

Sur la base de la cartographie des risques réalisée en 2008 par un cabinet externe et mise à jour en 2010, une procédure de gestion des risques a été mise en place dans le cadre de laquelle certains risques prioritaires ont été identifiés et ont donné lieu à des plans d'actions, dont la réalisation et le suivi ont été confiés à un responsable spécifique pour chaque risque identifié. Ces plans d'actions, suivis de manière trimestrielle, se sont poursuivis et ont été présentés au Comité d'audit en 2011.

Par ailleurs, une procédure de suivi des projets majeurs de développement a été mise en place en 2011 au sein du Groupe. Cette nouvelle procédure vise à définir les modalités de sélection, d'évaluation, de lancement et de suivi des principaux projets de développement du Groupe.

6.4.1 Les risques financiers

Les risques financiers, comprenant notamment les risques matières premières, les risques de change, les risques de taux d'intérêt, les risques de contrepartie et les risques de liquidité sont détaillés à la section 1.8.1. du Rapport de Gestion.

6.4.2 Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont détaillés à la section 1.8.2. du Rapport de Gestion.

6.4.3 Les risques juridiques

Les risques juridiques sont détaillés à la section 1.8.3. du Rapport de Gestion.

6.4.4 Les risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité

Les risques environnementaux sont détaillés à la section 1.8.4. du Rapport de Gestion.

6.4.5 Assurances

Des assurances pour la protection contre les risques accidentels sont mises en place par la Société et ses filiales, par l'intermédiaire de courtiers d'assurance, ce qui participe aux procédures de gestion des risques du Groupe.

Les risques industriels assurés s'articulent autour de l'assurance dommages et pertes d'exploitation ainsi que de l'assurance responsabilité civile, souscrites auprès d'assureurs de premier plan par la Société pour ce qui concerne les filiales françaises, par la filiale Recylex GmbH pour les filiales allemandes du Groupe et par FMM pour la filiale belge du Groupe.

Bien que la Société estime que les assurances souscrites au niveau du Groupe sont de nature à couvrir les risques encourus dans le cadre de ses activités de manière satisfaisante, celles-ci pourraient s'avérer insuffisantes pour compenser certaines pertes résultant de dommages exceptionnels ou de circonstances économiques et financières exceptionnelles, ce qui affecterait de manière négative sa situation financière.

CONCLUSION

Les activités en matière de contrôle interne et de gestion des risques se sont concentrées en 2011 sur le renforcement de la politique de gestion des risques au niveau du Groupe, incluant un système de reporting envers le Comité d'audit.

Yves ROCHE
Président-Directeur général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société RECYLEX et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :
- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT	Deloitte & Associés
Département de KPMG SA	
Laurent Genin	Frédéric Neige
Associé	*Associé*

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

(Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

1. Informations publiées sur le site internet de Recylex SA

(disponibles sur www.recylex.fr)

- **Communiqués de presse relatifs à Recylex SA**

Date	Titre du communiqué de presse
11/01/2012	Action en comblement de passif : Audience de plaidoiries fixée au 12 avril 2012
5/12/2011	Projet de recentrage du groupe Recylex sur le plomb, zinc et plastique
28/09/2011	Recylex prend acte du rejet des pourvois en cassation contre les décisions de la Cour d'Appel de Douai du 18 décembre 2009
22/06/2011	Recylex SA prend acte du renvoi à une audience ultérieure de la Cour d'appel de Douai
23/05/2011	Recylex SA prend acte de l'arrêt du Conseil d'Etat
23/03/2011	Recylex SA prend acte des conclusions du Rapporteur public présentées au Conseil d'Etat

- **Publication et informations financières**

Date	Document	Rubrique du site internet
7/02/2012 4/10/2011 4/07/2011 10/05/2011 8/04/2011	Nombre total d'actions et de droits de vote	Information réglementée
13/02/2012	Chiffre d'affaires (4ème trimestre 2011)	Information réglementée
10/11/2011	Information Financière Trimestrielle (3ème trimestre 2011)	Information réglementée
31/08/2011	Résultats semestriels 2011	Communiqué de presse
	Présentation Résultats Semestriels 2011	Présentations
	Rapport Financier Semestriel 2011	Information réglementée
29/07/2011	Chiffre d'affaires (2ème trimestre 2011)	Information réglementée
3/05/2011	Information Financière Trimestrielle (1er trimestre 2011)	Information réglementée
22/03/2011	Résultats annuels 2010	Communiqué de presse
	Présentation Résultats Annuels 2010	Présentations
	Rapport Financier Annuel 2010	Information réglementée

- **Divers**

Date	Document	Rubrique du site internet
16/05/2011	Résultat des votes et quorum - Assemblée générale du 6 mai 2011	Assemblée générale
10/05/2011	Présentation à l'Assemblée générale du 6 mai 2011	
20/04/2011	Avis de convocation BALO à l'Assemblée générale du 6 mai 2011	
	Avis de convocation des actionnaires nominatifs à l'Assemblée générale du 6 mai 2011	
15/04/2011	Documents préparatoires à l'Assemblée générale du 6 mai 2011 (prévus par l'article R. 225-73-1 du Code de Commerce)	
30/03/2011	Avis de réunion BALO à l'Assemblée générale du 6 mai 2011	
22/03/2011	Code Middlenext de gouvernement d'entreprise	Code de gouvernement d'entreprise
	Règlement intérieur du Conseil d'administration mis à jour au 21 mars 2011	Conseil d'administration

2. **Informations publiées par Recylex SA dans Les Echos et le Journal Spécial des Sociétés**

Date de parution	Document	Support
1/09/2011	Résultats semestriels 2011	Les Echos
17/04/2011	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 6 mai 2011	Journal Spécial des Sociétés
30/03/2011	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 6 mai 2011	Les Echos

3. **Informations publiées par Recylex SA dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)**

(disponibles sur www.journal-officiel.gouv.fr/balo/)

Date de parution	N° d'affaire	Objet
1/06/2011 (Bulletin n°65)	1103071	Publications périodiques (comptes annuels)
20/04/2011 (Bulletin n°47)	1101452	Avis de convocation à l'Assemblée générale du 6 mai 2011
30/03/2011 (Bulletin n°38)	1100937	Avis de réunion à l'Assemblée générale du 6 mai 2011

4. **Informations déposées par Recylex SA au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris**

(disponibles sur www.infogreffe.com)

Date et numéro de dépôt	Document	Objet
Dépôt n° 52233 du 30/05/2011	Statuts à jour	Modifications statutaires
Dépôt n° 52233 du 30/05/2011	Extrait du procès-verbal	Modifications statutaires
Dépôt n° 52233 du 30/05/2011	Extrait du procès-verbal	Nomination d'administrateurs
Dépôt n° 41689 du 27/04/2011	Statuts à jour	Modifications statutaires
Dépôt n° 41689 du 27/04/2011	Extrait du procès-verbal	Augmentation de capital et modifications statutaires